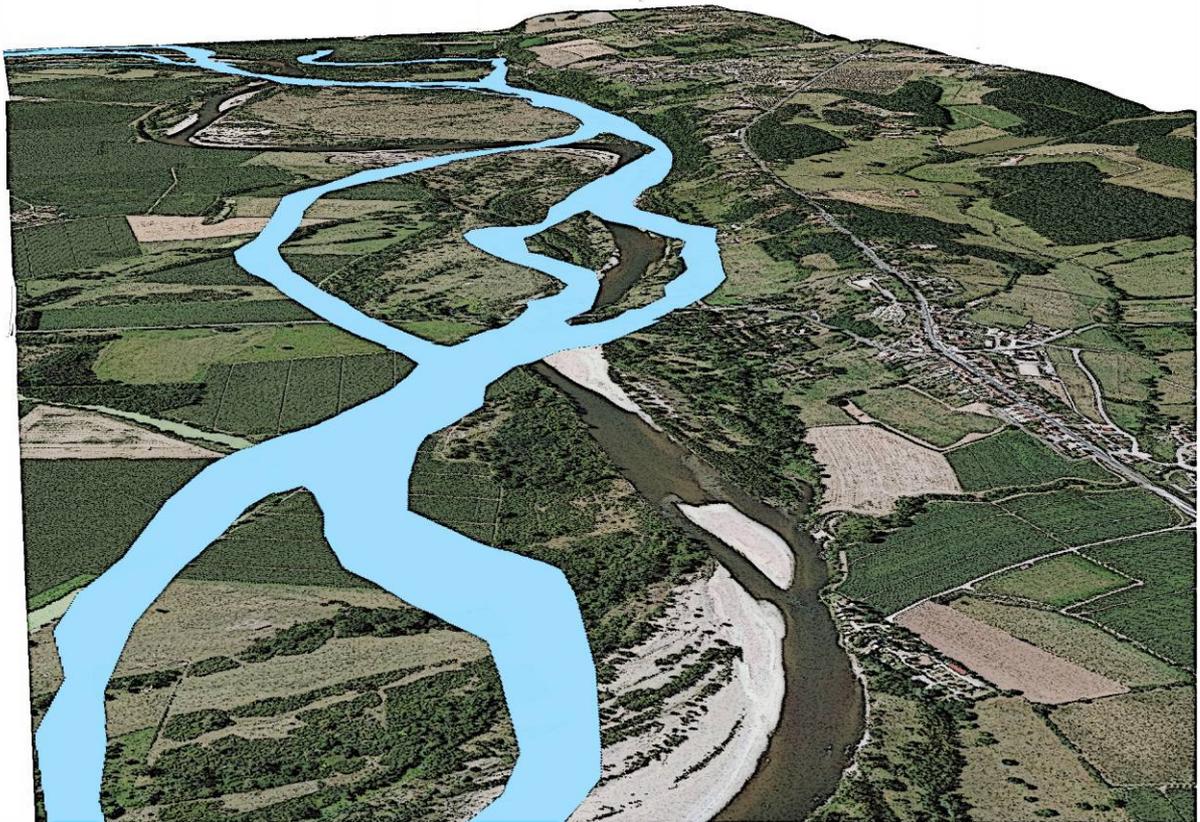


Licence Professionnelle
«Gestion-animation des espaces montagnards et pastoraux»

**Etude de la faisabilité de la restauration des francs-bords du Val
d'Allier par reconquête pastorale**



Guillaume LAURENT

22 Septembre 2011

Maître de stage : Emilie ARDOUIN

Encadrants **ENFA/UTM/LEGTAF** : Jean-Marc ANTOINE

Remerciements

Accueillir un stagiaire n'est pas toujours facile. Aussi je tiens à remercier en premier lieu M. Bernard DEVOUCOUX, président du Conservatoire et Mme Estelle COURNEZ sa directrice, sans qui ce stage n'aurait pas été possible.

Je remercie également Mlle Emilie ARDOUIN, maître de stage, pour le temps consacré à l'encadrement et au suivi.

Je remercie également toute l'équipe du Conservatoire pour sa bonne humeur, son accueil et les connaissances qu'ils ont pu m'apporter.

Enfin, je remercie tout particulièrement Mlle Aurélie SOISSONS pour l'énergie qu'elle a pu dépenser dans ce stage tant en conseil technique, qu'en relecture ou visite sur le terrain.

Glossaire des abréviations

AAPPMA : Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques

ACCA : Association Communale de Chasse Agréée

ALFB : Arrêté de Location de Franc Bord

APPB : Arrêté de Protection de Biotope

CBNMC : Conservatoire Botanique du Massif Central

CEN Allier : Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier (ex CSA)

CEN Auvergne : Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne (ex CEPA)

CEPA : Conservatoires des Espaces et Paysages d'Auvergne

CSA : Conservatoire des Sites de l'Allier

DDT : Direction Départementale des Territoires

DOCOB : Document d'Objectifs

DPF : Domaine Public Fluvial

LPO : Ligue de Protection des Oiseaux

MAEt : Mesure Agri-Environnementales Territorialisées

ONF : Office National de Forêts

SAU : Surface Agricole Utile

SIC : Site d'Intérêt Communautaire

UGB : Unité Gros Bétail

UGB/ha/an :

ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

ZNIEFF I : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique de Type I

ZNIEFF II : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique de Type II

ZPS : Zone de Protection Spéciale

SOMMAIRE :

Introduction	4
SECTION A) Contexte général	5
A.1) Cadre de l'étude	5
A.1.1) Les objectifs	6
A.1.2) Le périmètre d'étude	6
A.2) Le Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier	8
A.2.1) Le conservatoire, presque 20 ans d'existence	8
A.2.2) Le fonctionnement et l'organisation du conservatoire	8
A.2.3) Rôle et sites d'interventions.....	9
A.3) Un site remarquable : le Val d'Allier	10
A.3.1) La dynamique fluviale, moteur de la rivière.....	10
A.3.2) Une rivière vivante au tracé changeant	12
A.3.3) Une richesse écologique exceptionnelle.....	14
A.3.4) Les différents statuts du Val d'Allier.....	16
A.3.5) Les activités et les usages : Evolution et impact sur la rivière.....	21
Section B) Méthodologie	30
B.1) Analyse historique	30
B.1.1) Evolution de la dynamique fluviale.....	30
B.1.2) Evolution des milieux naturels	31
B.2) Cartographie des habitats	32
B.3) Inventaires	33
B.3.1) Inventaire ornithologique	33
B.3.2) Inventaire entomologique	33
B.3.4) Inventaire floristique	33
Section C) Bibliographie	34
Section D) Résultats	35
D.1) Evolution historique	35
D.2) Intérêt patrimonial	38
D.2.1) Les habitats rares et menacés	38
D.2.2) Les espèces remarquables	42
D.3) Choix de la gestion	52
D.3.1) Décision de gestion.....	52
D.3.2) Choix du mode de gestion.....	57
D.3.3) Recherche d'éleveurs.....	62
Conclusion	64

Introduction

Le département de l'Allier est entièrement traversé par la rivière du même nom. Elle est, comme sa grande sœur la Loire, l'une des dernières rivières sauvages d'Europe. Ce caractère s'exprime à travers sa mobilité et son pouvoir érosif. De tout temps, elle a marqué les paysages de sa griffe, mais aujourd'hui cette influence est moins prononcée. La vitesse de création et de destruction de milieux diminue, et on assiste à une tendance de fermeture des milieux riverains du cours d'eau, provoquant la disparition d'habitats devenus rares à l'échelle européenne.

Depuis des millénaires, l'homme a vécu avec la rivière Allier en exploitant les milieux qu'elle a pu créer. Longtemps, l'homme s'est servi de ces milieux notamment pour le pâturage, réservant ainsi les meilleures terres à la culture. Il a donc participé à l'entretien de ces espaces grâce aux troupeaux, permettant ainsi la conservation et la transmission d'une richesse écologique remarquable et aujourd'hui reconnue.

C'est dans ce contexte de raréfaction de certains habitats, et de perte de vitesse de l'élevage dans les plaines de l'Allier, que le Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier œuvre pour le maintien du pâturage sur les milieux riverains de la rivière, qui font du Val d'Allier un réservoir écologique. Ces milieux sont appelés **francs bords** lorsqu'ils sont loués pour le pâturage

Ces actions ont pour objet de préserver et de pérenniser la richesse écologique du site. Certaines zones de l'Allier ont conservé cette pratique de pâturage et présentent encore ces paysages ancestraux, mais le sud et le nord du département ont été marqués par l'abandon de l'élevage et de ces zones, alors sujettes à l'embroussaillage. C'est dans un but de restauration écologique qu'aujourd'hui une réflexion est menée quant à leur remise en pâture.

Suite à une étude préalable, ayant permis la définition de zones prioritaires, le CEN Allier a choisi cette année d'étudier la faisabilité de remise en pâture de quatre francs bords abandonnés. Elle a pour but de montrer en quoi le pâturage peut permettre la restauration écologique des francs bords sur le Val d'Allier et d'évaluer les possibilités de mise en place du pâturage sur les quatre sites définis. L'étude s'articule autour d'une présentation du contexte local, des enjeux, et des études déjà réalisées, puis de l'étude des quatre sites, permettant une évaluation de leur intérêt écologique, menant à des propositions de gestion.

SECTION A) Contexte général

A.1) Cadre de l'étude

Le Val d'Allier est fortement marqué par la présence d'une mosaïque de grandes cultures, de forêts, de prairies caractéristiques du lit majeur de la rivière. Le lit mineur est quant à lui composé d'une mosaïque de milieux liée à la dynamique de l'Allier. C'est une rivière mobile qui crée et détruit des milieux de façon continue. Les méandres permettent la création de banc de sables qui peut à peut se végétaliser, et la destruction de milieux en érodant les berges. Ceci permet l'existence d'une mosaïque de milieux diversifiée. On y retrouve essentiellement des milieux particuliers tels que les prairies à Orpins, forêt alluviales et bancs de sables ou de galets.

L'alternance de zones de pâturage et de culture tend, aujourd'hui, à diminuer en faveur des grandes cultures. Ces dernières, surtout de maïs, ont tendance à provoquer l'abandon des celles pouvant être destinées à l'élevage. L'agriculture, adaptée aux milieux rencontrés, joue alors un rôle important dans la conservation du patrimoine local.

La mosaïque de milieux, caractéristique des bords de l'Allier, est incluse dans le Domaine Public Fluvial de l'Etat (DPF). Elle est en partie constituée de zones ouvertes parfois louées pour la pâture. Ces zones de pâturages semblent, par endroit, subir une dynamique de fermeture.

Celle-ci se compose de milieux ouverts et boisés soumis à une évolution naturelle. Certains de ces milieux ouverts sont considérés comme rares ou menacés, ainsi que certains de ces milieux boisés, comme la forêt alluviale, formation rare à l'échelle européenne.

La mobilité de la rivière qui régit la création et l'entretien de cette mosaïque est aujourd'hui très altérée, certainement à cause de l'absence relative de crues et de l'enfoncement du lit. Sa capacité à recréer des milieux ouverts est alors affaiblie, ce qui tend à voir disparaître les zones ouvertes au profit de la forêt alluviale. Celle-ci couvre, aujourd'hui, une grande partie du Val d'Allier.

Il est alors nécessaire de mener une réflexion en vue d'entretenir ou de ré-ouvrir ces espaces afin de préserver la mosaïque de milieux.

Dans un souci de préservation de cette richesse écologique, le CEN Allier mène, en lien avec les services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires, DDT) des actions en faveur de la reconquête pastorale de ces milieux.

C'est dans cet objectif de sauvegarde et de préservation des zones pâturées qu'en 2008, le CEN Allier a mené une enquête sur la définition de zones prioritaires de reconquête pastorale sur les francs bords du Val d'Allier Bourbonnais. Cette étude a permis de recenser les francs bords loués et les francs bords potentiels sur le Val d'Allier. Elle a permis de montrer que la majorité des francs bords non loués est située essentiellement au nord de Toulon-sur-Allier et au sud de Vichy.

L'étude menée a permis d'évaluer les nécessités de restauration des francs bords loués et des francs bords non loués. Dans cette dernière catégorie, neuf sites prioritaires ont pu être définis. L'étude actuelle porte sur quatre d'entre eux.

A.1.1) Les objectifs

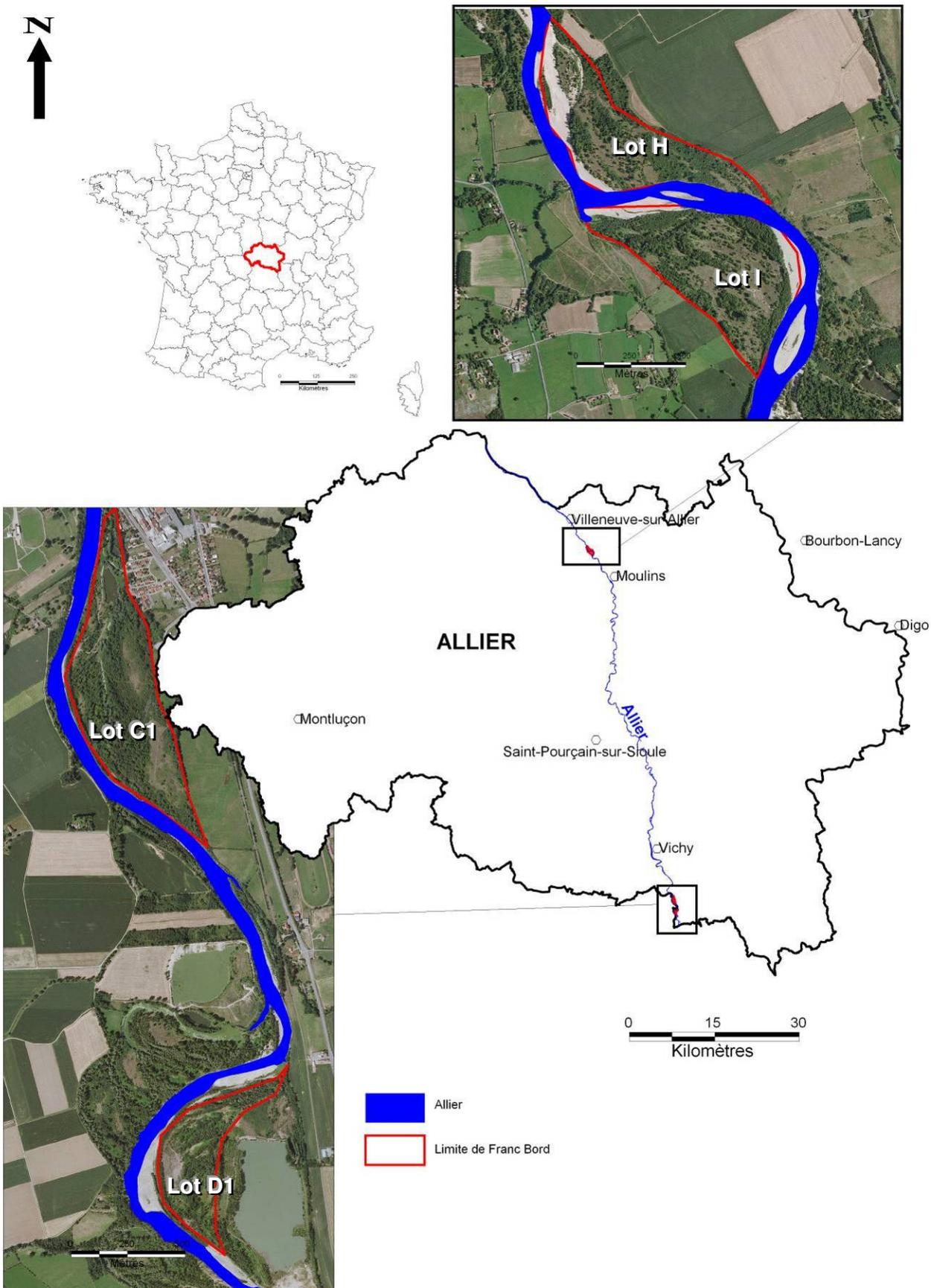
La conservation d'une mosaïque de milieux implique donc de favoriser les zones ouvertes tout en tenant compte de l'intérêt de ces forêts. L'étude a pour objectif de tenter de démontrer l'intérêt écologique de limiter artificiellement le développement d'habitats d'intérêt prioritaire ou communautaire, rares et menacés, au profit de milieux ouverts.

L'étude a également pour objectif d'établir l'intérêt de réouverture de milieux des différents sites étudiés. Le pâturage est en particulier abordé. L'objectif est d'évaluer les potentialités de remise en place de pâturage, d'un point de vue environnemental (milieux, habitats, faune) et technique (accès, surfaces, proximité d'agriculteur). Il est également question de juger de l'opportunité et de l'intérêt écologique de remettre en pâture les sites étudiés.

Cette étude, portant sur la mise en place de pâturage dans un but purement écologique, permet alors d'apporter des éléments de réponse à une problématique double : **En quoi la reconquête pastorale permet elle la restauration écologique des francs bords du val d'Allier et est elle réalisable ?**

A.1.2) Le périmètre d'étude

Le choix s'est porté sur ces quatre sites car ils se situent à proximités de prairies, et sont faciles d'accès. La priorité de restauration est également due au fait que ces sites se situent dans des secteurs où le pâturage a connu un fort déclin. Il est donc nécessaire de les restaurer pour conserver la mosaïque de milieux qui fait la richesse du Val d'Allier. Les sites d'études sont appelés lots. Les noms de lots utilisés reprennent le rapport Définition des zones prioritaires, 2008. Ils sont répartis de la façon suivante. Deux d'entre eux se situe au nord du département en aval de la ville de Moulins, les lots H (32,06 ha) et I (38,85 ha), respectivement sur les communes de Avermes en rive droite et Montilly en rive gauche. Ils sont respectivement situés en rive droite et gauche. Les deux autres sites, Lot D1 (15,80 ha) et C1 (35,86 ha) se situent au sud du département en amont de la ville de Vichy, sur la commune de Saint-Yorre. Ils se trouvent tout deux en rive droite.



Carte 1: Localisation des sites d'étude

A.2) Le Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier

A.2.1) Le conservatoire, presque 20 ans d'existence

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier (CEN Allier), ancien Conservatoire des Sites de l'Allier (CSA) est une association loi 1901, agréée pour la protection de la nature, créée en 1992, sous l'impulsion d'une douzaine de passionnés de nature. Il fait partie de la fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, et est affilié au Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne (CEN Auvergne) anciennement Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne (CEPA), suite à la convention signée en 1993.

Dès l'année 1993, le CEN Allier s'engage dans la constitution du futur réseau des Zones Naturelles d'Intérêt Floristique et Faunistique (ZNIEFF). Le CEN Allier se dote de ses deux premiers salariés, dont un technicien de gestion. En 1995, il s'engage pleinement dans des actions de réhabilitation et de connaissance des coteaux calcaires de l'Allier.

Dès 1997, le CEN Allier s'implique dans la concertation Natura 2000, à travers l'élaboration et l'animation de documents d'objectifs. C'est en 1999 que le CEN Allier, en coopération avec le CEN Auvergne, se lance dans le programme « Loire Nature » destiné à la préservation du dernier grand fleuve sauvage européen. Les années 2000 voient s'élargir le champ d'actions du CEN Allier, avec notamment les premiers travaux de restauration des mares. Ceci lui vaudra sa désignation en tant qu'animateur délégué du Pôle-Relais « Mares et Mouillères de France ». En 2008, le CEN Allier inaugure ses nouveaux locaux sur la commune de Châtel-de-Neuvre après avoir navigué entre différentes communes (Yzeure, Chemilly, Varennes-sur-Allier, Monétay-sur-Allier).

Dernier fait en date, c'est le 14 mai 2011 que le CSA est devenu CEN Allier, pour réaffirmer son appartenance au réseau national des Conservatoires d'Espaces Naturels.

A.2.2) Le fonctionnement et l'organisation du conservatoire

L'action du conservatoire se base essentiellement sur la concertation. Cette dernière concerne tant les utilisateurs que les propriétaires sur tous les sites jugés remarquables d'un point de vue écologique. Elle se traduit sous la forme de convention, location ou acquisition amiable, pour permettre au conservatoire d'établir un plan de gestion et des opérations (pâturage, curage, entretien...). Ceci permet également de mettre en valeur le patrimoine naturel de chaque site.

Le CEN Allier compte aujourd'hui onze salariés. L'équipe est composée d'une directrice, quatre chargés de mission, trois chargés d'études, un technicien de gestion, un comptable et une secrétaire.

Il tire ses ressources de ses adhérents (138), des collectivités (58), et de ses partenaires financiers comme le Ministère de l'Environnement, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, l'Union Européenne et la Fondation Nature et Découvertes.

A.2.3) Rôle et sites d'interventions

Le conservatoire a été désigné, par le Préfet de l'Allier, animateur Natura 2000 sur le Val d'Allier, le Val de Loire, La Basse-Sioule, les Gorges du haut-Cher et les Gîtes de Hérisson. En tout, il est animateur sur neuf sites Natura 2000 pour une superficie de plus de 45 000 ha. Il élabore les documents d'objectifs des Gîtes à chauve souris de Busset et Laprugne et participe à l'élaboration du DOCOB des étangs de Sologne bourbonnais. Il réalise bon nombre d'inventaires floristiques et faunistiques permettant d'identifier de nouveaux sites remarquables.

Il mène également un large travail autour de la communication, de l'information et de la sensibilisation à l'environnement auprès de ses adhérents et des collectivités. Le CEN Allier peut accompagner ces dernières dans les projets environnementaux. Le CEN Allier organise des chantiers bénévoles, des sorties naturalistes et des expositions dans le cadre de sa mission d'information et de sensibilisation. Il répond également aux sollicitations de la part des établissements scolaires.

Aujourd'hui, le CEN Allier gère 496 ha répartis sur 78 sites dans l'Allier (données au 31/10/2010, (cf Annexe 1). Il a pour objet la connaissance, la gestion, la préservation et la valorisation du patrimoine naturel du département de l'Allier. Ces sites sont très variés et concernent des coteaux calcaires, landes, mares, étangs, milieux alluviaux, zones humides et gîtes à chauve-souris abritant des espèces rares.

Dans le cadre de sa fonction d'animateur Natura 2000, le CEN Allier a également un rôle d'accompagnement. Cette mission consiste notamment à épauler les agriculteurs dans le cadre de Mesures Agri-Environnementales Territorialisées (MAEt). De plus, les documents d'objectifs préconisent la mise en œuvre d'actions diverses qui s'articulent autour de plusieurs axes. Ceux-ci concernent des actions d'animation, coordination communication, des actions foncières et règlementaires, des actions de gestion du patrimoine naturel et des actions de suivis scientifique. Le CEN Allier travaille également avec le Conseil Général de l'Allier pour mener la politique des espaces naturels sensibles du département, notamment en faveur de la conservation des coteaux calcaires, des landes et des zones humides.

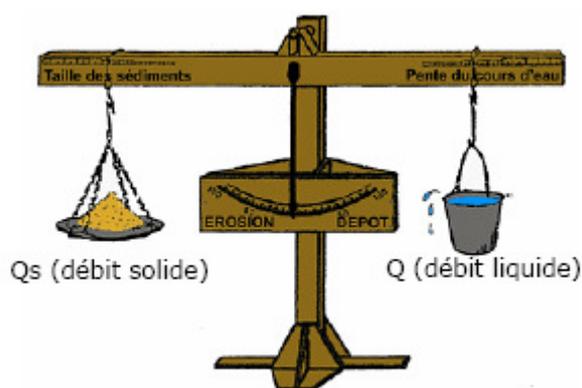
Pour son rôle de préservation le CEN Allier travaille en partenariat avec les autres associations liées à l'environnement.

A.3) Un site remarquable : le Val d'Allier

L'Allier prend sa source sur le Moure de la Gardille (1423m) en Lozère. Elle est un le principal affluent de la Loire. Cette rivière est caractérisée par un profil en méandres dans le département du même nom. Ce caractère peu anthropisé permet d'accueillir un grand nombre d'espèces ou d'habitats différents, dont un grand nombre d'intérêt communautaire.

A.3.1) La dynamique fluviale, moteur de la rivière

L'Allier est un cours d'eau considéré comme sauvage. On observe au cours du temps une divagation latérale marquée de son lit liée à une dynamique fluviale importante. La dynamique d'un cours d'eau est régie par le principe de l'équilibre dynamique entre débit solide et débit liquide. La rivière dispose d'une certaine énergie liée à sa vitesse. Elle exerce alors des contraintes sur son lit pour dissiper cette énergie, en érodant et en transportant des sédiments de l'amont vers l'aval. Le cours d'eau est alors constitué de ce que l'on nomme débit liquide (eau, Q) et débit solide (alluvions, Q_s).



Principe de l'équilibre dynamique

(Source JR MALAVOI, d'après River Banks Erosion US Army Corps of Engineers, 1985)

Schéma 1 : Principe de l'équilibre dynamique

La capacité de transport solide varie en fonction du débit liquide, de la pente, des caractéristiques des sédiments et des caractéristiques de l'écoulement (vitesse, largeur, profondeur). La rivière cherche alors à rétablir l'équilibre entre les différentes charges Q et Q_s en érodant ou en déposant des matériaux.

La réduction de la pente en arrivant sur les plaines de l'Allier oblige la rivière à dissiper sa force. Pour y parvenir, l'Allier réduit la pente en agrandissant son tracé. La vitesse du courant est alors ralentie. Ceci provoque le dépôt des alluvions, constituant le débit solide, notamment à l'intérieur des méandres. Pour rééquilibrer les débits solides et liquides, le cours d'eau érode les berges, en particulier sur l'extérieur des méandres. Ces phénomènes participent à la création et au « déplacement » de nouveaux méandres.

Ce processus se poursuit jusqu'à former un méandre, qui une fois trop prononcé, peut se retrouver coupé par la rivière, ce qui crée un bras mort.

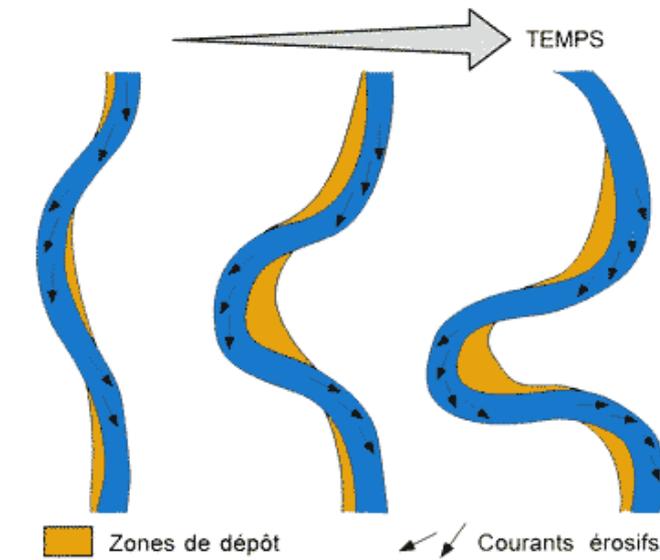


Schéma 3 : Formation d'un méandre

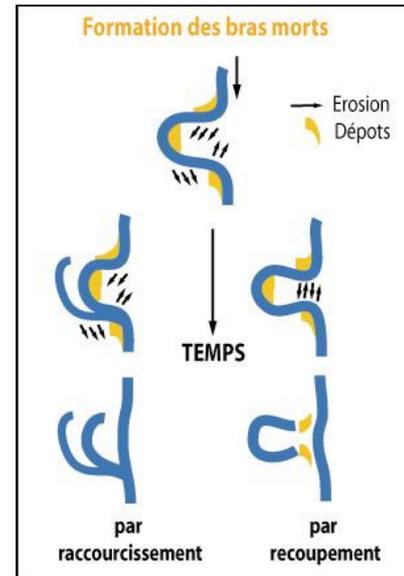


Schéma 2 : Formation d'un bras mort

Source : Recueil d'expérience Loire Nature 1993-1998

Les phénomènes d'érosion et de dépôt témoignent d'une mobilité de la rivière encore active.

Ceci permet alors la création et la destruction de milieux, ce qui garantit une mosaïque de milieux particulièrement riche. Elle se compose de milieux jeunes, comme les pelouses pionnières qui se développent sur les bancs de sables ou de galets qui sont régulièrement régénérés par les crues. Elle présente également des milieux matures comme la forêt alluviale, typique des grands fleuves et formation devenue rare en Europe, qui se développe sur des secteurs plus hauts et peu soumis aux inondations. On rencontre également des stades de végétation intermédiaires, parfois renouvelés au gré d'une crue ou de l'érosion. Le recouplement de méandres permet également la présence de nombreux bras morts et boires. Ces formations permettent d'accueillir une faune et une flore particulièrement riches.

Source : Recueil d'expérience Loire Nature 1993-1998

Le régime hydrologique de la rivière Allier est de type pluvial¹, avec des hauteurs d'eaux minimales en été et maximales en hiver. L'Allier connaît des débits moyens assez faibles, mais

¹ Régime hydrologique de type pluvial : variation saisonnière moyenne du débit où l'apport principal en eau provient des précipitations.

n'est pas une rivière calme pour autant. Les influences climatiques, alimentant le bassin versant en eau, provoquent des variations relativement importantes au cours de l'année.

L'Allier connaît des crues essentiellement en hiver et au printemps. Néanmoins, des phénomènes brutaux de type cévenol peuvent également se dérouler au cours de l'automne. Les effets de la rivière peuvent connaître des laps de temps variables (orages de quelques heures ou changements climatiques sur plusieurs siècles). Les crues participent activement à la mobilité de la rivière.

L'Allier est une rivière mobile. Elle présente une dynamique fluviale active, qui façonne le paysage au cours du temps. Cette dynamique est le moteur de la richesse écologique du Val d'Allier car elle régit la création et la destruction des milieux.

La mobilité de ce cours d'eau a permis, et permet encore aujourd'hui la présence d'une diversité de milieux exceptionnels.

A.3.2) Une rivière vivante au tracé changeant

Au cours des temps le tracé de la rivière Allier a fortement varié et est en constante évolution. Les crues et la dynamique fluviale ont ainsi façonné et modifié le tracé de l'Allier, qui aujourd'hui, passe par endroit à plusieurs centaines de mètres d'anciens tracés, dont les témoins sont encore bien visibles aujourd'hui.

En observant le tracé de l'Allier depuis 1750 on remarque que le profil du cours d'eau a changé. Il est passé d'un tracé dit en tresses à un tracé en méandres. Le cours principal de la rivière s'est alors allongé passant de 25,7 km en 1848 à 30,5 km en 1992. ⁽²⁾.

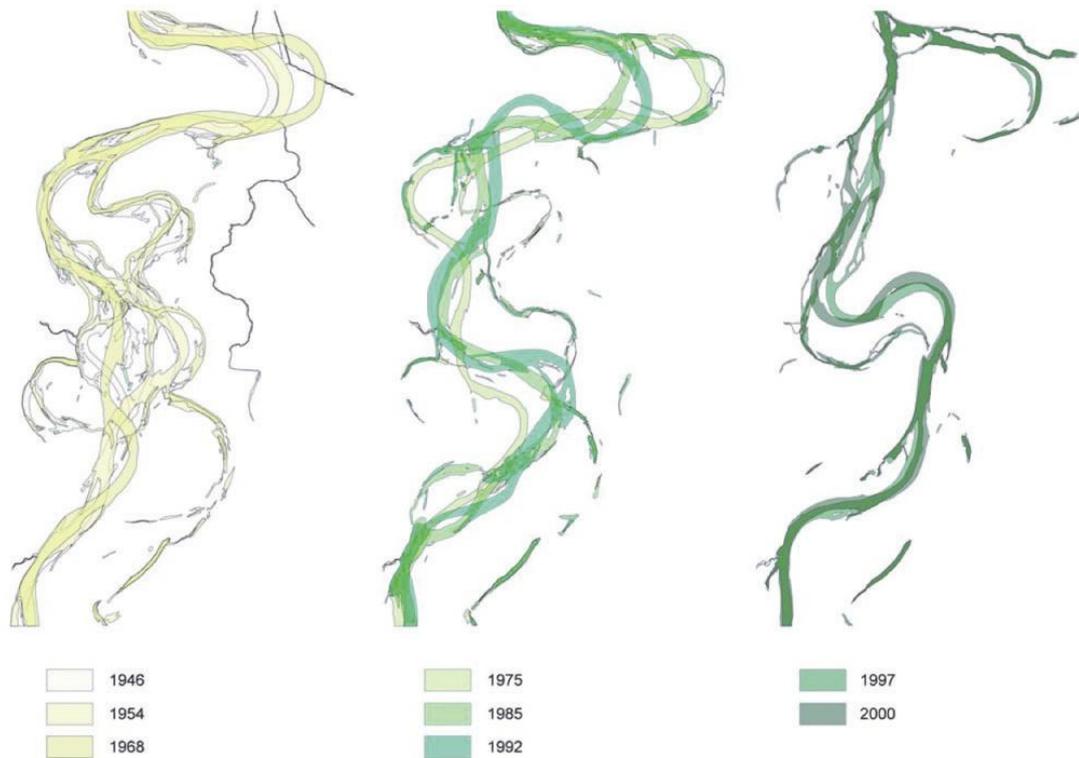
Dès le XIX^{ème} siècle les berges de l'Allier se végétalisent. Ceci a pour conséquence de fixer les berges et de retenir bon nombre de sédiments, limitant ainsi les effets de l'érosion.

En parallèle, l'homme aménage la rivière pour la rediriger et la maîtriser. Ces aménagements ont participé à affaiblir les effets et l'intensité de la dynamique fluviale. L'aménagement des berges (digues) et la construction de barrages ont altéré la mobilité de l'Allier.

Pour compenser ces aménagements, et pour dissiper sa force, l'Allier a alors érodé le fond de son lit, faute de pouvoir éroder ses berges. On assiste alors à un enfoncement du lit de la rivière. Ce processus conduit à ce que l'on appelle une chenalisation du cours d'eau et au passage à un tracé en méandres. Cependant on observe que l'Allier est resté actif notamment

² Collectif, Recueil d'expériences Loire Nature 2002-2006

dans un périmètre allant de Varennes/Allier à Moulins. L'espace de mobilité de la rivière est encore important. La rivière possède, sur ce secteur, de nombreux chenaux secondaires et bras morts.



Carte 2 : Evolution du tracé de l'Allier depuis 1750

Sources : S. PETIT, GEOLAB, intervention – Rencontre Loire Nature, 2005

Ce phénomène se trouve accentué par la diminution de la quantité de sédiments transportés de l'amont vers l'aval. Les alluvions sont des formations glaciaires, qui ne se créent quasiment plus aujourd'hui. L'Allier emporte plus d'alluvions en aval qu'il ne s'en forme sur les reliefs.

L'Allier est une rivière au tracé changeant. Elle évolue au fil du temps sous l'action de la dynamique fluviale.

A.3.3) Une richesse écologique exceptionnelle

La richesse écologique du Val d'Allier se traduit par la présence d'espèces et d'habitats rares ou remarquables.

Le Val d'Allier abrite 35 espèces faunistiques et floristiques d'intérêt communautaire (hors oiseaux hivernants et migrateurs), dont une seule plante, la Marsilée à 4 feuilles.

L'ensemble du Val d'Allier est le refuge d'un nombre important d'espèces d'oiseaux. Il accueille plus de 250 espèces d'oiseaux dont plus de 110 hivernants ou migrateurs de passage. Parmi les espèces nicheuses, on compte 19 espèces figurant à l'Annexe I de la directive oiseaux, dont dix sont nicheuses régulières sur ce site (Bihoreau gris, Milan noir, Sterne pierregarin et Sterne naine, Œdicnème criard, Aigrette garzette, Pie grièche écorcheur, Alouette lulu, Martin pêcheur et Cigogne blanche).

Ceci s'explique en partie par l'existence d'une diversité d'habitats favorables à la conservation de l'avifaune.

On dénombre ainsi huit milieux jugés d'intérêt européen. Ceux-ci se répartissent en quatre catégories que sont les eaux courantes et grèves, les prairies et prés secs à végétation rase, les boires et végétation humide et les forêts alluviales

Le Val d'Allier accueille également une diversité d'autres espèces animales importante, comme les poissons, reptiles, amphibiens et insectes. Parmi cette richesse vivante on compte de nombreux poissons, dont trois espèces de poissons migrateurs (Saumon Atlantique, Lamproie marine et Grande Alose) et deux espèces rares (le Toxostome et la Bouvière), des mammifères comme le Castor d'Europe, la Barbastelle ou la Loutre, des reptiles comme la Cistude d'Europe, et des amphibiens, dont le Triton crêté ou le Crapaud sonneur à ventre jaune (uniquement Val d'allier Nord), ainsi que de nombreux insectes dont le Lucane cerf volant, l'Agrion de mercure, le Gomphe serpent, le Cuivré des marais et le Grand Capricorne (ce dernier dans le Val d'Allier Sud).⁽³⁾.

³ Docob Val d'Allier Nord, 2002

Les zones ouvertes, qui constituent les abords de la rivière présentent, un intérêt majeur pour la sauvegarde de certaines espèces animales et végétales. Elles sont directement liées à la conservation d'habitats (Pelouse à Orpin, Pelouse à Corynéphore blanchâtre). Certains sont relativement rares, ils sont en voie de disparition, et de ce fait sont jugés prioritaires, leur conservation est donc essentielle. Aujourd'hui, on trouve les pelouses pionnières à Corynéphore blanchâtre (Code Natura 6120) essentiellement sur les rives de la Loire et de l'Allier ainsi que sur le bassin parisien.

Les pelouses à Orpin (Code Natura 2000 8230), typiques des dômes rocheux, mais que l'on retrouve également sur les dépôts alluvionnaires du Val d'Allier sont également des milieux à préserver. Elles sont également des habitats relativement rares, notamment dans les zones de plaines françaises. Elles peuvent être le refuge d'espèces annuelles, et accueillent également l'Epervière de la Loire (*Hieracium peleterianum subsp. Ligericum*), plante endémique des rives de la Loire et de l'Allier.

Certaines espèces sont directement liées ou totalement inféodées aux francs bords comme le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*), papillon qui vit dans des zones ouvertes, de végétation herbacée (prairies humides). C'est une espèce d'intérêt communautaire, qu'il est nécessaire de sauvegarder ainsi que sont habitat, présent dans le Val d'Allier. L'Œdicnème criard (*Burhinus oediconemus*), oiseau protégé d'intérêt communautaire, fréquente également les zones de pacages que l'on trouve sur les francs bords.

En plus de leur intérêt écologique, les francs bords jouent également un rôle dans la prévention des risques. En effet, ils correspondent à des zones d'épanchement de crues. Leur maintien est donc essentiel à la protection des biens et personnes en aval puisqu'ils permettent de limiter l'impact de ces phénomènes brutaux et dévastateurs.

Le Val d'Allier accueille un grand nombre d'espèces et d'habitats remarquables. En parallèle, la dynamique fluviale, moteur de la richesse, est en perte de vitesse. La conservation d'une mosaïque de milieux est alors un enjeu fort, notamment pour la conservation des espèces avifaunistiques majeures du Val d'Allier.

Les francs bords du val d'Allier concentrent des habitats et des espèces à protéger et présentent donc un intérêt majeur de conservation et de sauvegarde.

A.3.4) Les différents statuts du Val d'Allier

A.3.4.A) Un statut foncier spécifique : le Domaine Public Fluvial

Le Domaine Public Fluvial est la propriété de l'Etat français. Il est délimité par les hauteurs des eaux coulant de plein bord avant de déborder (= plenissimum flumen), et comprend les cours d'eau navigables ou flottables (l'Allier ne l'est plus mais reste dans le DPF car inaliénable). Son périmètre n'est pas fixe dans le temps et est susceptible d'être révisé.

La gestion du DPF relève de la compétence de la Direction Départementale des Territoires, DDT. Le périmètre du DPF implique un certain nombre d'interdictions comme l'abattage d'arbres, la mise en culture, l'installation de constructions ou ouvrages nouveaux.

A.3.4.B) Un site reconnu à travers de nombreux zonages

a) Les Zones Naturelles d'Inventaire Ecologique Faunistique et Floristiques

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) ont été initiées en 1982, et mises en place en 1983. Elles ont pour but d'inventorier les richesses du patrimoine écologique. Elles ne comportent aucune contrainte réglementaire, mais peuvent constituer la base de réflexions sur plusieurs types d'actions. Elles permettent de cibler la mise en œuvre d'outils réglementaires de protection par l'Etat (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope = APPB, Réserve ...), de renseigner les acteurs de la protection de l'environnement quant aux terrains à acquérir, de développer les études scientifiques, d'intégrer des clauses écologiques dans les schémas d'aménagement susceptibles d'être mis en œuvre (Plan Local d'Urbanisme, Réglementation des boisements ...) et de dresser l'état de la situation pour les collectivités afin de suivre l'évolution par rapport aux menaces extérieures (pollution notamment).

On distingue deux types de ZNIEFF.

* ZNIEFF de type 1 : étendues sur de petites surfaces, isolées, et incluant des espèces, associations d'espèces ou habitats rares, caractéristiques ou remarquables, ce qui leur donne un intérêt biologique majeur.

* ZNIEFF de type 2 : recouvrant de grandes surfaces, parfois plusieurs milliers d'hectares, concernant des ensembles naturels peu modifiés.

Suite à l'inventaire ZNIEFF de première génération (1995) on a recensé 14 836 ZNIEFF, soit 13,8 millions d'hectares, ce qui équivaut à plus de 25 % du territoire français. On dénombrait 12915 ZNIEFF de type 1, pour 4,5 millions d'hectares, et 1921 ZNIEFF de type 2 pour 11,9 millions d'hectares. Ces inventaires ont rassemblé plus de 400 000 données d'espèces végétales et animales. Dans le département de l'Allier, on compte 56 ZNIEFF.

b) L'outil Européen Natura 2000

*** L'Origine du réseau**

Natura 2000 est un réseau européen de près de 27 000 sites naturels à travers l'Europe, dont 1 746 en France, 94 en Auvergne et 23 dans le département de l'Allier. Ces sites sont désignés par chacun des Etats-membres en application de deux directives européennes :

*La « directive oiseaux » de 1979 (4): elle concerne la conservation des oiseaux sauvages, et vise les habitats des espèces menacées, vulnérables aux modifications de milieu, considérées comme rares ou nécessitant une attention particulière. Elle concerne tant les milieux terrestres que marins. Les habitats inventoriés permettent la définition de ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux), qui permettent la mise en place de ZPS (Zone de Protection Spéciale) faisant l'objet de mesures particulières de gestion ou de protection (conserver les populations, enrayer la disparition des habitats permettant la survie, protection des aires de repos, nidification, de relais et de migration) et intégrée au réseau Natura 2000.

*la « directive habitat » de 1992 (5): elle prévoit l'établissement de zones à protéger, et concerne à la fois la protection de milieu, d'espèces et de leur milieu de vie. A l'échelle européenne, cette directive concerne 207 habitats, définis selon trois critères (en voie de disparition, de surface réduite, constituant des exemples), les espèces dont les habitats sont à protéger, les espèces strictement protégées (environ 300) et les espèces à statut spécial (qu'il est possible d'exploiter en appliquant une gestion particulière).

En France, les périmètres des zones Natura 2000 ont souvent repris ceux des ZNIEFF.

⁴ Directive n° 79/409/CEE du 2 avril 1979 modifiée par la directive n° 85/411/CEE du 25 juillet 1985 dite directive Oiseaux

⁵ Directive n° 92/43/CEE du 21 mai 1992 dite directive Habitats

***Le réseau Natura 2000 sur le Val d'Allier**

Le Val d'Allier fait l'objet d'un zonage Natura 2000 en trois secteurs :

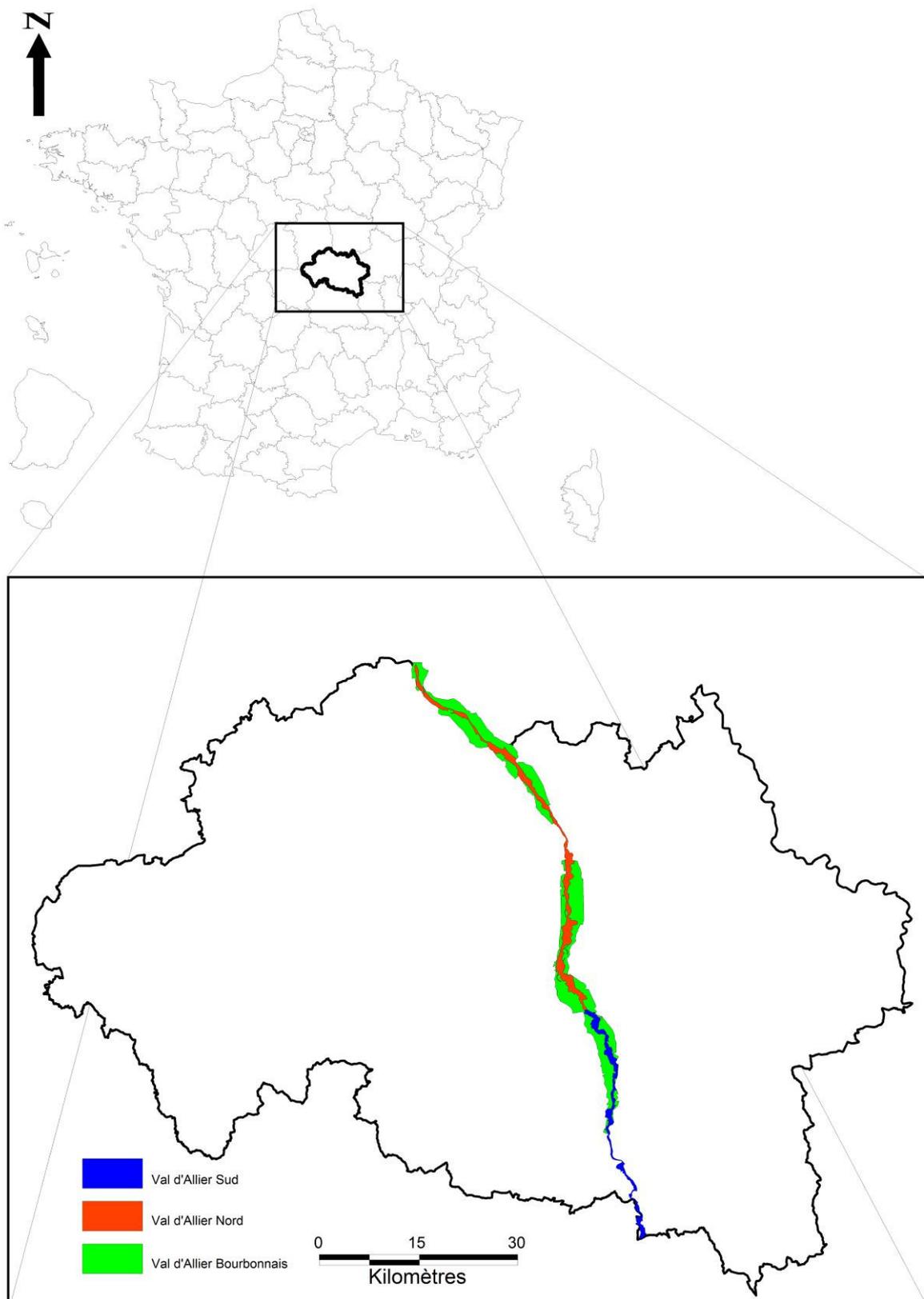
Le site Natura 2000 « Val d'Allier Nord », découlant de la Directive Habitat, couvre une superficie de 4800 ha, dont 75 % sur le domaine public fluvial, sur une longueur de 70 km, de Varennes à Château-sur-Allier. Son périmètre s'étend sur 26 communes, dont 3 se situent dans le département voisin de la Nièvre. La largeur de ce périmètre Natura 2000, le long du cours d'eau, varie de 100 m à 1500 m.

Le site Natura 2000 « Val d'Allier Sud », découlant de la Directive Habitat, a une superficie de 1938 ha répartis sur 17 communes, dont 2 dans le Puy-de-Dôme. La zone s'étend sur 45 km de rivière, de Mariol à Varennes, et sa largeur oscille entre 90 m et 1400 m.

Ces deux secteurs sont resserrés autour du Domaine Public Fluvial.

Le site Natura 2000 « Val d'Allier Bourbonnais », découlant de la Directive Oiseaux, couvre 17900 ha, dont 20 % sur le Domaine Public Fluvial, et 95 km de rivière entre Creuzier-le-vieux et Château-sur-Allier. Il concerne 32 communes (29 dans l'Allier, 3 dans la Nièvre). Cette zone s'étend de 500 m à 4500 m autour de la rivière. Le Val d'Allier Bourbonnais englobe le secteur du Val d'Allier Nord et en partie le Val d'Allier Sud, ces deux derniers étant contigus. Sa délimitation correspond au lit majeur de la rivière Allier.

L'ensemble des 3 secteurs représente un linéaire de 115 km de rivière. 41 communes sont concernées par ce zonage, 36 se situent dans le département de l'Allier, 2 dans le Puy-de-Dôme et 3 dans la Nièvre. Cela représente une surface de près de 20 000 ha, dont 20 % se trouve sur le Domaine Public Fluvial (environ 4000 ha). La structure animatrice pour ces sites Natura 2000 est le Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier (CEN Allier).



Carte 3 : Périmètres Natura 2000

c) Une reconnaissance locale : l'Arrêté de Protection de Biotope

Suite à une proposition du CEN Allier, le Val d'Allier fait l'objet de deux Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) depuis le 26 mai 2011. Ces arrêtés concernent la totalité de la surface du Domaine Public Fluvial. L'APPB marque la concrétisation de la nécessité de conservation et de protection du Val d'Allier. Ils fixent une liste d'interdictions ou d'interventions soumises à autorisation, et avis du CEN Allier.

L'APPB dit « Usage du sol » officialise la valeur patrimoniale de cet espace, et pérennise le droit de regard de l'Etat sur les usages. Le territoire concerné par cet APPB se situe totalement au sein de l'enveloppe de l'actuel Domaine Public Fluvial de la rivière Allier en amont et en aval de la Réserve Naturelle du Val d'Allier.

L'APPB dit « Oiseaux nicheurs au sol » abroge les trois anciens APPB Sternes, et est élargi aux autres espèces d'oiseaux nichant au sol. Il concerne les îlots qui accueillent des oiseaux nicheurs, et vise leur protection en interdisant l'accès à ces sites de nidification. Son périmètre est entièrement inscrit dans le domaine public fluvial et ne concerne pas les zones urbanisées.

d) La Réserve Naturelle Nationale du Val d'Allier

La richesse écologique du Val d'Allier a conduit à la création d'une réserve naturelle nationale en 1994, à quelques kilomètres au sud de Moulins. Ses limites correspondent au lit moyen du cours d'eau, entre Bressolles et Saint-Loup. Ceci représente un linéaire d'environ 20 km pour une largeur de 400m à 2km, ce qui représente une superficie de 1450 ha. Elle est gérée conjointement par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) Auvergne et l'Office National des Forêts (ONF). (cf Annexe 2)

Le Val d'Allier est un site majeur pour la protection de la nature. Il est reconnu à l'échelle nationale et européenne par les différents statuts et les différentes politiques de préservation de la nature existantes. Sa richesse exceptionnelle en fait un site particulièrement surveillé.

A.3.5) Les activités et les usages : Evolution et impact sur la rivière

Depuis toujours, l'Allier et ses abords sont utilisés par l'homme. Ces activités ont une vocation socio-économique. Elles concernent : l'urbanisme et les activités industrielles, l'agriculture et la sylviculture, les activités de loisirs.

La rivière Allier a longtemps été utilisée comme voie de communication et de transport. La navigation, autrefois courante, est aujourd'hui inexistante.

Les activités liées au cours d'eau ont fortement évolué avec l'évolution des usages et de la société. Le DPF, traditionnellement utilisé pour l'élevage, est aujourd'hui délaissé au profit des grandes cultures en dehors de son périmètre.

A.3.5.A) Le Val d'Allier : un territoire avant tout agricole

L'agriculture a de tout temps coexisté avec l'Allier et sa mobilité. La culture ainsi que l'élevage occupent ainsi le lit majeur de la rivière depuis des siècles. La culture, activité installée sur les terres fertiles, occupait principalement de petites parcelles relativement éloignées de la rivière. L'élevage, lui, permettait d'utiliser les terres incultes plus proches du cours d'eau.

Aujourd'hui, le lit majeur de la rivière est occupé par les grandes cultures, notamment maïsiculture intensive. Cette agriculture intensive a des effets irréversibles sur les milieux. En effet, elle a provoqué une banalisation du milieu, une perte de diversité et la fragmentation voire la destruction d'habitats naturels. Elle a également eu des impacts sur la dynamique fluviale, car elle a nécessité, ponctuellement, des enrochements pour préserver les surfaces agricoles de l'érosion. On note également que l'utilisation de produits phytosanitaires, ainsi que le drainage ou la consommation d'eau pour l'arrosage ont pu participer à la pollution des nappes d'eau.

L'élevage traditionnellement utilisé pour entretenir le DPF a connu un déclin significatif. Jusqu'alors il a participé pleinement au maintien et à la préservation de la richesse écologique du Val d'Allier, notamment en contribuant à l'entretien de milieux sensibles tels que les milieux ouverts des francs bords.

L'activité sylvicole, sur le DPF, présente peu d'enjeux sur le Val d'Allier. La pression humaine sur les milieux forestiers est particulièrement faible, seules quelques actions ponctuelles peuvent avoir des effets directs négatifs comme la destruction de site de nidification (nid de cigogne, héronnières). La préservation du site passe essentiellement par la surveillance d'implantation d'essences exogènes aux forêts alluviales.

***Une spécificité agricole : les Francs Bords**

a) Qu'est ce qu'un franc bord ?

On appelle Franc Bord un secteur délimité et loué afin d'être pâturé.

b) Spécificité règlementaire des francs bords

Les francs bords font l'objet de location contractualisée entre l'Etat (service des domaines, sur proposition de la Direction Départementale des Territoires, DDT) et l'exploitant. Cette location est matérialisée par un arrêté de location de francs bords (cf Annexe 3) délivré par le préfet du département, pour une durée de 3 ans. L'usage agricole consiste alors à « l'exploitation des herbages et pacages existants sur la parcelle ». Le droit de chasse peut être accordé à l'exploitant sur les zones louées. Le prix de la location est de 2 €/ha (terres vaines), 45 €/ha (terres en herbage sans droit de chasse) et 55 €/ha (terre en herbage avec droit de chasse). On notera ici que certains francs bords sont loués mais non pâturés, alors que d'autres sont pâturés illégalement.

En cas de non respect des clauses de l'arrêté, ou pour tout autre raison relevant de l'intérêt général, l'administration se réserve le droit de révoquer la location du franc bord. La révision des surfaces louées se fait tous les 5 ans, néanmoins en cas de perte de plus d'un tiers des surfaces en herbe (crues, dépôt, divagation du lit), l'exploitant peut demander une révision immédiate.

Les aménagements (hormis les clôtures) sont soumis à autorisation de l'administration. En contrepartie de l'utilisation de l'herbage, l'exploitant se doit de respecter les servitudes de passages relatifs au DPF ⁽⁶⁾.

La location des francs bords implique certaines obligations dont celle d'une gestion raisonnée des milieux. Cette dernière passe notamment par le pâturage.

⁶ Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne - Conservatoire des Sites de l'Allier, Etude des usages agricoles sur le Domaine Public fluvial, 2004

c) Le pâturage, une gestion traditionnelle et préconisée

En 2004, on recense 38 francs bords loués et 28 francs bords potentiels dans le département de l'Allier. Les surfaces en herbe varient de 1 ha à 20 ha. L'intérêt du maintien, de la conservation, voire de la réouverture de ceux-ci dépend des milieux environnants. Dans des zones présentant en majorité des milieux fermés (forêt alluviales par exemple), la conservation des francs bords est essentielle pour maintenir la présence de milieux ouverts.

A contrario, dans des zones très ouvertes, la fermeture des francs bords présente un intérêt écologique car ils évoluent vers la forêt alluviale. ⁽⁷⁾. Ces milieux ouverts constituent à la fois des zones de reproduction et de ressources alimentaires (Œdicnème criard par exemple).

L'entretien des francs bords, en vue de la conservation des habitats d'intérêt communautaires essentiels à la préservation de la diversité écologique du site, passe notamment par une gestion agricole des milieux. On cherche à conserver ces francs bords, d'une part d'un point de vue écologique mais aussi pour la prévention des risques.

La méthode préconisée sur des milieux semblables par les acteurs de la protection de la nature locaux et nationaux est, alors, le pâturage extensif. Les chargements recommandés varient de 0,3 UGB/ha (Unité Gros Bétail), pour les pelouses à Orpins qui sont des milieux fragiles, à 1,2 UGB/ha pour des prairies. L'objectif est de maintenir un pâturage dans le but de limiter l'embroussaillage, les zones concernées présentent peu de valeur fourragère. Pour les francs bords loués mais non pâturés, des alternatives sont préconisées, telles que la fauche avec export de la matière. ⁽⁸⁾.

Le pâturage des francs bords implique un investissement humain plus important, pour une rentabilité inférieure à celle d'une prairie semée. C'est pourquoi la pratique du pâturage, en Val d'Allier, peut faire l'objet d'une contractualisation de Mesures Agro-environnementales territorialisée (MAEt). Ces mesures sont un outil de Natura 2000, et sont donc possibles sur les périmètres du val d'Allier.. Ceci à condition de déclarer les surfaces en herbes des francs bords dans la Surface Agricole Utile (SAU) lors de la déclaration PAC. Il existe 2 MAEt concernant les francs bords du val d'Allier : une MAEt « gestion pastorale » et une autre « Reconquête pastorale ».

⁷ Conservatoire des Sites de l'Allier, Définition des zones prioritaires de reconquête pastorale sur les francs-bords du Val d'Allier Bourbonnais, 2008

⁸ DOCOB Val d'Allier Nord, 2002

Celles-ci sont destinées à apporter une aide financière aux exploitants qui s'engagent à exercer une gestion ou une reconquête pastorale sur les francs bords, dans le respect des besoins écologiques du milieu. Une note de gestion à l'attention des exploitants fixe des objectifs, notamment pour limiter l'embroussaillage au maximum à 5-10% des surfaces en herbe. ⁽⁹⁾.

Pour ne pas altérer les milieux pâturés, certaines recommandations plus spécifiques sont faites aux agriculteurs ayant pris des engagements MAEt, comme la pose de clôtures tournantes, la séparation des troupeaux (diminution du nombre de bêtes) et un affouragement, ou un apport de sel, en dehors des zones de francs bords pour limiter la concentration des bêtes et maîtriser la pression de pâturages. L'affouragement doit être argumenté (sécheresse, manque d'herbe ...).

Par ailleurs une surveillance accrue des espèces invasives s'exerce sur le site, ainsi que des interventions de débroussaillage (après autorisation, et si nécessaire) pour éliminer les refus, limiter l'embroussaillage et ouvrir des passages entre les zones d'herbe. ⁽¹⁰⁾.

Le pâturage est la méthode préconisée car elle présente de nombreux avantages par rapport à la fauche, dont la mise en œuvre est presque irréalisable à cause des surfaces parfois restreintes, de la fragilité des milieux, et des difficultés d'accessibilité. Notons, de plus, que la fauche augmente le risque de dissémination de certaines espèces (églantiers, aubépine, ronce) par le développement de rejets. ⁽¹¹⁾

Cependant, le pâturage extensif ne permet pas de lutter totalement contre l'embroussaillage. Les exploitants peuvent se voir confronter à une fermeture de milieux plus ou moins importante. En effet, les épineux ont fortement tendance à se développer et seules les jeunes pousses sont consommées par le bétail. Ceci empêche leur croissance en hauteur mais accentue leur densification. Ce phénomène est accentué lorsque la présence de lagomorphes est avérée (ils rongent la base des plantes ce qui favorise le marcottage et la reprise de rhizomes).

⁹ Conservatoire des Sites de l'Allier, Définition des zones prioritaires de reconquête pastorale sur les francs-bords du Val d'Allier Bourbonnais, 2008

¹⁰ Notes de gestion pastorale MAEt des francs-bords du Val d'Allier

¹¹ Herbst S. & Dejaifve P.-A. , Impact du pastoralisme sur la végétation dans la R.N.N. Val d'Allier, 2004

Par ailleurs, les zones limoneuses en bord d'affluent peuvent voir se développer des plantes telles que les Orties, ou d'autres plantes prolifères. Ces végétaux dénaturent les milieux que le bétail refuse de pâturer. ⁽¹²⁾.

La gestion des francs bords peut passer par des interventions plus importantes comme une action directe de l'homme avant la mise en place de pâturage. Le CEN Allier a défini plusieurs niveaux de restauration dans le cadre de son étude ⁽¹³⁾. On distingue :

La « restauration limitée » qui s'applique aux francs bords encore peu embroussaillés, nécessitant l'ouverture de passage pour le bétail. L'objectif est alors d'optimiser l'utilisation de l'espace par le bétail pour le pâturage, en vue de limiter le développement de ligneux. La « restauration » implique des actions de débroussaillage importantes, dans le but d'accroître les surfaces de pacage. Elle s'applique par exemple aux fruticées et landes.

Il peut également être envisagé la non-gestion. Elle se traduit alors par l'abandon qui concerne les parcelles déjà fortement embroussaillées, voire boisées, ou par l'absence de restauration qui caractérise les parcelles pâturées ne nécessitant pas d'intervention particulière. ⁽¹⁴⁾.

d) Des atouts et des contraintes pour les éleveurs

L'utilisation à des fins agricoles des francs bords induit une adaptation à la mobilité du cours d'eau, aux périodes de crues et à l'évolution des milieux. Certains phénomènes particulièrement contraignants s'observent sur l'Allier. Les crues entraînent des dépôts de sables ou de graviers grossiers sur des zones pâturables. Ceci peut induire des pertes de surface non négligeables, et donc une insuffisance en fourrage. A long terme les zones touchées par l'ensablement évoluent vers une revégétalisation (exemple : pelouses à Orpins). Les pâturages peuvent également subir des dépôts plus ou moins léger de limons (notamment aux confluences de l'Allier et de petites rivières). En petite quantité ces dépôts permettent un enrichissement du sol, qui favorise la revégétalisation (sur zones peu ensablées).

¹² Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne - Conservatoire des Sites de l'Allier, Etude des usages agricoles sur le Domaine Public fluvial, 2004

¹³ Conservatoire des Sites de l'Allier, Définition des zones prioritaires de reconquête pastorale sur les francs-bords du Val d'Allier Bourbonnais, 2008

¹⁴ Conservatoire des Sites de l'Allier, Définition des zones prioritaires de reconquête pastorale sur les francs-bords du Val d'Allier Bourbonnais, 2008

La dynamique fluviale importante du cours d'eau, et sa divagation dans son lit exigent de la part des agriculteurs une bonne connaissance du terrain, et une information précoce lors de crues. La montée des eaux oblige les bêtes à se réfugier sur des zones topographiquement élevées, où elles sont difficiles à récupérer.

Les crues et les variations des niveaux d'eau, peuvent également entraîner une érosion significative provoquant la diminution des surfaces en herbe.

Cette baisse des ressources ne s'observe pas uniquement suite aux phénomènes d'érosion, mais aussi lors de périodes de sécheresse. Dans ce cas-ci, l'eau est à son plus bas niveau (niveau d'étiage) et la ressource herbagère pauvre, ce qui peut entraîner la divagation des bêtes sur les parcelles voisines, voire sur les rives opposées. Ceci constitue pour les agriculteurs une grosse contrainte notamment pour récupérer les bêtes.

L'utilisation des francs bords ne présente pas uniquement des contraintes.

La mise en pâture de bêtes sur les francs bords peut s'effectuer relativement tôt dans l'année. Ceci augmente la rentabilité de ces terrains et permet une « économie » de fourrage. Pendant les périodes où les bêtes sont sur les francs bords, elles ne consomment que peu ou pas de fourrage, contrairement aux périodes où elles sont en étable.

Les francs bords sont des milieux particuliers dont la location pour l'utilisation reste peu onéreuse. Ceci permet un accès à des terrains supplémentaires en contrepartie d'une faible redevance.

La localisation des lots loués constitue également un avantage non négligeable de par la proximité de l'Allier, de bras mort ou de boires, qui permettent aux bêtes de s'abreuver sans avoir recours à l'installation d'équipements spécifiques. Les boires sont des milieux particuliers, typiques des rivières comme l'Allier, ou la Loire. L'accès des bêtes à ces boires ne doit toutefois pas être anarchique. En effet, les boires sont des milieux à caractère remarquable, il est donc, nécessaire de les préserver. Il est préconisé de varier les accès à l'eau (changer les cheminements) pour limiter le sur-piétinement de certaines zones, limiter l'embroussaillage et lutter contre l'installation de plantes invasives ou envahissantes.

Le pâturage semble être le mode de gestion adapté à l'entretien des francs bords dans le Val d'Allier. Il connaît un certain déclin depuis l'intensification des grandes cultures. Cette gestion agricole des milieux est un atout pour la préservation des milieux, mais nécessite un engagement humain très fort, et une adaptation aux aléas et au changement du milieu. Ces actions placent les agriculteurs au cœur de la gestion de leur patrimoine local.

A.3.5.B) Les activités anthropiques urbaines et industrielles

Aujourd'hui le Val d'Allier est bordé par de grandes agglomérations, telles que les communes de Vichy (60 000 hab.) et Moulins (30 000 hab.). Le reste des zones urbaines est essentiellement constitué de petites villes et de hameaux ne dépassant pas 5000 habitants. La présence de ces villes et villages a nécessité des ouvrages (digues) afin d'en assurer la protection contre l'érosion. Ceci n'est pas sans effet sur la rivière. La somme des travaux réalisés influe sur la dynamique fluviale en la diminuant considérablement. L'extension et l'intensification de l'urbanisation autour des villes est une menace forte qui pèse également sur le cours d'eau. On assiste aujourd'hui à une fragmentation et une coupure des milieux du fait du développement en zone périurbaine. En plus de l'impact direct sur la rivière, l'artificialisation des milieux (digues, barrages) peut engendrer des nuisances telles que la pollution ou des nuisances sonores, néfastes pour la faune. De plus, les rejets urbains (eaux usées, dépôts de déchets) ont participé et participent encore à la pollution des milieux et de la nappe.

Le val d'Allier, de par sa formation et sa dynamique, a un sol riche en alluvions. Cette richesse a été exploitée par l'installation de sablières. Ces dernières ont d'abord été installées dans le lit mineur avant que cela ne soit interdit en 1981. Aujourd'hui les sites d'extraction se situent dans le lit majeur, mais ne sont pas pour autant sans effets.

L'eau n'a plus de sédiments à transporter ce qui altère l'équilibre entre les charges solides et liquides de la rivière. Pour rétablir l'équilibre le cours d'eau, en aval des zones d'exploitation, érode le fond de son lit pour rétablir sa charge en sédiments. Ceci entraîne un phénomène d'enfoncement du lit. Ceci entraîne la baisse du niveau de la nappe, provoquant la disparition et la fermeture de boires et bras mort. L'enfoncement de la nappe est problématique quant à la ressource en eau, car ceci implique que les captages ne sont plus adaptés pour pomper l'eau.

A.3.5.C) La pratique des sports et loisirs sur le Val d'Allier

Le Val d'Allier accueille de nombreuses activités de loisirs comme la chasse, la pêche, la promenade ou la pratique de sports d'eau.

La chasse est une activité pratiquée de tout temps par l'homme. Sur le Val d'Allier, la pratique de la chasse présente quelques particularités, notamment sur le DPF. Les terrains concernés par ce dernier sont divisés en lots attribués par adjudication pour la chasse. On rencontre donc peu d'Associations Communales de Chasse Agréée (ACCA) sur le secteur. La chasse est essentiellement privée. Le nombre de pratiquant reste très restreint.

La pratique de cette activité cause peu de perturbations, hormis lors des périodes de reproduction ou de nidifications d'espèces d'intérêt communautaire.

La pêche est également une activité ancestrale. Elle est très répandue sur le cours de l'Allier. Il existe de nombreuses Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA), mais le nombre de pratiquants étant modeste, la pratique de cette activité n'engendre pas de perturbations significatives.

Ces deux activités peuvent toutefois créer des problèmes notamment en ce qui concerne la présence et l'usage de véhicules motorisés, pouvant être source de dérangement pour la faune ou de dégradation de certains milieux.

Aujourd'hui, ces deux activités ne sont pas amenées à subir de réelles évolutions, notamment dans le nombre de pratiquants. Ceci permet d'avancer que leur pratique ne pose que peu de problèmes pour la préservation des milieux

Des activités récentes ont également vues le jour sur le Val d'Allier. L'évolution des usages et des sociétés a participé au développement de la pratique de certains loisirs. Les sports d'eau et le tourisme se sont considérablement développés sur l'Allier.

Aujourd'hui, on recense un grand nombre d'aménagement consacrés au tourisme et à la promenade sur les rives de l'Allier. Ainsi de nombreux campings sont inclus dans le zonage Natura 2000, ainsi que de nombreux sites de détente ou de promenade. La pratique de sports aquatiques peut également s'observer sur l'Allier. Il s'agit notamment de descente de la rivière en canoë, à des fins de découvertes et de promenade du fait des courants lents. Certains accès à la rivière sont aménagés pour la pratique de cette activité, mais la majorité des accès empruntés par les pratiquants sont sauvages, et situés essentiellement en bordure des ponts ou dans les campings. La fréquentation actuelle reste modérée et induit peu de perturbations, au contraire elle permet la découverte et la sensibilisation du grand public.

La pratique de sports motorisés de façon « sauvage » existe et est incompatible avec la préservation des milieux et de la faune. L'accès de véhicules motorisés pour la pratique de loisirs aux abords de la rivière est strictement interdit.

La rivière Allier a fait l'objet d'aménagements importants depuis le XIXème siècle. La main de l'homme a laissé une empreinte indélébile sur la rivière et ses abords. Aujourd'hui certains sites sont particulièrement fréquentés pour la pratique de diverses activités dont certaines ne sont pas sans conséquences sur l'environnement. L'information et la sensibilisation sont des actions importantes menées et à pérenniser

La rivière Allier est une rivière vivante et mobile. Elle a longtemps été navigable, ce qui vaut à ses abords d'appartenir au Domaine Public Fluvial. Son tracé a évolué au fil du temps, et évolue encore aujourd'hui. On trouve encore aujourd'hui des témoins des anciens lits du cours d'eau. La mobilité est le fruit d'un fonctionnement particulier, typique des grands fleuves. A l'instar de sa grande sœur la Loire, l'Allier est une des dernières rivières considérées comme « sauvage ». Aujourd'hui, cette mobilité est moins marquée du fait des aménagements que l'homme a entrepris pour maîtriser la rivière.

La mobilité de la rivière est à l'origine d'une grande diversité écologique. Ce fonctionnement de la rivière permet d'entretenir les abords du cours d'eau en créant et remodelant les milieux alentours. Ceci est possible grâce aux phénomènes d'érosion et sédimentation. Ceci permet l'entretien d'une mosaïque de milieux, composée d'habitats d'intérêt communautaire. Parmi ceux-ci on retrouve notamment les Forêts alluviales à bois dur et à bois tendres, rares à l'échelle européenne, et les pelouses à Orpins. L'ensemble des habitats du Val d'Allier et le cours d'eau, permettent d'abriter un grand nombre d'espèces animales et végétales. Le Val d'Allier constitue, en particulier, un réservoir écologique pour l'avifaune. Sa préservation est un enjeu majeur pour les oiseaux et leur conservation. Il constitue également le refuge d'une plante endémique à la Loire et à l'Allier : l'Épervière de la Loire. Cette richesse écologique fait du Val d'Allier un site remarquable et reconnu. Il fait l'objet de nombreuses mesures de protections, et d'inventaires écologiques.

De tout temps l'homme a utilisé la rivière et ses abords. Traditionnellement les milieux ouverts étaient entretenus par le pastoralisme. Ceci constitue une pratique agricole spécifique. Les milieux pâturés sont loués aux agriculteurs et sont alors appelés francs bords. Ils font l'objet d'Arrêtés Préfectoraux de Location de Francs Bords. Cette activité est tombée peu à peu en désuétude avec l'abandon de l'élevage et l'avènement des grandes cultures. Ceci conduit aujourd'hui à la fermeture progressive des milieux. L'effet de la dynamique de végétation et la diminution de la dynamique fluviale mettent en danger la mosaïque de milieux du Val d'Allier.

D'autres activités comme l'extraction de granulats et un certain type de fréquentation (véhicule à moteur) participent également à la mise en danger de la richesse écologique du Val d'Allier.

L'ensemble de ces facteurs fait du Val d'Allier un site original dont la préservation et la protection jouent un rôle majeur. Face au constat de la fermeture des milieux et de la diminution des effets de la rivière sur l'entretien des milieux, on considère qu'il est nécessaire d'intervenir, notamment pour préserver les milieux ouverts. Ceci passe par l'entretien des francs bords par la mise en place de pâturage.

Section B) Méthodologie

B.1) Analyse historique

L'analyse historique des sites étudiés est essentielle pour la compréhension du fonctionnement des milieux, de leur évolution ainsi que de leur devenir. L'approche historique concernant la dynamique fluviale est nécessaire afin de déterminer les préconisations de gestion. La gestion doit être réfléchiée en fonction de son intensité, puisqu'elle est le moteur de création et destruction des milieux.

B.1.1) Evolution de la dynamique fluviale

L'analyse historique de la dynamique fluviale permet d'évaluer son intensité. Ceci a pour objectif de déterminer l'intérêt de la mise en place d'une gestion en fonction de la vitesse de création et destruction des milieux par la rivière. La méthode utilisée ⁽¹⁵⁾ qui permet une approche relativement précise consiste à cartographier les bancs de sable nu. Ceci permet d'évaluer les successions naturelles.

Les prises de vues ont été réalisées à différentes périodes. L'Allier connaît des variations de niveaux d'eaux interannuelles relativement importantes. Pour minimiser l'erreur due à ces variations et la différence des dates, le choix a été fait d'établir une cartographie complète du chenal actif, soit les bancs de sable nu et le lit mineur, en excluant les boires.

Elle doit être appliquée sur différentes années, sur un secteur relativement important. Ici, le choix a été fait de réaliser la cartographie, par photo interprétation sur six années : 1946, 1954, 1963, 1983, 2002 et 2009. Les photo-aériennes ont été choisies en fonction de leur disponibilité auprès de l'IGN et au sein du conservatoire. Les vues aériennes de 1946, 1954 et 1963 ont été géoréférencées pour permettre leur exploitation sous logiciel de cartographie.

Les tronçons choisis comprennent les zones d'études. Ils s'étendent sur 18 km entre Ris et le pont de Bellerive à Vichy, au sud du département, et 14 km entre Moulins et Villeneuve au nord.

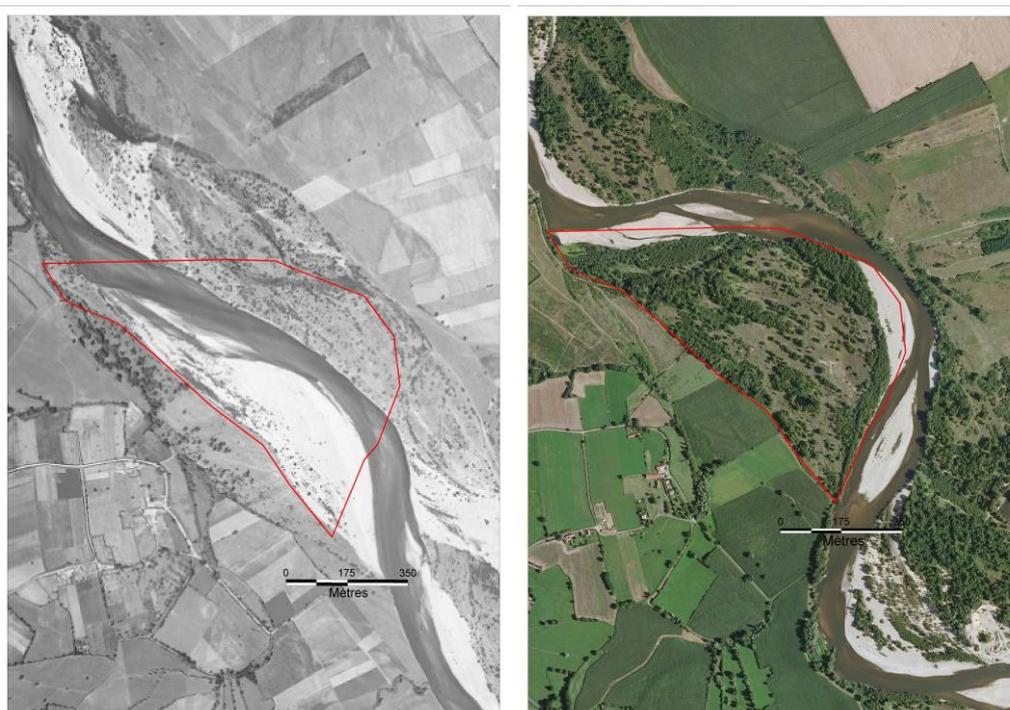
¹⁵ PECHEUR A.-L., Evaluation de l'état de conservation des habitats, 2008

B.1.2) Evolution des milieux naturels

L'étude de l'évolution des sites et des milieux est réalisée par photo-interprétation. Une première approche concerne l'étude de la comparaison des surfaces boisées, en 2009 et en 1946, sur des secteurs de plusieurs kilomètres. Les périmètres choisis pour cette étape correspondent à ceux choisis pour l'étude de la dynamique fluviale. Le but est d'évaluer l'évolution de la surface de milieux fermés et de milieux ouverts afin de déterminer l'intérêt de préserver les zones non boisées sur le secteur.

La seconde approche concerne la dynamique de fermeture des milieux. Deux des sites ont fait l'objet d'une photo – interprétation concernant les milieux ouverts et les milieux boisés sur les années 1946 (la plus ancienne disponible), 1954, 1983 et 2009. Les sites ayant une certaine mobilité, cette étude porte sur la proportion de surface boisée ou ouverte.

Deux des sites n'existaient pas en 1946, et sont apparus entre 1983 et 2002. L'étude de l'évolution des milieux n'a pas pu être réalisée sur les mêmes périodes. Elle porte sur les années 2002 et 2009 (les seules disponibles au CEN Allier). (Cf illustration)



Lot I en 1946

Lot I 2009

La photo interprétation est réalisée grâce à un logiciel SIG (Système d'Informations Géographiques). Pour limiter l'erreur due aux changements d'échelles, elle est réalisée systématiquement au 1/5000^{ème}.

B.2) Cartographie des habitats

La Cartographie des habitats est réalisée selon la méthodologie CHANES, et s'appuie sur le Référentiel typologique et fonctionnel des habitats du Val d'Allier, réalisé par le Conservatoire Botanique du Massif Central (CBNMC).

Dans un premier temps les habitats sont cartographiés par photo-interprétation (BD ortho 2009), sur Logiciel SIG (MapInfo). Cette pré-cartographie est suivie de visites de terrain permettant d'identifier et de redélimiter les habitats des sites étudiés.

Pour ce faire, on dispose de bordereau de relevé (cf Annexe 4), ainsi que de fiche de relevé phytosociologique. Ces dernières servent à réaliser un relevé par habitat (si un habitat est rencontré quatre fois, un seul relevé est réalisé). Notons que les habitats peuvent être représentés par des mosaïques qui ne peuvent excéder trois constituantes.

Les bordereaux d'habitats sont retranscrits sur logiciel SIG (base de données cartographique)

L'existence de mosaïque de milieux pour définir certains habitats ne permet pas toujours un rendu cartographique visuel lisible. Afin de faciliter la lecture des cartes, les habitats en mosaïque seront représentés par l'habitat majoritaire. Afin de ne pas perdre l'information de cette particularité, une carte indiquant les milieux en mosaïque est produite en parallèle.

CARTOGRAPHIE CHANES :

La cartographie des habitats des zones d'études est réalisée selon la méthode de la cartographie des habitats Naturels et des espèces (Cartographie CHANES). Il s'agit d'un programme initié en 2005, par la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN Auvergne). Sa mise en œuvre aboutit à une digitalisation des habitats et sites naturels selon un cahier des charges (validé par le Muséum National d'Histoire Naturelle).

B.3) Inventaires

Au-delà des habitats, le Val d'Allier abrite de nombreuses espèces dont certaines sont particulièrement remarquables. Afin de les prendre en compte dans cette étude des inventaires faunistiques et floristique ont été menés. Le temps imparti pour l'étude ne permet pas de réaliser des inventaires complets. Ceux réalisés ont été particulièrement consacré à la recherche d'espèces patrimoniales. Certains groupes n'ont pas fait l'objet d'inventaires, mais leur présence a été notée à l'occasion d'observation ou d'indices de présence.

B.3.1) Inventaire ornithologique

Les visites de terrain effectuées ont permis d'inventorier les espèces d'oiseaux présentes. Une journée consacrée à l'inventaire des oiseaux a permis de compléter ces observations. La liste d'espèces établie est non-exhaustive.

B.3.2) Inventaire entomologique

L'entomofaune constitue un ensemble complexe et diversifié. Mener des inventaires sur la totalité des espèces d'invertébrés serait particulièrement long et ne permettrait pas de respecter les délais de l'étude. Le Val d'Allier accueille des espèces invertébrées rares ou menacées notamment parmi les odonates et les lépidoptères. Le choix a été fait de mener des inventaires concernant ces deux groupes. Une journée par site a été consacrée à la réalisation de relevés des Lépidoptères et Odonates. Les recensements menés ne sont pas exhaustifs. Ils ont été réalisés entre juillet et août. Ces insectes ont des cycles de vie particulière et ne se rencontrent pas tous à la même période. Un inventaire complet de cette faune demande au minimum 4 passages par sites à des périodes différentes. Ce qui n'a pas pu être fait ici.

B.3.4) Inventaire floristique

La flore a pu être inventoriée lors de la réalisation des relevés phytosociologiques. Afin d'affiner la liste floristique des espèces présentes, une journée par site a été prévue. Cette liste complétée reste non exhaustive au regard de la surface de chaque sites qui demeure importante. Le temps à consacrer à chaque site ne permet pas d'inventaire floristique précis. Les espèces patrimoniales en Auvergne susceptibles d'être rencontrées sur le terrain ont fait l'objet d'une attention toute particulière.

Section C) Bibliographie

Les ouvrages et références sur le pâturage des francs bords restent peu nombreux. Les ressources disponibles sont essentiellement le fruit de notices de gestion et de documents officiels. Les notes de gestion ainsi que les arrêtés de location de francs bords constituent également une source d'information importante. Les références concernant le DPF sont quant à elles relativement nombreuses.

Les informations relatives au DPF concernent la gestion préconisée, comme le plan de gestion établi par J. Saillard (2002), qui a ainsi réalisé une analyse descriptive du DPF et établi des préconisations en conséquence. Il existe par ailleurs de nombreux rapports et autres études concernant le DPF et notamment sa délimitation, son statut et les droits d'usages le concernant, (Auclerc, 1997). Le Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne s'est associé au Conservatoire des Sites de l'Allier en 2004 pour réaliser une étude sur les usages et utilisation du DPF. Le pâturage des francs bords est une thématique très peu abordée. On trouve cependant quelques sources.

Parmi les documents disponibles, S. Herbst & P.-A. Dejaifve (2004) se sont intéressés à l'impact du pâturage sur l'avifaune des francs bords dans le périmètre de la Réserve Naturelle du Val d'Allier (RNVA), ainsi qu'à l'éthologie des troupeaux et leur impact sur la végétation. En parallèle, P.-A. Dejaifve (2004) s'est attaché à étudier les comportements alimentaires des bovins sur les francs bords de la RNVA, étude qui complète les deux précédentes. Ces études ont montré que le pâturage n'est pas un mode de gestion infaillible et qu'il peut même s'avérer assez négatif pour l'avifaune. P.-A. Dejaifve explique également que le pâturage densifie les fourrés.

En plus de ces études concernant l'impact du pâturage, on dispose de données concernant directement ce mode de gestion. P.-A. Dejaifve (2004) préconisent des mesures de gestion concernant directement le pâturage, sa mise en pratique et les actions qui lui sont liées, notamment gestion du troupeau et les apports alimentaires. Les informations apportées permettent la réflexion quant aux dates de début et de fin de la période de pâturage, ainsi que la mise en place de clôtures ou non. Cette étude apporte également des informations quant au choix du chargement et aux effets du pâturage, notamment du piétinement animal sur les milieux sensibles. D'autre part, P.-A. Dejaifve déconseille l'apport de fourrage sur les francs bords pour éviter l'enrichissement du milieu et la concentration des animaux autour des zones d'affouragement. D'autres éléments sont accessibles, grâce aux notes de gestion MAEt du Conservatoire des Sites de l'Allier (2008), notamment en ce qui concerne la gestion et les aspects réglementaires. Ces derniers se trouvent également dans les documents officiels que sont les Arrêtés de Location de Francs Bords (ALFB).

Par ailleurs, il existe des références concernant le pâturage et les autres modes de gestion de milieux comparables à ceux que l'on rencontre sur les francs bords. Citons ici, l'un des cahiers techniques publiés par l'Atelier Technique des Espaces Naturels, ATEN, (1995) qui s'attache à définir et établir des conseils généraux sur la gestion, la mise en place et le suivi de pastoralisme sur des milieux secs et sensibles. Plus tard, Muller F. et Al (2002) se sont penchés sur des expériences de gestion des pelouses sèches afin d'en tirer des conclusions et des préconisations et actions à mettre en place ou à éviter pour la gestion. En parallèle, Colas S., Muller F., Meuret M. et Agreil C. (2002) ont établis un guide de mise en place de pâturage, toujours sur pelouses sèches, afin d'aider les gestionnaires dans la prise de décisions quant au mode de gestion.

Section D) Résultats

D.1) Evolution historique

L'Allier est une rivière au caractère « sauvage ». Elle a connu de grands bouleversements depuis 1750. L'homme a cherché à l'aménager, la contraindre et la maîtriser. (Barrage de Poutès 1941, Point Barrage de Vichy 1963, Barrage de Saint Etienne du Vigan 1895, 82,270 km d'enrochements en Auvergne)

Les courbes (cf Carte 4) représentant l'évolution de la surface du chenal actif entre 1946 et 2009 montrent une nette diminution de la surface de la bande active et des bancs de sable sur les deux secteurs étudiés. Sur le secteur de Ris à Vichy la surface de 2009 représente environ 67 % de celle de 1946, au Nord de Moulins la surface de 2009 représente environ 46 % de celle de 1946. On peut ainsi déduire que l'intensité globale de la dynamique fluviale a fortement diminué. Ce phénomène est lié aux aménagements qui jalonnent la rivière, barrages, gravières, enrochements... La diminution naturelle des sédiments liée au boisement des surfaces principales d'érosion, dans les gorges de l'Allier en amont, contribue probablement également à ce phénomène.

En se focalisant sur les deux secteurs cartographiés on peut remarquer que :

De Moulins à Villeneuve, la courbe d'évolution de la surface du chenal est décroissante au cours des années (cf carte 4) de façon homogène. Elle traduit la baisse d'intensité de la dynamique fluviale dans ce secteur.. On notera que depuis la limite du département au sud (commune de Ris), l'Allier est ponctuée de barrages (pont barrage de Vichy, pont Régemortes de Moulins), de digues et d'enrochements. Ces aménagements ont pour effet de canaliser la rivière, et de limiter l'intensité de la dynamique fluviale, ce qui se ressent fortement sur ce secteur.

De Ris à Vichy la courbe d'évolution est aussi décroissante au cours du temps (cf Carte 4) mais présente un pic en 1983. En ce qui concerne le secteur en amont de Vichy, une hypothèse semble émerger :

Le Pont Barrage de Vichy a été construit et mis en service en 1963. Ceci peut expliquer l'augmentation de surface du chenal actif en amont (formation du Lac d'Allier). En étudiant l'évolution de la surface en amont du pont barrage selon la distance à celui-ci, on observe que plus on s'éloigne de cet ouvrage plus la surface diminue. Cette observation va dans le sens de l'hypothèse formulée pour ce qui se déroule en amont. Cependant on ne peut pas expliquer pourquoi ceci ne s'observe pas sur toutes les années.

Afin de mieux cerner le phénomène, la même analyse a été réalisée juste en aval du secteur.

Le même phénomène que celui décrit ci-dessus, s'observe en aval du pont barrage. Il reste cependant sans explications. Il est possible que ce phénomène soit lié à la présence de nombreuses exploitations de sable en amont du secteur, la présence du pont barrage et la crue vingtennale de 1980 (com. Personnelle J.-R. Malavoi)

L'analyse montre globalement que la surface du chenal actif de la rivière Allier a diminué depuis 1946. On peut en déduire que l'intensité de la dynamique fluviale a elle aussi connu une diminution. Cette perte d'intensité conduit à penser que la rivière n'a plus le même effet sur les milieux qu'auparavant. L'érosion et la sédimentation, moteur de la création et disparition des milieux sont alors ralentis.

Les aménagements qui jalonnent la rivière ont participé à la diminution de l'intensité de la dynamique fluviale. Son rôle d'entretien des milieux est alors moins marqué et pose la question de la nécessité d'une intervention humaine.

Evolution de la dynamique fluviale de l'Allier

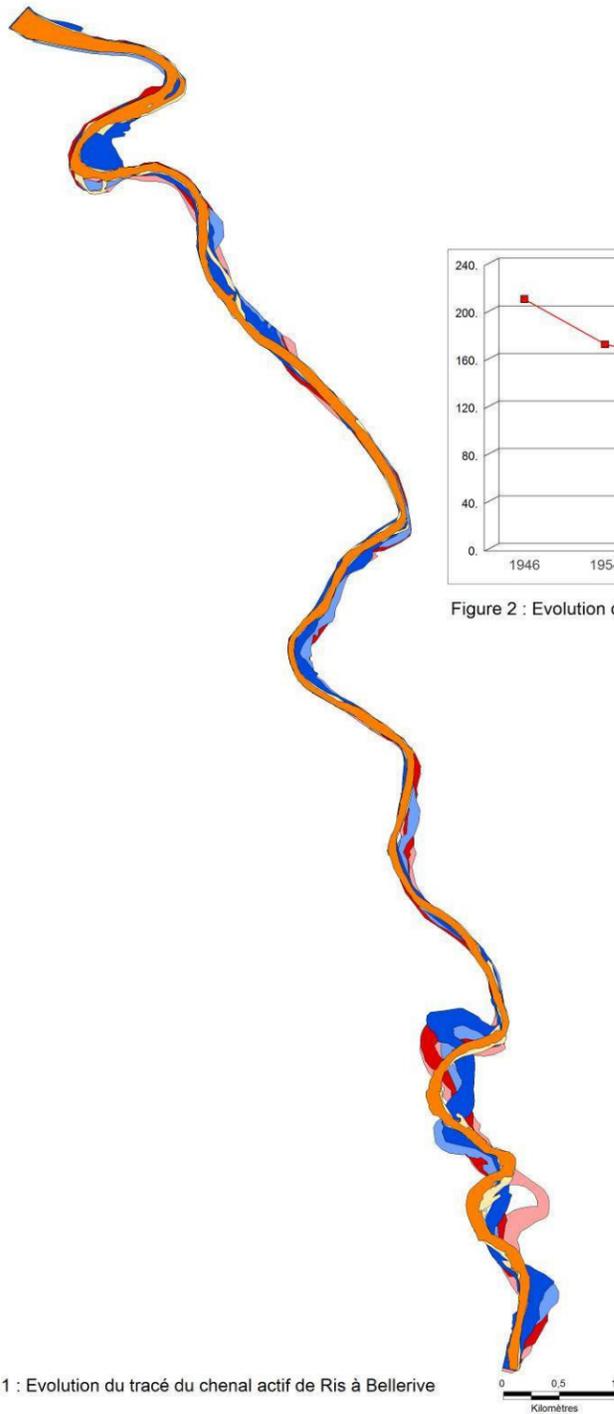
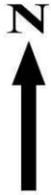


Figure 1 : Evolution du tracé du chenal actif de Ris à Bellrive

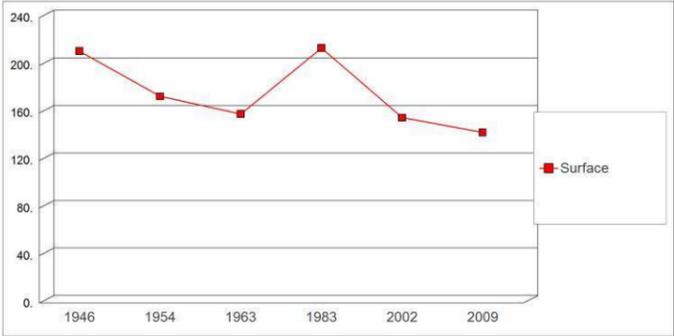


Figure 2 : Evolution de la surface du chenal actif de Ris à Bellrive



Figure 3 : Evolution du tracé du chenal actif de Ris à Bellrive

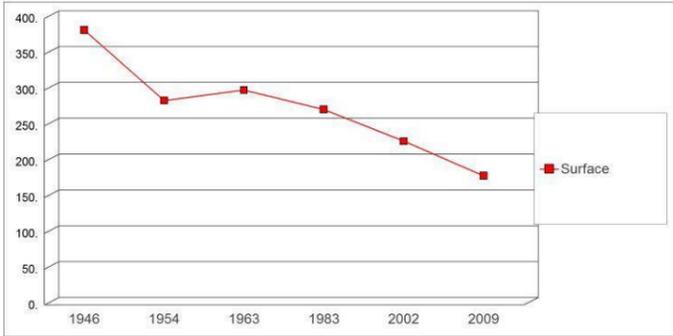
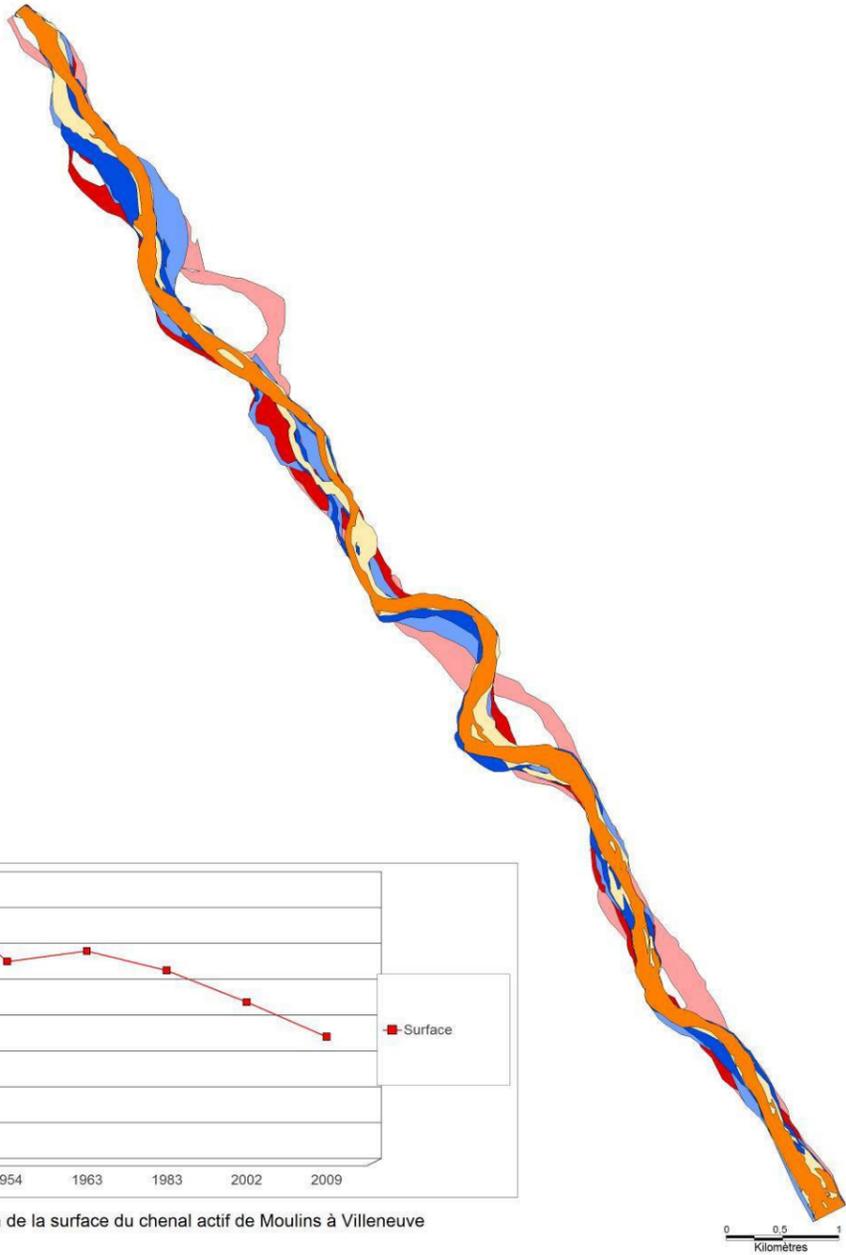


Figure 4 : Evolution de la surface du chenal actif de Moulins à Villeneuve

Carte 4 : Analyse de l'évolution du chenal actif de l'Allier sur deux secteurs

D.2) Intérêt patrimonial

D.2.1) Les habitats rares et menacés

Sur l'ensemble des sites étudiés il a pu être identifié 21 habitats dominants différents, dont 8 sont jugés d'intérêt communautaire. Un habitat est désigné d'intérêt communautaire lorsqu'il est considéré en danger en Europe, ou ayant une aire de répartition réduite ou s'il constitue un exemple remarquable d'une des neuf régions biogéographiques d'Europe.

Code Corine Biotope	Libellé CBNMC	Statut Natura 2000
22.41	Herbiers à comportement annuel	3150
22.43	Végétation aquatique	3150
24.52	Végétations basses	3270
31.8	Fourrés et manteaux non riverains	
34.111	Pelouses à orpins	8230
34.342	Pelouses sablo-calcaires	6210
35.21	Pelouses neutro-acidiphiles	
35.23	Pelouses à Corynepore blanchâtre	6120*
37.2	Prairies inondables	
37.71	Ourlets des cours d'eau	6430
37.72	Ourlets eutrophiques	6430
38.13	Prairies méso-xérophiles	
44.121	Fourrés et manteaux riverains	
44.13	Boisements inondables	91-E0*
44.4	Boisements non inondables	91-F0*
53.1	Roselières et Parvo-roselières	
87.2	Zones rudérales	
24.31	Bancs et levées de sables à peu près dépourvus de végétation	
22.12	Eaux mésotrophes stagnantes	
22.2	Levées de galets à peu près dépourvus de végétation	
	Pelouse	

Données : Référentiel typologique, CBNMC

***Habitat Prioritaire**

Tableau 1 : Tableau des habitats inventoriés

Les sites étudiés ont permis de recenser 21 formations différentes, en mosaïque (cf Annexe 9), selon le référentiel CBNMC, dont dix représentatives des huit habitats d'intérêt communautaire du Val d'Allier. (cf Tableau 1).

La pelouse à orpins (8230) est un stade pionnier. Elle est caractéristique des zones subissant de fortes contraintes écologiques ou des perturbations érosives. Elle est constituée de végétation rase et adaptée à la sécheresse estivale et température du sol pouvant s'élever considérablement. On y rencontre principalement des plantes

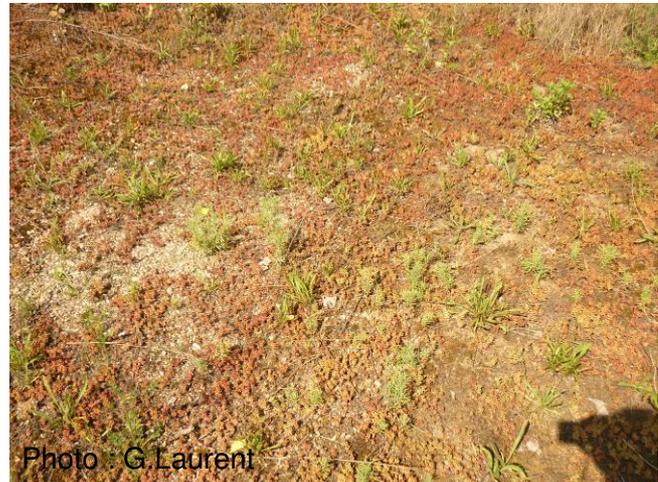


Photo 1 : Pelouse à Orpins

crassulescentes, dont les orpins, et des plantes au feuillage réduit. La strate bryo-lichénique peut être particulièrement recouvrante sur ce milieu.

La pelouse à corynéphore blanchâtre constitue également un habitat d'intérêt communautaire (6120*). Elle se rencontre principalement en contexte alluvial et est associée aux perturbations hydrodynamiques de grandes rivières comme l'Allier. Elle se développe sur les terrasses souvent rajeunies par les inondations. Cet habitat est caractérisé par une physionomie de pelouse rase très écorchée. Le recouvrement de la strate herbacée est assez faible, et souvent accompagné d'un tapis de mousses et lichens important. En France, cet habitat est surtout représentatif du domaine continental, mais avance assez loin le long des grands fleuves dans le domaine atlantique.



Photo1 : Pelouse à Corynéphore

Les Forêts alluviales à bois dur (boisement non-inondables) (91-F0, constituée par les forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes des grands fleuves, est une formation devenue rare à l'échelle nationale suite aux actions humaines. Cette formation représente la forêt riveraine la plus mûre, que l'on puisse observer aujourd'hui dans le lit majeur des cours d'eau. Il s'agit d'un habitat d'intérêt patrimonial fort.

Les Forêts alluviales à bois tendre (boisements inondables) (91-E0*), constituée des forêts galerie de saule blancs ou de peupleraies noire, se rencontre dans le lit mineur des cours d'eau, en situation inondable. Elle se développe sur les limons et laisses organiques déposés au fil des crues. Cette formation joue un rôle essentiel dans la fixation des berges. La conservation de cet habitat passe avant tout par le maintien de la dynamique fluviale. Les forêts alluviales sont des formations très présentes dans le périmètre du Val d'Allier.

Les herbiers à comportement annuel et végétation aquatique (3150) sont constitués des formations à végétations flottant librement et à végétations enracinées flottantes. Ces formations concernent les différentes boires recensées sur les sites. Le caractère « naturellement eutrophe ¹⁶» correspond à un contexte alluvionnaire. La préservation de ces milieux passe par la surveillance du développement d'espèces invasives. Cet habitat a pu être rencontré à plusieurs reprises sur les sites étudiés. D'une manière plus générale, il est assez fréquent sur le Val d'Allier

Sur les sites étudiés, on rencontre également l'habitat correspondant végétations basses (3270). Cet habitat correspond principalement aux zones de vases exondées. Son maintien est lié à la fluctuation du niveau de l'eau. Il est caractérisé par une végétation annuelle se développant au printemps à la condition que le sol soit encore gorgé d'eau. On rencontre cet habitat principalement sur les berges de la rivière et des bras secondaires

On rencontre également la landine à Armoise champêtre, sur le Lot I. Cette formation correspond aux Pelouses sablo-calcaires (6210). Cet habitat a été rencontré sur des terrasses d'alluvions, peu soumise aux crues, au contact des pelouses à orpins. Aujourd'hui, cet habitat est à l'état relictuel en France. Il est cantonné aux bords de Loire de l'Allier et de la Seine. C'est un habitat d'intérêt patrimonial majeur pour lequel le Val d'Allier joue un rôle important. Il se reconnaît par sa physionomie mi-rase et à son allure steppique. La végétation est composée essentiellement d'Armoise champêtre (*Artemisia campestris*) au port d'arbrisseau, et de la Scrofulaire des chiens (*Scrofularia canina*) qui détermine la physionomie de l'habitat. La strate bryo-lichénique est également très développée, participant à son allure steppique surtout en saison

¹⁶ Milieux enrichi en élément nutritif (azote, phosphate)

Les franges des bords boisés ombragées et les voiles des cours d'eau forment les Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (Code Natura 2000 : 6430). On retrouve cet habitant principalement en plaine et à l'étage collinéen. Il présente en général une végétation herbacée de grandes tailles avec une espèce dominante. Il peut être le berceau du développement de certaines espèces invasives comme la Renouée hybride ou la Balsamine de l'Himalaya. Ces deux espèces constituent une des principales menaces sur cet habitat assez répandu.

Au-delà des habitats d'intérêts communautaires, on recense 13 habitats sans statuts qui participent pleinement à la composition de la mosaïque de milieux du DPF, et de la richesse écologique du Val d'Allier. Leur présence est aussi importante que celle des autres habitats, bien que leur valeur patrimoniale soit moindre.

Les sites d'étude abritent 21 habitats dont huit sont jugés d'intérêt communautaire. Ces milieux, rares à l'échelle européenne, sont typiques des grands fleuves. Leur présence traduit l'intérêt écologique du Val d'Allier. Il joue un rôle primordial dans la conservation de ces habitats.

Les sites d'études contribuent à cette richesse écologique. La mise en place d'une gestion particulière peut alors participer à la conservation de ces habitats.

Les différents inventaires menés sur les 4 sites étudiés permettent d'aborder leur valeur patrimoniale. Ils ont permis d'inventorier un grand nombre d'espèces

	Nombre d'espèces	Nombre d'espèces patrimoniales
<i>Flore</i>	105	3
<i>Oiseaux</i>	31	24
<i>Odonates</i>	19	2
<i>Mammifères</i>	5	1
<i>Lépidoptères</i>	25	0

Tableau 2: Nombre d'espèces inventoriées

D.2.2) Les espèces remarquables

D.2.2.A) Flore

		Lot H	Lot I	Lot C1	Lot D1	PR	PN	DH
Butome en ombelle	<i>Butomus umbellatus</i>			x		x		
Epervière de la Loire	<i>Hieracium peleterianum subsp. Ligericum</i>		x			x		
Pulicaire vulgaire	<i>Pulicaria vulgaris</i>			x			x	
Peuplier noir	<i>Populus nigra</i>	x	x	x	x			

Données : A.Soissons/G.laurent

Statuts

PR : Protection Régionale

PN : Protection Nationale

DH : Directive Habitat

Tableau 3 : Flore remarquable des sites étudiés

Un grand nombre d'espèces végétales a pu être relevé (cf Annexe 5). Parmi celles-ci on trouve notamment une espèce protégée à l'échelon national, la Pulicaire vulgaire (*Pulicaria vulgaris*) ainsi que plusieurs espèces patrimoniales.

La Pulicaire vulgaire est une petite plante, environ, 30 cm, qui fleurit de juin à août. Elle se rencontre sur des milieux peu végétalisés. Elle est typique des berges sableuses et humide des bords d'Allier et des nombreuses boires et bras morts. Elle a été recensée sur le Lot C1 sur les berges d'une des boires. Le nombre de pieds de Pulicaire sur cette zone a été estimé à environ 600. Considérée comme commune au début du XXème siècle, elle est, aujourd'hui, en régression partout sur le territoire français du fait de l'aménagement ou de la végétalisation des milieux sur lesquels elle se développe.



Photo 3 : Pulicaire vulgaire

Sur les berges vaseuse de cette même boire est présente une station de Butome en ombelle (*Butomus umbellatus*), espèce protégée à l'échelle régionale. C'est une plante caractéristique des ceintures de végétation semi-aquatique. Il se développe au bord des nombreux bras morts et boires du Val d'Allier et est indicateur d'une bonne qualité de ces milieux. L'assèchement des zones humides est une des causes de sa raréfaction en Auvergne.



Photo 4 : Butome en ombelle

Les pelouses du Lot I abritent l'Epervière de la Loire (*Hieracium peleterianum* subs. *Ligericum*). Cette espèce est endémique aux berges de la Loire et de l'Allier. Elle se rencontre sur les zones fortement remaniées par les crues, auxquelles elle résiste grâce à son système racinaire.



Photo 5 : Epervière de la Loire

Sur les Lot I et H, il a pu être recensé la présence du Corynéphore blanchâtre (*Corynephorus canescens*). Cette plante est une graminée qui forme des touffes denses de couleur bleu-vert. Cette espèce pionnière, se développe essentiellement sur les milieux remaniés et pauvres en nutriments, comme les zones sableuses. Ceci explique sa présence sur les francs bords, qui sont alors primordiaux pour sa préservation dans le département. Sa présence et son développement sont menacés par l'explosion de ligneux épineux (Prunellier) sur les francs bords.

Les quatre sites étudiés accueillent une autre espèce emblématique du Val d'Allier qu'est le Peuplier noir (*Populus nigra*). Cette espèce pionnière est le premier arbre à s'implanter sur les grèves asséchées en été. Il est le précurseur de la lente végétalisation des berges et de l'installation de la forêt alluviale. Il est menacé par le développement des espèces de peuplier introduites comme le Peuplier d'Italie, avec lequel il peut s'hybrider. Ceci pourrait, à terme, provoquer la disparition de cette espèce emblématique encore très présente sur le Val d'Allier.

D.2.2.B) Faune

		Lot H	Lot I	Lot D1	Lot C1	LRR	LRN	PN	DO
Oiseaux									
Aigrette Garzette	<i>Egretta garzetta</i>	x	x	x	x	VU	LC	x	x
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>			x	x			x	
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>				x	VU	LC	x	x
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>			x	x		R	x	
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>		x			VU	LC	x	x
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	x	x			DD		x	
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	x					LC	x	
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>				x	VU		x	
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	x	x	x		VU	LC	x	
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	x	x	x	x		LC	x	
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	x		x		V	LC	x	
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>			x	x			x	
Martin Pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	x	x		x	NT	LC	x	x
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	x	x	x	x		LC	x	
Mésange nonette	<i>Parus palustris</i>	x	x	x	x	DD	LC	x	
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	x	x	x	x	NT	LC	x	x
Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicanus</i>	x	x	x		VU	NT	x	x
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	x	x			VU	LC	x	
Pic épeiche	<i>Dendrocops major</i>			x	x			x	
Pie grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>			x		DD	LC	x	x
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>						LC	x	
Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	x	x	x	x		LC	x	
Sitelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>				x			x	
Sterne Pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	x	x	x	x	VU	LC	x	x

Données : E.Ardouin/G.Laurent

Statuts

LRR : Liste Rouge Régionale

LRN : Liste Rouge Nationale

PN : Protection Nationale

DH II : Annexe II de la Directive Habitat

DH IV : Annexe IV de la Directive Habitat

Rareté/Menaces

R : Rare

Vu : Vulnérable

LC : Préoccupation Mineure

NT : Quasi-menacé

DD : Données Insuffisantes

Tableau 4 : Avifaune remarquable, faisant l'objet d'une protection nationale, des sites étudiés

Au total, 31 espèces d'oiseaux ont pu être identifiées dont 24 faisant l'objet d'une protection nationale (cf Annexe 6). Les inventaires ont permis de révéler la présence de 3 espèces d'oiseaux particulièrement intéressantes et emblématiques du Val d'Allier. La différenciation entre espèces nicheuses et non-nicheuse n'a pas été faite. Cependant certains indices peuvent laisser supposer qu'une espèce est nicheuse sur un site comme l'observation de juvéniles, ou d'individus en couple.

Le lot C1 accueille le Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*). L'observation de quatre individus juvéniles de l'année permet d'affirmer que cette espèce niche sur ce site. Cet oiseau apprécie les marécages, lacs et rivières bordés de végétation dense. Il niche dans les arbres alentours. Sur le lot C1 il a été observé sur les berges d'une boire fermée avec une végétation importante. On relève également autour de cette zone d'eau la présence de nombreux arbres, notamment des arbres morts, pouvant servir de nichoir. De fortes menaces pèsent sur cette espèce. Son déclin à l'échelle européenne est la conséquence de l'assèchement des zones humides et de la pollution des eaux, provoquant la diminution de ses ressources alimentaires.

Sur 3 des sites étudiés, l'Œdicnème criard (*Burhinus oedicnemus*), espèce rare à l'échelle nationale est présent. Il a pu être observé en couple sur les lots H et D1, laissant supposer qu'il y est nicheur. En France, cet oiseau vit sur des terrains calcaires caillouteux ensoleillés. Ceci explique qu'il soit observé essentiellement sur les bancs de sables ou de galets au bord de la rivière. C'est une espèce en déclin au niveau national et européen. Les menaces qui pèsent sur lui sont notamment la fermeture des milieux, la conversion de prairies en culture et l'abandon des systèmes pastoraux dans son aire de répartition. C'est pourquoi les francs bords du Val d'Allier jouent un rôle important dans la préservation de cette espèce.



Photo 6 : Œdicnème criard

Enfin, trois des sites étudiés accueillent le Martin pêcheur (*Alcedo atthis*). Il est supposé nicheur car il a pu être observé en couple. Cette espèce apprécie les eaux claires, relativement calmes et poissonneuses. Il fréquente les berges boisées, qu'il utilise comme nichoirs. Ces critères expliquent sa présence, notamment autour des boires, bras morts et méandres à courant lent.

Ces espèces sont typiques des milieux rencontrés sur les francs bords. La conservation d'une mosaïque de milieux joue alors un rôle essentiel pour la protection des populations d'oiseaux sur le Val d'Allier et à l'échelle nationale.

		Lot H	Lot I	Lot C1	Lot D1	LRR	LRN	PN	DH
Odonates									
Agrion mignon	<i>Coenagrion scitulum</i>			x		R	NT		
Gomphe serpentifère	<i>Ophiogomphus cecilia</i>		x			R	VU	x	II

Données : A.Soissons/G.Laurent

Statuts

LRR : Liste Rouge Régionale

LRN : Liste Rouge Nationale

PN : Protection Nationale

DH : Directive Habitat

Rareté/Menaces

R : Rare

VU : Vulnérable

NT : Quasi-menacé

Tableau 5 : Odonates remarquables des sites étudiés

Les francs bords abritent également de nombreuses espèces d'Odonates (cf Annexe 7). Les boires du Lot C1 accueillent une petite libellule, l'Agrion mignon (*Coenagrion scitulum*). L'Agrion mignon est présent sur tout le territoire métropolitain, mais de façon localisée avec des effectifs relativement faibles. C'est une espèce considérée comme quasi-menacé sur la Liste Rouge Nationale. Il semblerait que les effectifs de cette espèce soient en régression nette, à cause du comblement des mares, de l'utilisation d'insecticides et de l'assèchement de zones humides.



Photo : E.Cadé

Photo 7 : Agrion mignon

Le Lot I, au nord du département, abrite le Gomphe serpent (*Ophiogomphus cecilia*). Cette grosse libellule est liée principalement à la rivière. Sa larve se développe dans les fonds sableux des grandes rivières. L'adulte fréquente les forêts alluviales et les zones ouvertes où elle se nourrit. C'est la proximité de la rivière qui explique sa présence. Cette libellule est très mobile et peut parcourir plusieurs kilomètres.

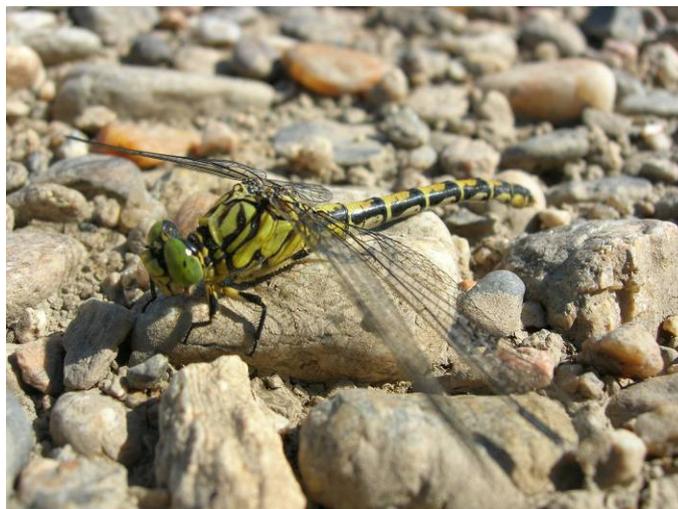


Photo : A. Soissons

Photo 8: Gomphe serpent

Le bassin de la Loire et de l'Allier concentre la plus grosse population française de Gomphe serpent, menacé à l'échelle européenne. Il fait l'objet d'une protection nationale.

		Lot H	Lot I	Lot C1	Lot D1	LRR	LRN	PN	DH
Mammifères									
Castor d'Europe	Castor fiber	x	x			VU	LC	x	x

Données : G.Laurent

Statuts

LRR : Liste Rouge Régionale

LRN : Liste Rouge Nationale

PN : Protection Nationale

DH : Directive Habitat

Rareté/Menaces

Vu : Vulnérable

NT : Quasi-menacé

Tableau 6: Mammifère remarquable des sites étudiés

On trouve de nombreuses traces de Castor (*Castor fiber*) sur les lots H et I, laissant penser que ces sites sont souvent fréquentés par ce mammifère aquatique. Cet animal affectionne les berges boisées, lui permettant de se nourrir et de faire son terrier. Cette espèce, faisant l'objet d'une protection nationale, est aujourd'hui présente dans 42 départements français avec des populations plus ou moins importantes. En 1974, le Castor a fait l'objet de réintroduction sur la Loire à partir d'individus prélevés dans le Rhône. C'est au début des années 1990 qu'il s'est installé dans le département de l'Allier, où il s'est développé depuis.

Bien que l'on ne dispose pas d'évaluation des effectifs présents, on sait que la population est en nette progression sur le département et en expansion (Le Castor sur le bassin de la Loire et en Bretagne, ONCFS 2003). Les menaces qui pèsent sur cette espèce sont notamment la pollution des eaux et l'aménagement des cours d'eau. La rivière Allier, grâce à sa mobilité encore préservée, joue un rôle majeur dans la préservation du Castor.

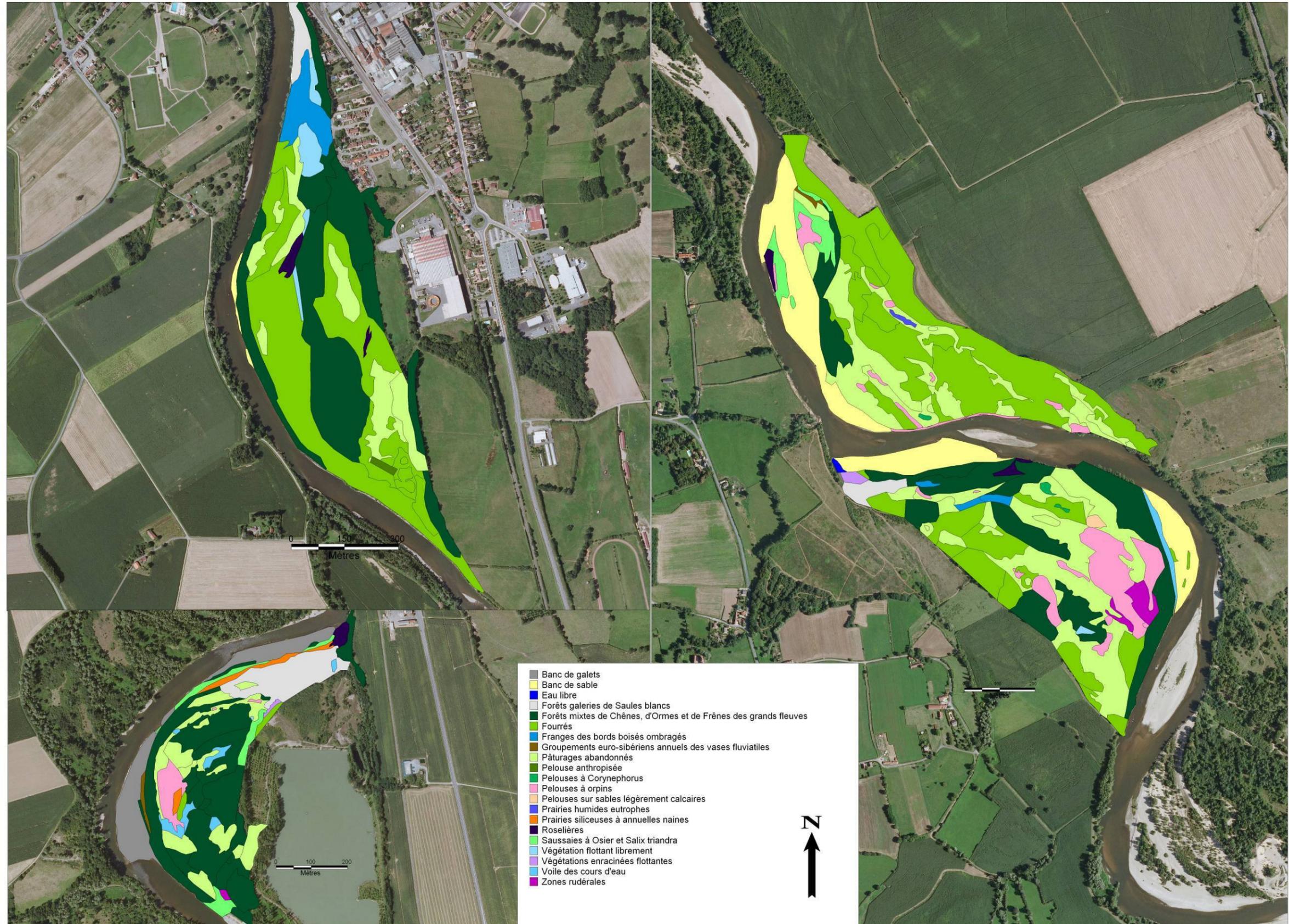


Photo : G.LAURENT

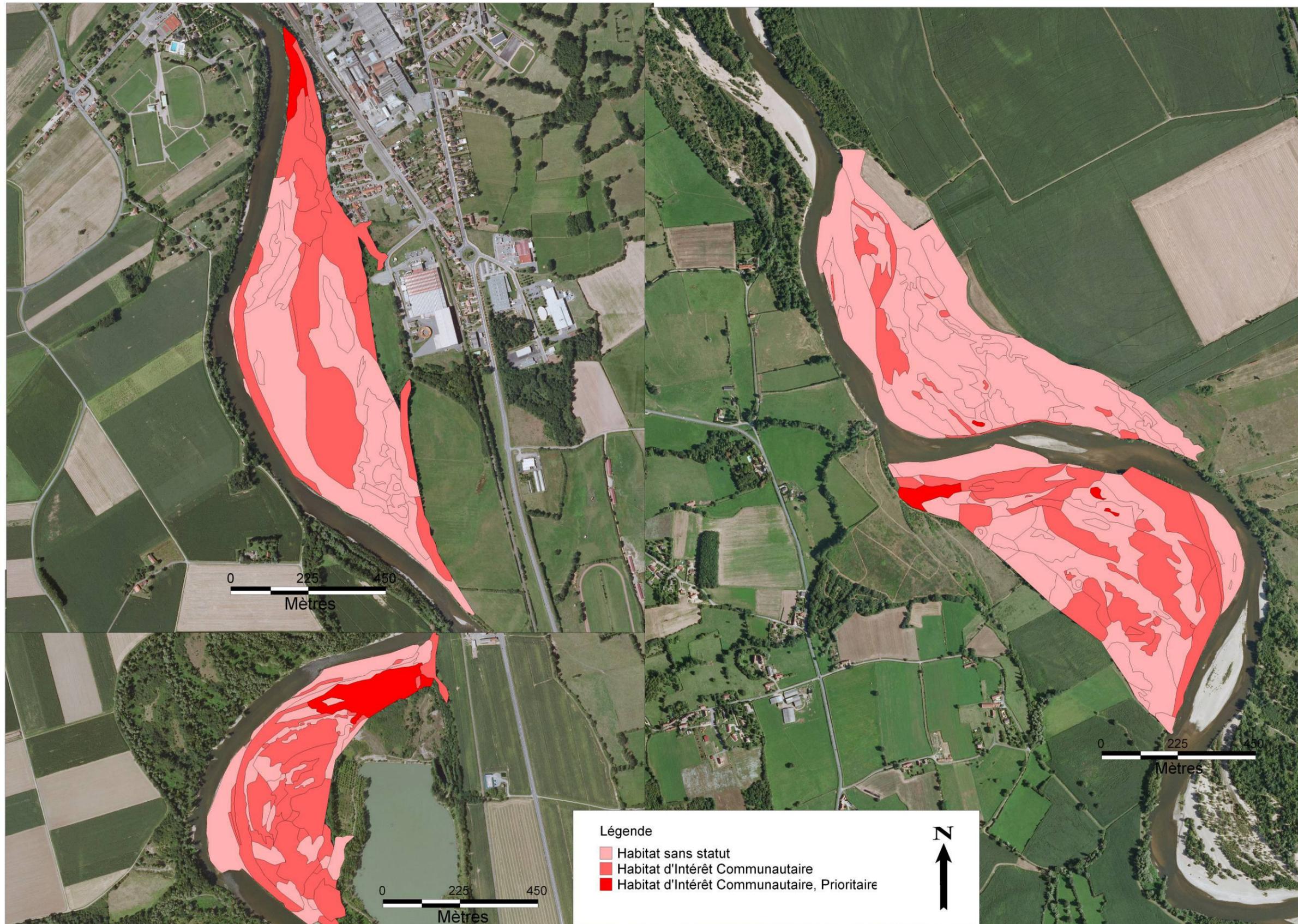
Photo 9 : Crayon de castor d'Europe

La présence de toutes ces espèces s'explique par l'existence d'une mosaïque de milieux très diversifiée, de la forêt alluviale aux boires en passant par les pelouses sèches. LA conservation, la protection et le maintien de ces espèces, et des autres espèces animales ou végétales recensées sur les sites d'études passent avant tout par la conservation d'une mosaïque de milieux.

Les sites étudiés regorgent d'espèces protégées, rares ou remarquables. Parmi ces espèces on retrouve une grande majorité d'oiseaux. On recense deux plantes protégées ainsi que deux espèces d'Odonate rares ou une ayant un intérêt patrimonial en Auvergne. Une espèce de mammifère protégée a également pu être recensée. La conservation de ces espèces passe alors par la protection et la conservation des milieux constituants de la mosaïque, qu'elles fréquentent, et du caractère naturel de l'Allier.



Carte 5 : Cartographie des habitats



Carte 6 : Carte du statut des habitats

D.3) Choix de la gestion

La cartographie des habitats, l'analyse de l'évolution de la dynamique fluviale et de la fermeture des milieux, ainsi que les inventaires ont permis de définir des objectifs et des modes de gestion pour chaque site.

D.3.1) Décision de gestion

Comme cela a pu être montré, la dynamique fluviale a diminué d'intensité et son action est plus lente, depuis une cinquantaine d'années au moins. Ceci ne permet plus de préserver la mosaïque de milieux typique du DPF de l'Allier. La fermeture des milieux est un phénomène important sur le secteur (cf tableau 7).

	Secteur de Ris à Vichy		Secteur de Moulins à Villeneuve/Allier	
	Milieux boisés ou embroussaillés	Milieux ouverts	Milieux boisés ou embroussaillés	Milieux ouverts
1946	21,2 %	78,8 %	28,82 %	71,18 %
2009	62,31 %	37,69 %	54,38 %	45,62 %

Tableau 7 : Pourcentage des surfaces de zones ouvertes et fermées en 1946 et 2009

En effet les zones fermées représentent 54,38 % du DPF entre Moulins et Villeneuve, et 62,31 % entre Ris et Vichy. En 1946, ces mêmes secteurs présentaient respectivement 28,82 % et 21,20 % de milieux boisés

	Zone fermée	Zone ouverte	Banc de sables	Surface totale
Lot D1	60.25 %	21.91 %	17.78%	24.18 ha
Lot C1	75,81 %	20,68 %	3,51 %	35,88ha
Lot H	56,66 %	43,34 %	0 %	35,85 ha
Lot I	52.52 % %	35.47 %	12.01 %	35,88ha

Tableau 8 : Pourcentage des surfaces de zones ouvertes et fermés en 2009

Les sites étudiés sont en majorité occupés par des zones fermés (cf tableau) Deux des sites présentent un pourcentage de milieux fermés particulièrement élevé, les lots D1 et C1. En parallèle les surface de zones ouvertes sont faibles, moins d'un quart de la surface. Les surfaces de milieux fermés représentent environ la moitié des lots H et I. Les surfaces de milieux ouverts représentent, quant à elle, entre 35 % et 45 % de la surface.

Face au constat de fermeture des milieux, on conclut qu'il est nécessaire de favoriser et d'entretenir les milieux ouverts afin de pérenniser la mosaïque de milieux du DPF.

Au-delà d'une nécessité globale de maintenir les milieux ouverts pour pérenniser la mosaïque de milieux et les habitats, notamment d'IC, ouverts, il apparaît nécessaire de prendre en compte le contexte local de chaque franc bord.

Le lot D1 (Cf Carte 7) se trouve être relativement isolé, et loin de toute parcelle privée pâturée. La partie du site facilement accessible se trouve au sud du lot. La partie nord ne présente aucun accès. Les milieux ouverts du site se situent dans la partie la plus au nord. Ce site nécessiterait alors de gros travaux de restauration.

Le lot C1 fait l'objet d'une forte fréquentation dans sa partie nord. Certaines zones sont entretenues par la commune de Saint-Yorre et connaissent une fréquentation importante. Cette dernière est incompatible avec certaines mesures de gestion comme, comme le pâturage. La partie la plus au sud, où se situe la majorité des milieux ouverts n'est pas entretenue. Les milieux ouverts présentent des signes de colonisation par le prunellier. Il nécessiterait des travaux de restauration assez importants. Seul le site des puits de captage est régulièrement fauché, ainsi que la zone qui permet l'accès. Les parcelles agricoles limitrophes sont majoritairement fauchées. Il n'y a pas d'éleveur à proximité du site.

Les lots H et I se situent à proximité de parcelles privées pâturées. Ils sont assez facilement accessibles (nombreux chemins menant à leur limite), et nécessitent peu ou pas de travaux de restauration. On recense plusieurs agriculteurs à proximité immédiate de chacun de ces deux sites, où la surface propice au pâturage est importante (> 6 ha).

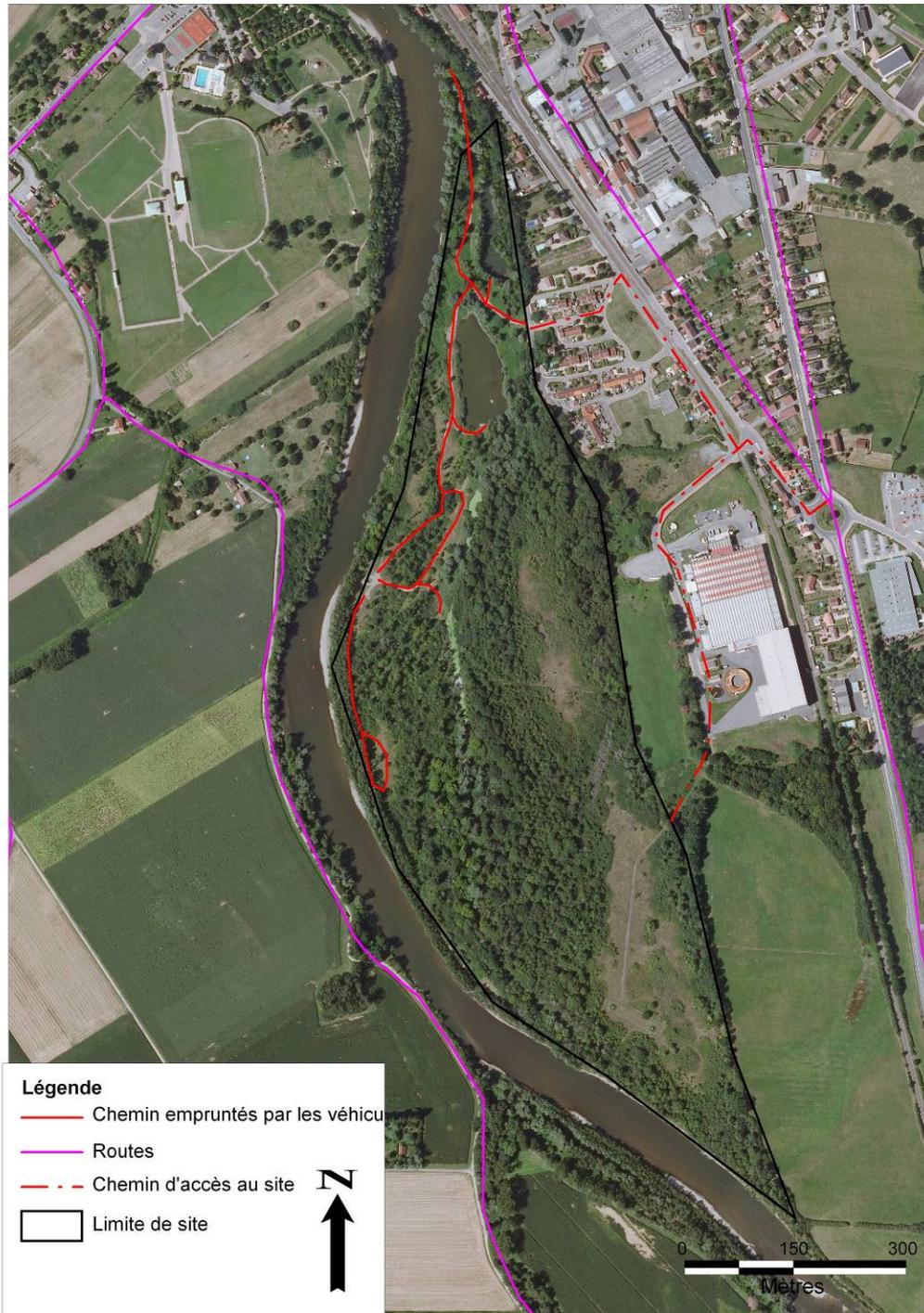
	Lot H	Lot I	Lot C1	Lot D1
Accès	oui	oui	oui	non
Présence de parcelles alentours pâturées	oui	oui	non	non
Agriculteur à proximité	oui	oui	non	non
Accès à l'eau	non	oui	non	oui
Nécessité de restauration	Faible	Nulle	Forte	Forte
Fréquentation	Nulle	Nulle	Importante	Nulle

Tableau 9 : Critères de choix de gestion

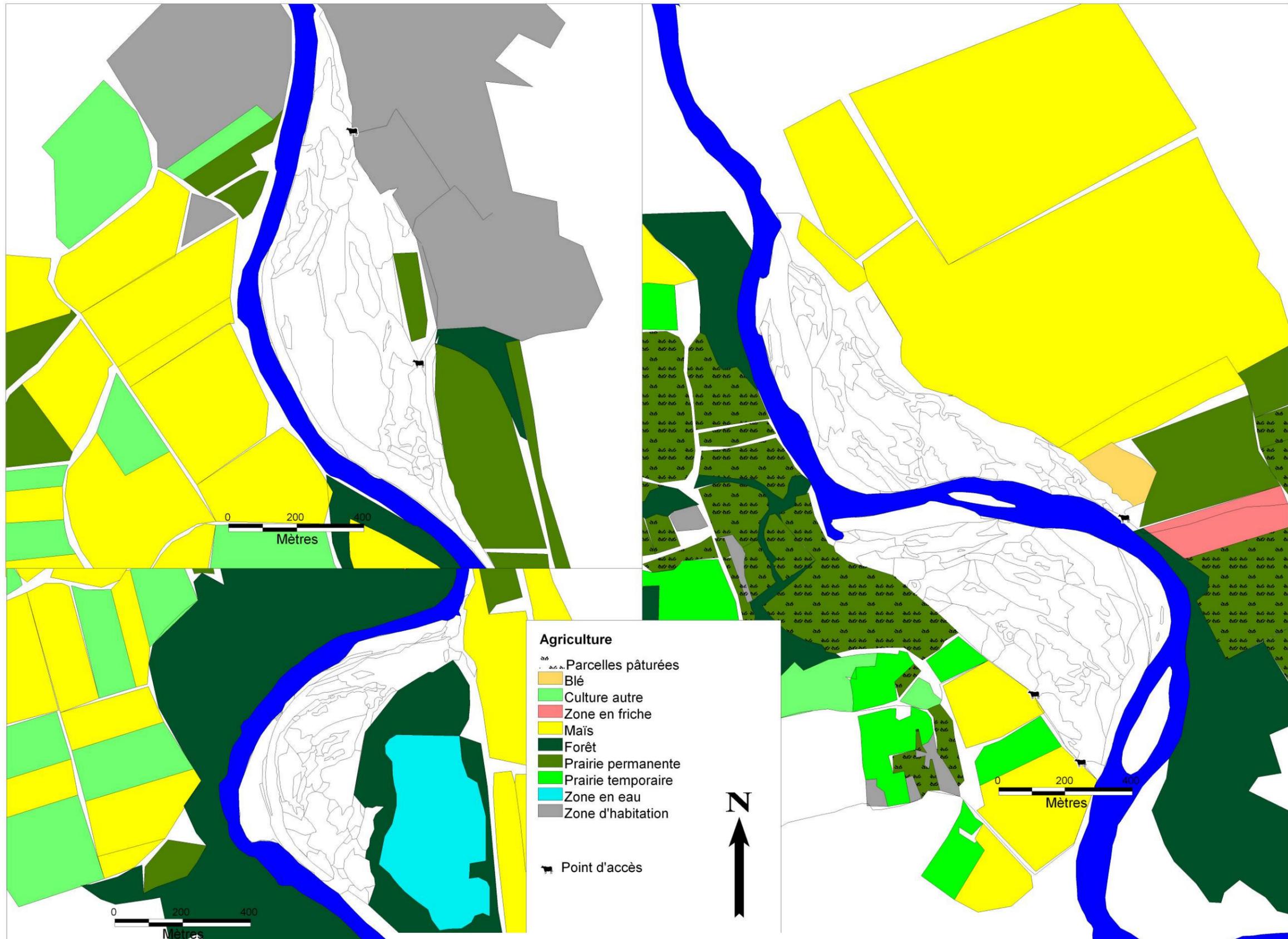
Face aux aspects techniques, et au constat de fermeture des milieux le choix d'établir une gestion se porte sur deux des sites étudiés : le lot H et le lot I. Les deux autres sites ne semblent pas être propices, au regard des aspects techniques, à la mise en place d'une gestion pastorale.

Des actions ayant pour but de limiter la fréquentation des véhicules à moteur est envisagée (panneaux d'information, sensibilisation, barrière).

Chaque site fait l'objet d'une notice de gestion (Cf Annexe 10), détaillant à la fois les objectifs et les actions à mener pour la préservation des sites.



Carte 7 : carte de la fréquentation du Lot C1



Carte 8 : Carte de l'occupation des sols

D.3.2) Choix du mode de gestion

D.3.2.A) Quel mode d'entretien

Les milieux ouverts étaient historiquement de grandes pâtures, comme en témoignent les photos aériennes (notamment 1946). Aujourd'hui, la physionomie des francs bords a fortement évolué. Les zones étudiées présentent une majorité de secteurs boisés ou embroussaillés. La fermeture généralisée des milieux sur certains secteurs peut constituer une limite au développement et à la conservation des habitats ouverts et des espèces de ces milieux sur le Val d'Allier.

D'un point de vue technique, les deux sites qui se prêtent à la mise en place d'un entretien présentent des surfaces d'ourlet prairial relativement importantes, d'un seul tenant et ne nécessitant pas ou peu de restauration préalable. Ils sont assez facilement accessibles via les chemins existants, et sont situés à proximité de parcelles agricoles pâturées. La mise en place de pâturage semble être la gestion adaptée aux sites.

En général, le point noir est l'accès à l'eau. Le lot I présente une boire facilement accessible, en eau toute la saison. Sur le lot H, il n'existe aucun accès à l'eau. Une éventuelle mise en pâturage nécessite donc un aménagement pour l'approvisionnement en eau.

Les aspects techniques combinés à l'intérêt écologique du site sont déterminants pour la définition des actions de gestion.

En instaurant du pâturage sur ces sites on considère qu'il permet:

- L'entretien et la protection de milieux ouverts, permettant de pérenniser et de valoriser la richesse écologique des sites, et du secteur concerné.
- Une gestion « écologique », permettant la protection et la préservation des sols, des espèces et des habitats.
- Un relai de la dynamique fluviale, en attendant une nouvelle érosion.

- Un gain de surface pour les agriculteurs, leur permettant d'économiser une part de leur fourrage habituel lors de la période de pâturage.
- L'implication des éleveurs locaux dans la conservation de leur patrimoine.

La physionomie des sites, les aspects techniques et historiques amènent à conclure que le mode de gestion qui semble le plus adapté est le pâturage.

Le choix de mettre en place ou non une gestion prend en compte différents aspects : environnementaux, techniques, historiques et physionomiques. Certains de ces critères peuvent différer d'un site à l'autre.

La prise en compte de ces critères des enjeux et des objectifs conduisent à choisir un mode de gestion : le pâturage.

D.3.2.B) Quel pâturage ?

Traditionnellement, le pâturage des francs bords, dans le département de l'Allier, est effectué par des bovins Charolais. Ceci vient du fait que dans les années 1940/1950, la plupart des exploitations étaient en polyculture-élevage. Les meilleures terres étaient réservées à la culture alors que les terres moins productives étaient pâturées. Les francs bords étaient alors un moyen d'avoir des surfaces de pâturage plus importantes. Ceci permettait alors d'avoir un plus grand nombre de bêtes, qui étaient alors engraisées avec les récoltes durant l'hiver. Le pâturage, exclusivement bovins est issu du contexte agricole et historique local.

La race Charolaise présente les avantages d'être locale, rustique et docile. Elle est réputée pour comme valorisant les fourrages, même grossiers, et possédant une forte capacité d'ingestion. Ceci en fait une race adaptée à l'élevage extensif. Son caractère docile est adapté à la fréquentation éventuelle et ponctuelle des francs bords, notamment pour la pêche.

Le pâturage bovin sur les francs bords présente aussi l'avantage d'être maîtrisé par les acteurs locaux. Il fait parti des usages traditionnels. Les bovins présentent l'avantage de pénétrer plus facilement dans les zones de broussailles, ce qui peut nécessiter un effort de restauration moindre. Le pâturage bovin peut participer à la préservation de certains habitats, comme la pelouse à orpins, en mettant le sol à nu par piétinement. Cependant, le surpiétinement peut provoquer une détérioration des sols, notamment des couches superficielles, d'où l'intérêt d'un pâturage extensif voire très extensif.

En comparaison, les expériences de pâturage ovin sur les milieux alluviaux de la Loire, comparables à ceux de l'Allier, notamment dans le département du Loiret (45), donnent des résultats très satisfaisants depuis une vingtaine d'années.

Un pâturage ovin présente alors de nombreux intérêts de gestion. Ils ont une alimentation moins sélective que les bovins et sont adaptés pour le pâturage de milieux secs avec une végétation rase. Il y a alors moins de refus. Ils présentent également l'avantage de consommer plus facilement les jeunes pousses d'arbustes que les bovins. Pour la conservation d'une mosaïque de milieux et d'habitats fragiles, le pâturage ovin est un atout majeur. Si l'on considère les expériences menées dans le département du Loiret, on retient que le pâturage ovin permet de faire régresser la prairie au chiendent au profit d'habitats d'intérêt communautaire comme la pelouse à *Corynéphorus* ou à *Koelerie*. Il a pu également être constaté une augmentation de la diversité floristique des milieux, et une limitation voire une régression des fourrés de prunellier et d'aubépine ⁽¹⁷⁾.

Ce type de pâturage est alors particulièrement adapté pour répondre aux objectifs de gestion écologique, de restauration et de préservation des milieux.

Le poids des ovins présentent également l'avantage de limiter l'impact du piétinement que peuvent avoir les bovins. Dans un objectif de préservation de milieux sensibles et dont la couche superficielle du sol est particulièrement fragile (sable fin), ce type d'animaux semble être à privilégier.

D'un point de vue technique, certaines adaptations sont à réaliser en cas de pâturage ovin. Concernant les clôtures mobiles, trois fils sont nécessaires pour contenir les bêtes, contre un seul pour les bovins. En cas de clôture fixe, les ovins nécessitent que celles-ci soient adaptées (grillage à moutons) et sont plus contraignantes. Les expériences menées dans le Loiret montrent que des bêtes issues d'un élevage intensif nécessitent une adaptation de 2 à 3 semaines, et présentent des signes d'amaigrissement la première année. Aussi, il est préférable d'installer des ovins issus d'un élevage extensif.

Dans l'Allier, l'élevage ovin est dominé par trois races que sont les races Charollaise, Texel et Ile-de-France. Le mouton charollais est une race rustique adaptée et locale. La race Ile-de-France valorise toutes les ressources fourragères et s'alimente de tout ce qu'elle peut trouver.

¹⁷ Muller F et al, Recueil d'expériences de gestion et de suivis scientifique sur pelouses sèches, 2002

La race Texel est rustique mais elle est peu grégaire. Pour une utilisation optimale de la ressource fourragère on recourt souvent au mélange entre pâturage ovin de race Texel et pâturage bovin. Ces trois races paraissent être adaptées pour pâturer les francs bords.

Les objectifs de gestion du DPF, sur le Val d'Allier, les milieux à gérer, les résultats d'expériences menées sur des milieux identiques et les races utilisées tendent à proposer la mise en place de pâturage préférentiellement ovin, lorsque cela est possible. Cependant, les bovins étant traditionnellement présents sur le Val d'Allier, à défaut, un pâturage bovin est également satisfaisant pour l'entretien des francs bords.

La combinaison pâturage ovin et bovin peut également s'envisager selon la race ovine dont on dispose. Les Arrêtés de Location de Franc Bord le permettent.

Le pâturage bovin est largement maîtrisé par les acteurs locaux. Ceci en fait un mode de gestion privilégié pour les francs bords du Val d'Allier. Cependant la mise en place d'un pâturage par les ovins pourrait permettre de limiter l'embroussaillage plus efficacement.



Photo 10 : Pâturage sur un franc bord

D.3.2.C) Modalité du pâturage

La mise en place de pâturage sur les francs bords doit répondre à certaines contraintes, notamment environnementales et techniques. (cf Annexe 10, p)

Le pastoralisme, dans ce cas, a pour but d'entretenir des milieux alluviaux fragiles (sols, habitats, espèces). Il est nécessaire que le pâturage soit extensif, au risque de provoquer la destruction de certains habitats ou espèces. Le pâturage extensif correspond à de faibles taux de chargement sur les zones pâturées. Dans le cas des francs bords, ce chargement doit être compris entre 0,4 UGB/ha/an et 0,8 UGB/ha/an ⁽¹⁸⁾.

La comparaison de zones sans pâturage et avec pâturage extensif montre peu de différences quant à la composition floristique des milieux ouverts. Le pâturage permet alors de conserver, en maintenant une végétation proche de ce qu'elle est naturellement, les habitats en limitant la fermeture des milieux ⁽¹⁹⁾.

Pour répondre au mieux aux objectifs de préservation des habitats et espèces des francs bords, on définit, dès la mise en place du pâturage, que le chargement annuel peut être modifiable et adaptable en fonction de la réponse des milieux à la présence des bêtes. Les habitats concernés sont particulièrement fragiles et sensibles, aussi peuvent-ils être endommagés lors d'années exceptionnelles (sécheresse par exemple).

Par ailleurs la présence des boires nécessite également certains aménagements car ces milieux sont particulièrement sensibles à la dégradation par le piétinement. Il s'agit alors de mettre en place, une clôture afin d'aménager un accès unique, qui provoquera des dommages sur une zone restreinte plutôt que de répartir des dommages, même amoindri, sur l'ensemble des berges.

Le pâturage doit respecter un cahier des charges, qui définit notamment les périodes de pâturage. Les saisons les plus adaptées sont entre mars et mi-juillet et de septembre à fin octobre. Celles-ci peuvent subir des modifications selon le développement de la végétation et les crues éventuelles.

¹⁸ CEN Allier, Notice de gestion MAEt

¹⁹ Herbst S. & Dejaifve P.-A. , Impact du pastoralisme sur la végétation dans la R.N.N. Val d'Allier LPO auvergne, 2004

Le cahier des charges permet également d'encadrer certaines pratiques comme l'affouragement, interdit sur les francs bords, sauf cas très exceptionnel, par exemple.

Enfin le pâturage des francs bords implique la tenue d'un cahier de pâturage permettant le suivi de la gestion. Les mesures du cahier de pâturage peuvent s'inscrire dans le cadre de la MAEt gestion pastorale. Ceci permet alors d'imposer aux contractualisant, contre indemnisation, les mesures de gestion que l'on souhaite.

Bien que ceci ne présente pas de grand intérêt agronomique, la valorisation pastorale des francs bords permet aux éleveurs volontaires de réaliser une économie en fourrage ou en herbe. Les surfaces pâturées contractualisées en MAEt permettent de toucher des indemnisations allant de 146,31 €/ha/an pour la gestion pastorale des francs bords et de 243,98 €/ha/an pour la reconquête pastorale. Ces aides sont calculées sur la base de la surface en herbe mentionnée sur l'arrêté de location de franc bord.

Le pâturage sur les francs bords doit être modulable et adaptable selon la réponse des milieux à ce mode de gestion. Les dates de présence des bêtes ainsi que le chargement annuel peuvent connaître des variations en fonction des années et du climat. Ce mode de gestion est avant tout basé sur la concertation.

D.3.3) Recherche d'éleveurs

Le choix de restauration pastorale sur deux des sites a conduit à la recherche d'éleveurs pouvant être intéressés. Ceci concerne donc les lots H et I. la première étape de cette recherche a permis de recenser le nombre d'agriculteurs par commune et le type d'élevage qu'ils pratiquent. Les premiers agriculteurs contactés sont ceux ayant des parcelles proximité directe des sites concernés. Ceci a permis de recenser environ 3 agriculteurs par site. Suite à cela des rendez vous pour des entretiens ont été fixés. Pour le lot H un éleveur ovin a pu ainsi être rencontrés, et 2 éleveurs bovins pour le lot I. (cf Annexe 11).

Ils montrent tous un intérêt marqué quant à la préservation des francs bords et une inquiétude quant à la fermeture des milieux. La reconquête pastorale semble leur apparaître comme nécessaire. Néanmoins la multiplication de contraintes, notamment technique (clôture,

accès) constitue une limite à leur implication dans ce mode de gestion. En effet, les surfaces étant importantes, la longueur de clôture a installé semble être un frein technique ou financier.

Afin de permettre la mise en place de pastoralisme, il peut être envisagé de mettre en place un contrat Natura 2000 permettant de financer la clôture. De plus, un technicien de gestion peut être mis à disposition afin de faciliter la pose de cette clôture.

Ne pas trouver d'éleveur voulant s'engager dans cette démarche de reconquête pastorale ne constitue pas un frein au maintien de la mosaïque de milieux. D'autres pistes de gestion peuvent être envisagées en cas de dernier recours. Par exemple, un recours à une convention avec les chasseurs du DPF peut permettre de remplir les objectifs de maintien des milieux ouverts. Néanmoins la reconquête pastorale est une priorité. Tout est mis en œuvre afin de parvenir à instaurer cette gestion sur les deux sites concernés.

Conclusion

Les francs bords du val d'Allier représentent des espaces agricoles spécifiques. Les milieux naturels qui les caractérisent sont, pour certains, d'intérêt communautaire. Ils ont, de tout temps, été pâturés par des bêtes. Aujourd'hui la pratique de l'élevage est bien moins répandue et a provoqué l'abandon de ces espaces peu productifs. Les milieux que l'on rencontre sur les francs bords, permettent d'accueillir un grand nombre d'espèces faunistiques et floristiques d'intérêt patrimonial.

La rivière Allier, une des dernières considérées comme sauvages, a de tout temps influencé les milieux des francs bords. Elle les a façonnés au gré des crues et des phénomènes d'érosion et sédimentation. Aujourd'hui, la rivière est moins active à cause des nombreux aménagements qu'elle a connus (digues, enrochements, barrages). Ceci ne lui permet plus d'influencer et de façonner les milieux riverains comme elle a pu le faire auparavant. On assiste alors à une fermeture généralisée des milieux, sur les secteurs étudiés.

Ce phénomène a pour conséquence de mettre à mal la préservation des espèces patrimoniales des francs bords et qui font la richesse écologique du val d'Allier. La préservation de cette diversité écologique nécessite alors que l'on intervienne.

La reconquête pastorale permet de restaurer la valeur écologique des francs bords en maintenant les milieux ouverts, la mosaïque et la diversité d'habitats. Elle permet de limiter l'embroussaillage et de lutter contre la fermeture des milieux, permettant ainsi la conservation d'espèces patrimoniales. L'action principale consiste à mettre en pâturage extensif les milieux ouverts.

La faisabilité de sa mise en place dépend des conditions environnementales (surfaces de milieux ouverts, nécessité de restauration) et techniques (accès, point d'eau, proximité d'éleveurs). Cette gestion peut impliquer des actions de restauration (débroussaillage) permettant de réouvrir certaines zones embroussaillées, pour le pâturage.

L'objectif de restauration écologique peut être rempli à condition de respecter certaines orientations techniques. C'est le rôle de l'Arrêté de Location de Franc Bord, et de la tenue d'un cahier de pâturage et du respect d'un cahier des charges, dans le cas d'une contractualisation MAEt.

Pastoralisme, espèces et habitats patrimoniaux ont toujours coexistés sur les francs bords du Val d'Allier. C'est pourquoi le gestionnaire privilégie ce mode de gestion afin de restaurer la valeur écologique des francs bords du val d'Allier.

Bibliographie

Ouvrages :

DOCUMENTS D'OBJECTIFS NATURA 2000, DIREN AUVERGNE DIREN BOURGOGNE

Val d'Allier Sud, 2001

Val d'Allier Nord, 2002

Val d'Allier Bourbonnais (2002)

Cahiers techniques de l'Atelier Techniques des Espaces Naturels –ATEN (téléchargeables sur le site de l'ATEN)

N°34 : Gestion écologique par le pâturage : l'expérience des réserves naturelles

N°33 : Gestion des zones humides et pastoralisme

N°22 : Connaître et gérer les pelouses calcicoles

N°36 : Gestion patrimoniale des milieux naturels fluviaux

Colas S., Muller F., Meuret M. et Agreil C., 2002, Paturage sur pelouse sèche : un guide d'aide à la mise en œuvre, Espaces naturels de France, fédération des conservatoires d'espaces naturels, programme Life-Nature « Protection des pelouses relictuelles de France », 152p.

Collectif. Recueil d'expériences du programme Loire Nature 2002-2006, 2006, 208p.

Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne - Conservatoire des Sites de l'Allier, Etude des usages agricoles sur le Domaine Public fluvial, 2004

Conservatoire des Sites de l'Allier, Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne, Notes de gestion pastorale MAEt des francs-bords du Val d'Allier, 2008

Conservatoire des Sites de l'Allier, Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne, Plan de gestion du site Loire Nature « Pont de Châtel » 2007-2011, 2007

Conservatoire des Sites de l'Allier, Définition des zones prioritaires de reconquête pastorale sur les francs-bords du Val d'Allier Bourbonnais et préconisations pour les notices de gestion MAEt, 2008

Dejaifve P.-A , DIRENAuvergne, Avifaune et pâturage dans la Réserve Naturelle Nationale du Val d'Allier. LPO Auvergne, ONF. Novembre 2004

Dejaifve P.-A, Mautrai E., Etude éthologique des troupeaux de bovins charolais dans la R.N.N. du Val d'Allier. LPO Auvergne, ONF, DIREN Auvergne – Nov. 2004

Dejaifve P.-A. Pastoralisme dans la Réserve Naturelle Nationale du Val d'Allier : synthèse et propositions de gestion liées aux pacages. LPO Auvergne, ONF, et DIREN Auvergne. Déc. 2004

Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux, Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000, Juin 2005

Herbst S. & Dejaifve P.-A. , Impact du pastoralisme sur la végétation dans la R.N.N. Val d'Allier LPO auvergne, ONF, DIREN Auvergne– Septembre 200

Muller F. et Al, 2002, Recueil d'Expériences de gestion et de suivi scientifique sur pelouses seches. Espaces Naturels de Frances, fédération des conservatoires d'espaces naturels, programme Life-Nature « Protection des pelouses relictuelles de France », 132p.

PECHEUR A.-L., Evaluation de l'état de conservation des habitats, 2008

SOISSONS A., Définition des zones prioritaires, 2008

Le castor sur le bassin de la Loire et en Bretagne, ONCFS, 2002

Site internet :

<http://val-allier-03.n2000.fr/>

<http://www.conservatoire-sites-allier.fr/>

<http://www.natura2000.fr/>

Table des Illustrations

Carte 1 : Localisation des sites d'étude.....	7
Schéma 1 : Principe de l'équilibre dynamique.....	10
Schéma 3 : Formation d'un méandre.....	11
Schéma 2 : Formation d'un bras mort.....	11
Carte 2 : Evolution du tracé de l'Allier depuis 1750.....	13
Carte 3 : Périmètres Natura 2000.....	19
Carte 4 : Analyse de l'évolution du chenal actif de l'Allier sur deux secteurs.....	37
Tableau 1 : Tableau des habitats inventoriés.....	38
Photo 1 : Pelouse à Orpins.....	39
Photo 2 : Pelouse à Corynéphore.....	39
Tableau 2: Nombre d'espèces inventoriées.....	42
Tableau 3 : Flore remarquable des sites étudiés.....	42
Photo 3 : Pulicaire vulgaire.....	43
Photo 4 : Butome en ombelle.....	43
Photo 5 : Epervière de la Loire.....	44
Tableau 4 : Avifaune remarquable, faisant l'objet d'une protection nationale, des sites étudiés..	45
Photo 6 : Oedicnème criard.....	46
Tableau 5 : Odonates remarquables des sites étudiés.....	47
Photo 7 : Agrion mignon.....	48
Photo 8 : Gomphe serpentini.....	48
Tableau 6: Mammifère remarquable des sites étudiés.....	48
Photo 9 : Crayon de castor.....	49
Carte 5 : Cartographie des habitats.....	50
Carte 6 : Carte du statut des habitats.....	51
Tableau 7 : Pourcentage des surfaces de zones ouvertes et fermées en 1946 et 2009.....	52
Tableau 8 : Pourcentage des surfaces de zones ouvertes et fermés en 2009.....	52
Tableau 9 : Critères de choix de gestion.....	53
Carte 7 : Carte de la fréquentation du Lot C1.....	55
Carte 8 : Carte de l'occupation des sols.....	56

Liste des personnes et organismes rencontrés ou contactés :

P.-A. Dejaifve (RNVA)

P. Goueffon (DDT)

O. Nawrot (CBNMC)

P.-M Le Hénaff (CBNMC)

J.-R Malavoi (ONEMA)

G. Jacob (Eleveur ovin)

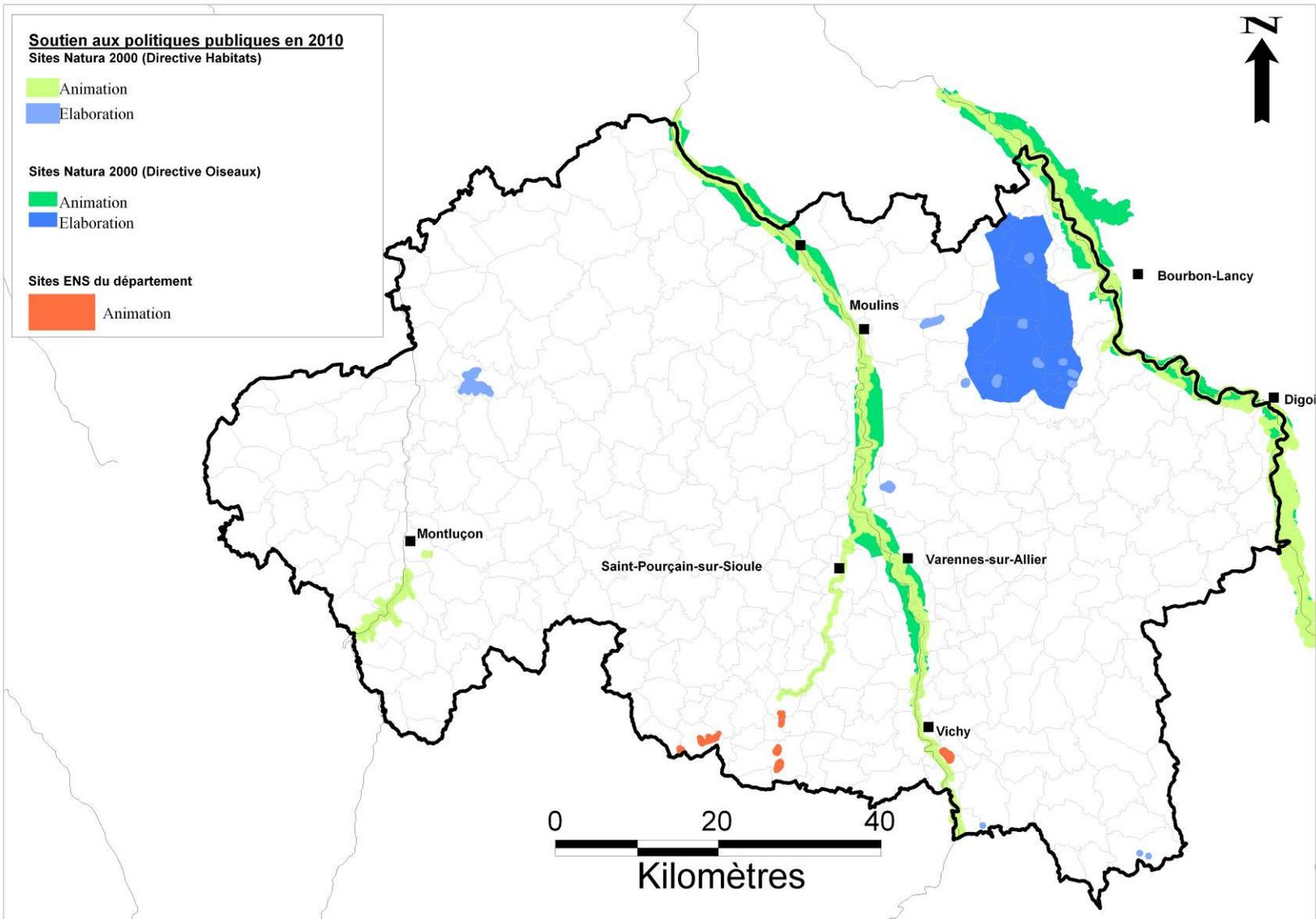
J.-C. Acheron (Eleveur bovin)

C. Louveton (Retraitée DDT)

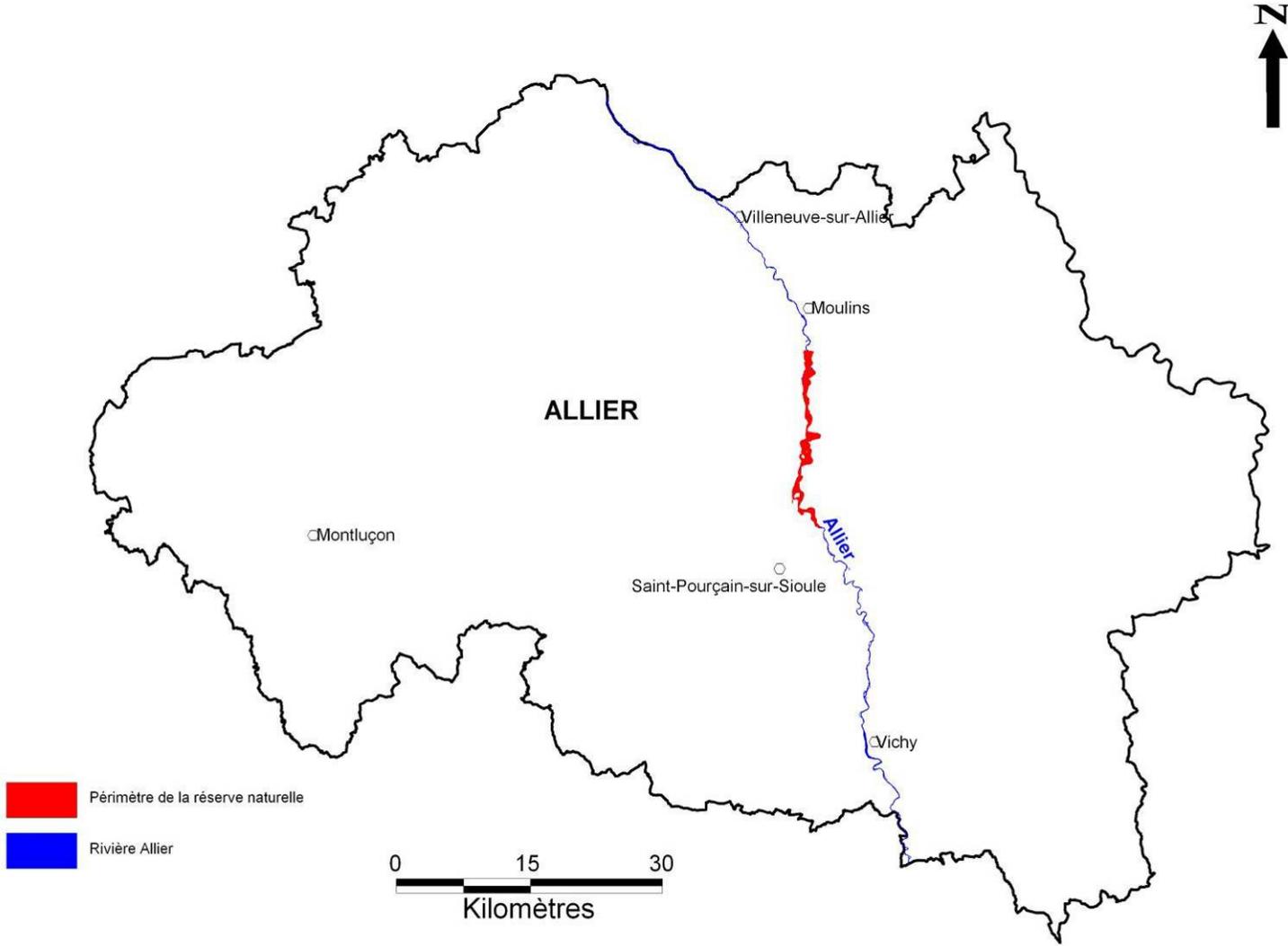
GAEC Protat (Elevage bovin)

Annexe

Annexe 1 : Cartes des sites gérés par le CEN Allier



Annexe 2 : Périmètre de la réserve naturelle nationale du val d'Allier



- Périmètre de la réserve naturelle
- Rivière Allier

0 15 30
Kilomètres



**Annexe 3 : Arrêté préfectoral de Location de
Franc bord**

Annexe 4 : Tableau de relevés des habitats

**Annexe 5 : Tableau récapitulatif des
espèces floristiques inventoriées**

		PN	PR
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>		
Ail	<i>Allium sp.</i>		
Alliaire	<i>Alliaria petiolata</i>		
Alysson blanchâtre	<i>Berteroa incana</i>		
Armérie des sables	<i>Armeria arenaria</i>		
Armoise champêtre	<i>Artemisia campestris</i>		
Aster américaine	<i>Aster sp.</i>		
Aubépine monogyne	<i>Crataegus monogyna</i>		
Baldingère	<i>Phalaris arundinacea</i>		
Balsamine de l'hymalya	<i>Impatiens glandulifera</i>		
Bambous	<i>Phyllostachys sp.</i>		
Barbarée	<i>Barbarea vulgaris</i>		
Bardane	<i>Arctium lappa</i>		
Benoite commune	<i>Geum urbanum</i>		
Bidens	<i>Bidens sp.</i>		
Bryone dioïque	<i>Bryona dioica</i>		
Butome en ombelle	<i>Butomus umbellatus</i>		x
Canche flexueuse	<i>Deschampsia flexuosa</i>		
Carex	<i>Carex sp.</i>		
Catapode des graviers	<i>Micropyrum tenellum</i>		
Centauree paniculée	<i>Centaurea paniculata</i>		
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>		
Chevrefeuille	<i>Lonicera peryclimenum</i>		
Chicorée	<i>Cichorium intybus</i>		
Chiendent	<i>Elymus sp.</i>		
Chondrilla effilée	<i>Chondrilla joncea</i>		
Coquelicot	<i>Papaver rhoeas</i>		
Cornouiller	<i>Cornus sp.</i>		
Corynéphore blanchâtre	<i>Corynephorus canescens</i>		
Eleocharis	<i>Eleocharis sp.</i>		
Epervière de la Loire	<i>Hieracium peleterianum</i> subs. <i>Ligericum</i>		x
Epervière piloselle	<i>Hieracium pilosella</i>		
Epilobe hirsute	<i>Epilobium hirsutum</i>		
Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>		
Erable negundo	<i>Acer negundo</i>		
Euphorbe petit Cyprès	<i>Euphorbia cyparissias</i>		
Eupoatoire chanvrine	<i>Eupatorium cannabinum</i>		
Frêne	<i>Fraxinus excelsior</i>		
Fusain d'Europe	<i>Euonymus europaeus</i>		
Gaillet gratteron	<i>Gallium aparine</i>		
Genêt à balai	<i>Cytisus scoparius</i>		
Geranium herbe à robert	<i>Geranium robertianum</i>		
Geranium mou	<i>Geranium molle</i>		
Gesce	<i>lathyrus sp.</i>		
Iris des marais	<i>Iris pseudacorus</i>		
Jasione des montagnes	<i>Jasione montana</i>		
Jonc diffus	<i>Juncus effusus</i>		
Jussie	<i>Ludwigia sp.</i>		

		PN	PR
Koelerie blanchâtre	<i>Koeleria albescens</i>		
Laiche pendante	<i>Carex pendula</i>		
Lampourde	<i>Xanthium strumarium</i>		
Lierre rampant	<i>Hedera helix</i>		
Lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i>		
Liseron des haies	<i>Calystegia sepium</i>		
Lotier sp.	<i>Lotus sp.</i>		
Lycopée d'Europe	<i>Lycopus europaeus</i>		
Lysimachie nummulaire	<i>Lysimachia nummularia</i>		
Matricaire	<i>Matricaria sp.</i>		
Menthe pouliot	<i>Mentha pulegium</i>		
Menthe sp.	<i>Mentha sp.</i>		
Millepertuis perforé	<i>Hypericum perforatum</i>		
Molène blatère	<i>Verbascum blattaria</i>		
Morelle douce amère	<i>Solanum dulcamara</i>		
Myosotis des champs	<i>Myosotis arvensis</i>		
Œillet prolifère	<i>Pterorhagia prolifera</i>		
Onagre	<i>Onagre</i>		
Orme champêtre	<i>Ulmus glabra</i>		
Orpin à six angles	<i>Sedum sexangulare</i>		
Orpin blanc	<i>Sedum album</i>		
Orpin rubens	<i>Sedum rubens</i>		
Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>		
Oxalis	<i>Oxalis sp.</i>		
Panicaut champêtre	<i>Eryngium campestre</i>		
Paturin	<i>Poa sp.</i>		
Paturin bulbeux	<i>Poa bulbosa</i>		
Petite oseille	<i>Rumex acetosella</i>		
Peuplier noir	<i>Populus nigra</i>		
Pimprenelle	<i>Sanguisorba minor</i>		
Plantain d'eau	<i>Alisma plantago-aquatica</i>		
Plantain des sables	<i>Plantago arenaria</i>		
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>		
Poivre d'eau	<i>Polygonum hydropiper</i>		
Potentille dressée	<i>Potentilla erecta</i>		
Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>		
Prêle	<i>Equisetum sp.</i>		
Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>		
Pulicaire vulgaire	<i>Pulicaria vulgaris</i>	x	
Renouée hybride	<i>Reynoutria sp.</i>		
Robinier	<i>Robinia pseudoacacia</i>		
Ronce sp.	<i>Rubus sp.</i>		
Roseier des champs	<i>Rosa arvensis</i>		
Saponaire	<i>Saponaria sp.</i>		
Sauge des prés	<i>Salvia pratensis</i>		
Saule blanc	<i>Salix alba</i>		
Saule pourpre	<i>salix pupurea</i>		
Scirpe des bois	<i>Scirpus sylvatica</i>		
Scirpe fuscus	<i>Scirpus fuscus</i>		
Scrofulaire des chiens	<i>Scrofularia canina</i>		

		PN	PR
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>		
Thym sp.	<i>Thymus sp.</i>		
Tremble	<i>Populus tremula</i>		
Troène	<i>Ligustrum vulgare</i>		
Veronique petit chene	<i>Veronica chamaedrys</i>		
Vigne vierge	<i>Parthenocissus quinquefolia</i>		
Vipérine	<i>Echium vulgare</i>		

Données : G.LAURENT

Statuts :

PN : Protection Nationale

PR : Protection régionale

Annexe 6 : Tableau récapitulatif des espèces d'oiseaux inventoriées

		LRR	LRN	PN	DO
Aigrette Garzette	<i>Egretta garzetta</i>	VU	LC	x	x
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>			x	
Bernache sp.	<i>Branta sp.</i>				
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	VU	LC	x	x
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>				
chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>		R	x	
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	VU	LC	x	x
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>				
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>				
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	DD		x	
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>		LC	x	
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>		LC		
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	VU		x	
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	VU	LC	x	
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>		LC	x	
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	V	LC	x	
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>			x	
Martin Pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>	NT	LC	x	x
Merle noir	<i>Turdus merula</i>				
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>		LC	x	
Mésange nonette	<i>Parus palustris</i>	DD	LC	x	
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	NT	LC	x	x
Œdicnème criard	<i>Burhinus oedichnemus</i>	V	NT	x	x
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	VU	LC	x	
Pic épeiche	<i>Dendrocops major</i>			x	
Pie grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	DD	LC	x	x
Pigeon ramier	<i>Columba palombus</i>		LC		
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>		LC	x	
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>		LC	x	
Sitelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>			x	
Sterne Pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	VU	LC	x	x

Données : E. ARDOUIN/G.LAURENT

Statuts

LRR : Liste Rouge Régionale

LRN : Liste Rouge Nationale

PN : Protection Nationale

DO : Directive Oiseaux

Rareté/Menaces

VU : Vulnérable

**Annexe 7 : Tableau récapitulatif des
espèces d'Odonates inventoriées**

		LRR	LRN	PN	DH II	DH IV
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>					
Calopteryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>					
Naïade aux yeux bleus	<i>Cercion lindernii</i>					
Agrion jovencelle	<i>Coenagrion puella</i>					
Agrion mignon	<i>Coenagrion scitullum</i>	R				
Libellule écarlate	<i>Crocothemis erythrea</i>					
Naïade au corps vert	<i>Erythroma viridulum</i>					
Naïade aux yeux rouges	<i>Erythroma najas</i>					
Gomphe semblable	<i>Gomphus simillimus</i>					
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>					
Lestes vert	<i>Lestes viridis</i>					
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>					
Onychogomphe à pinces	<i>Onychogomphus forcipatus</i>					
Gomphe serpent	<i>Ophiogomphus cecilia</i>	R	Vu	x	x	x
Orthetrum à stylets blancs	<i>Orthetrum albistylum</i>					
Orthetrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>					
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>					
Sympetrum sp.	<i>Sympetrum sp.</i>					
Sympétrum rouge sang	<i>Sympetrum sanguineum</i>					

Données : A.SOISSONS/G.LAURENT

Statuts

LRR : Liste Rouge Régionale

LRN : Liste Rouge Nationale

PN : Protection Nationale

DH II : Annexe II de la Directive Habitat

DH IV : Annexe IV de la Directive Habitat

Rareté/Menaces

R : Rare

Vu : Vulnérable

**Annexe 8 : Tableau récapitulatif des
espèces de Lépidoptères inventoriées**

		LRR	LRN	PN
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>			
Azuré commun	<i>Polyommatus icarus</i>			
Carte géographique	<i>Araschnia levana</i>			
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>			
Cuivré fuligineux	<i>Lycaena tityrus</i>			
Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i>			
Fadé commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>			
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>			
Gazé	<i>Aporia crataegi</i>			
Hespérie de l'alcée	<i>Carcharodus alceae</i>			
Hespérie du Dactyle	<i>Thymelicus lineola</i>			
Méлитé orange	<i>Melitea didyma</i>			
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>			
Nacré de la ronce	<i>Brenthis daphne</i>			
Paon du jour	<i>Inachis io</i>			
Petite violette	<i>Clossiana dia</i>			
Pieride de la moptarde	<i>Leptidea sinapis</i>			
Piéride de la rave	<i>Pieris rapae</i>			
Piéride du Choux	<i>Pieris brassica</i>			
Piéride du navet	<i>Pieris napi</i>			
Plebejus	<i>Plebejus sp,</i>			
Robert le diable	<i>Polygonai c- album</i>			
Sylvaine	<i>Ochlodes venatus</i>			
Sylvandre	<i>Hipparchi fagi</i>			
Tircis	<i>Parage aegeria</i>			

Données : A..SOISSONS/G.LAURENT

Statuts

LRR : Liste Rouge Régionale

LRN : Liste Rouge Nationale

PN : Protection Nationale

DH II : Annexe II de la Directive Habitat

DH IV : Annexe IV de la Directive Habitat

Raretés/menaces :

LC : Préoccupation mineure

NT : Quasi-Menace

R : Rare

Annexe 9 : Carte de la Mosaïque des habitats



Annexe 10 : Notice de gestion du Lot I

NOTICE DE GESTION

Franc-Bord des Boucats

Commune de Montilly (03)



Août 2011

Réalisé par :



Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier

Maison des Associations, rue des Ecoles

03500 CHÂTEL DE NEUVRE

Tél : 04-70-42-89-34 - Fax : 04-70-42-27-58

E-mail : conservatoire.allier@espaces-naturels.fr

Sommaire

A) Contexte général	97
1) Localisation	97
2) Statut	97
3) Maîtrise foncière	100
4) Historique du Site	101
B) Contexte physique	101
1) Climat	101
2) Géologie	102
C) contexte écologique	102
1) Unités écologiques	102
2) Espèces	111
a) Flore supérieure	111
b) Odonates	111
c) Lépidoptères	112
d) Coléoptères.....	112
e) Oiseaux.....	112
f) Reptiles.....	113
g) Amphibiens	113
h) Mammifères	113
3) Environnement socio-économique	114
a) Evolution historique des milieux naturels.....	114
b) Pratiques et activités existantes	116
D) Evaluation Objectifs et des Opérations	116
1) Objectifs	116
2) Opérations	117
ANNEXES	122

A) Contexte général

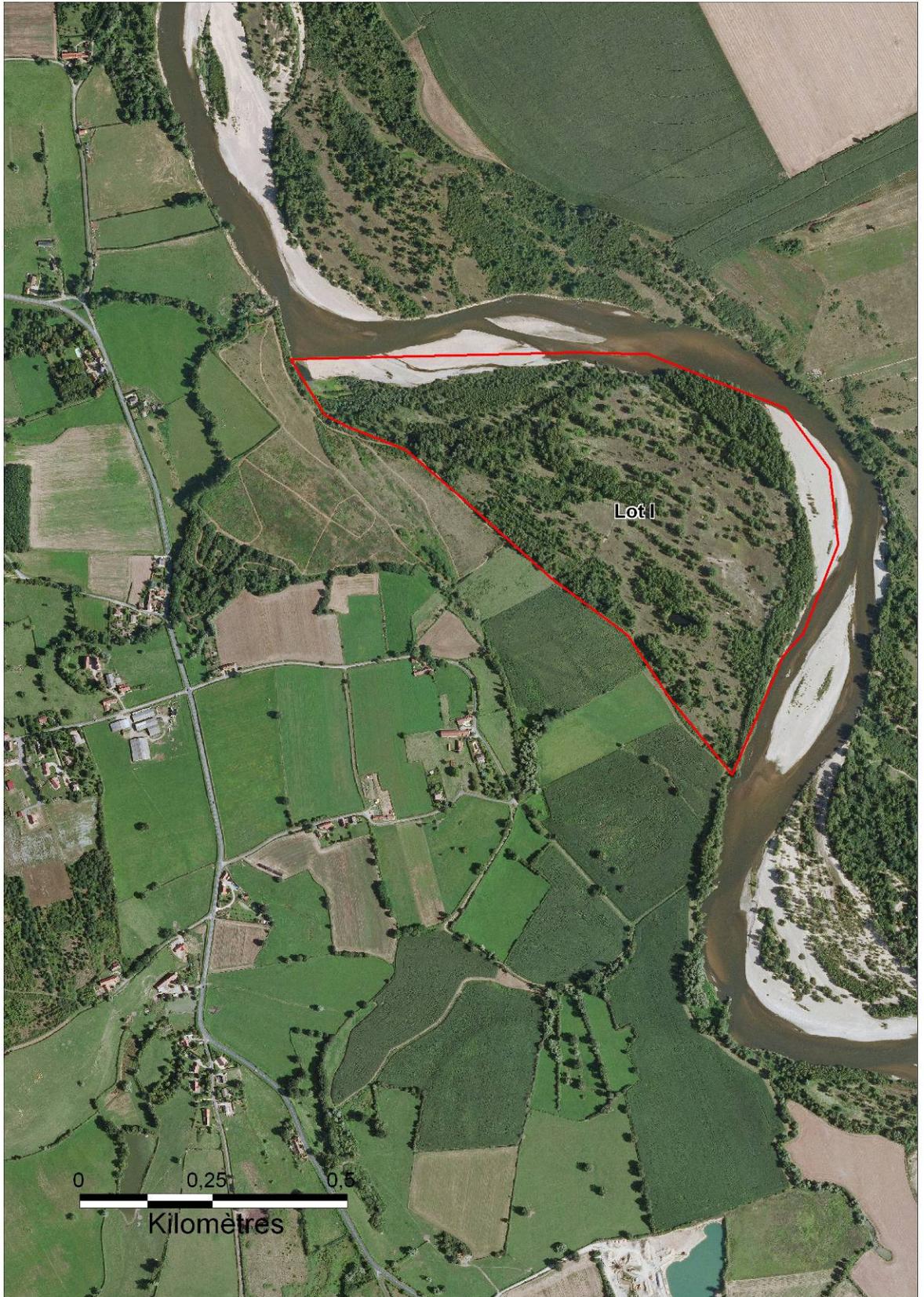
1) Localisation

<p><u>Nom du site</u> : Anciennes Sablières des Boucats Monin</p> <p><u>Région</u> : Auvergne</p> <p><u>Département</u> : Allier</p> <p><u>Communes</u> : Montilly, Avermes</p> <p><u>Lieu-dit</u> : Les Boucats</p> <p><u>Denomination du lot</u>: Lot I</p> <p><u>Superficie d'étude du site</u> : 38,85 hectares</p>

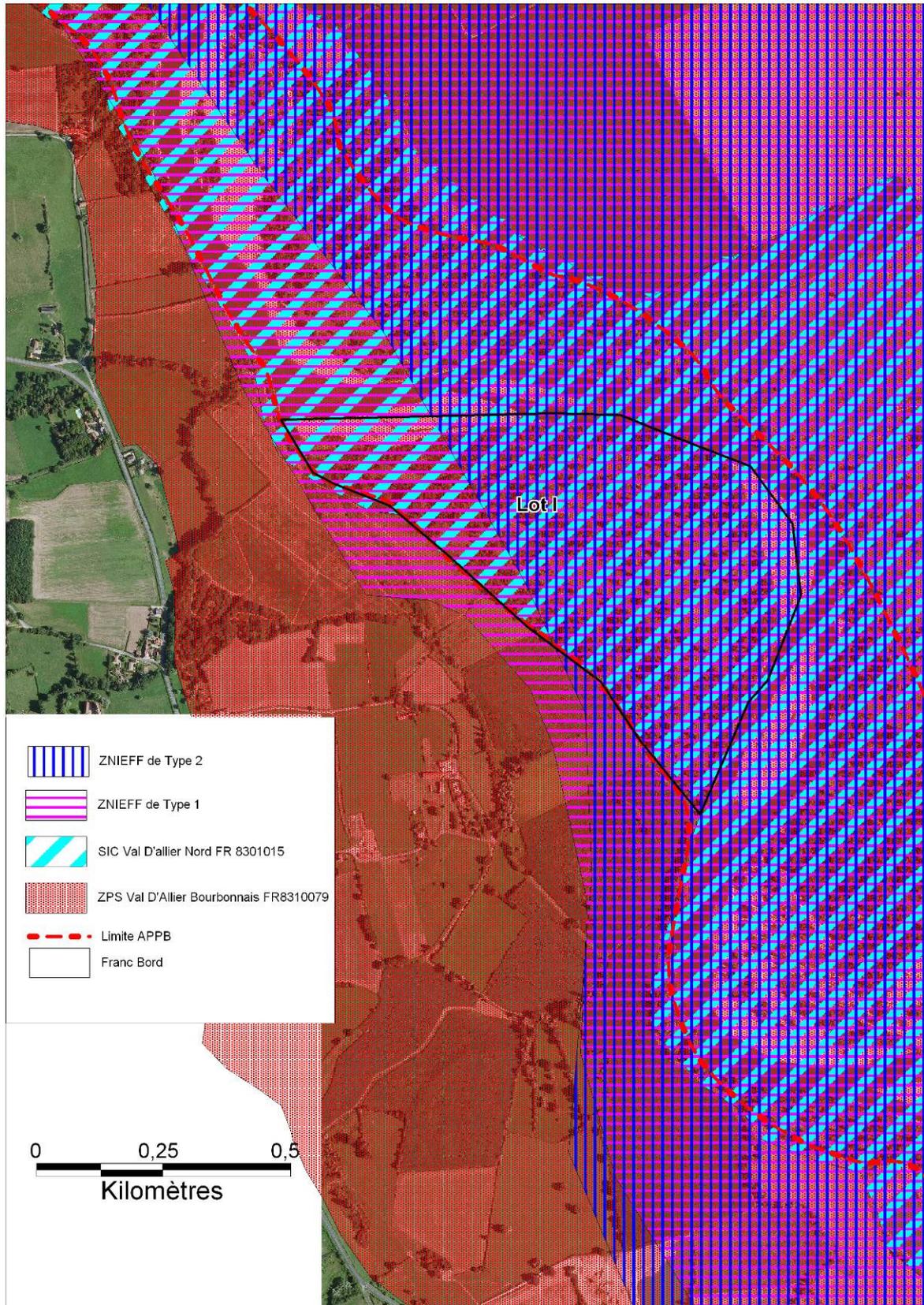
Le Franc Bord, Lot I, est situé dans le nord du département. Il se situe en rive gauche à la limite de 2 communes.

2) Statut

<i>Urbanisme</i>	DPF
<i>Zone d'inventaire et de protection</i>	<p>ZNIEFF de Type 1 : 830005435 « Val d'Allier Nord »</p> <p>ZNIEFF de Type 2 : 830007450 « Val d'Allier »</p> <p>Natura 2000 : FR 8301015 « Val d'Allier Nord », au titre de la Directive habitats de 1992. Animateur : CEN Allier</p> <p>Natura 2000 : FR 8310079 « Val d'Allier Bourbonnais », au titre de la directive oiseaux de 1979. Animateur : CEN Allier</p> <p>APPB portant protection de la rivière Allier</p>



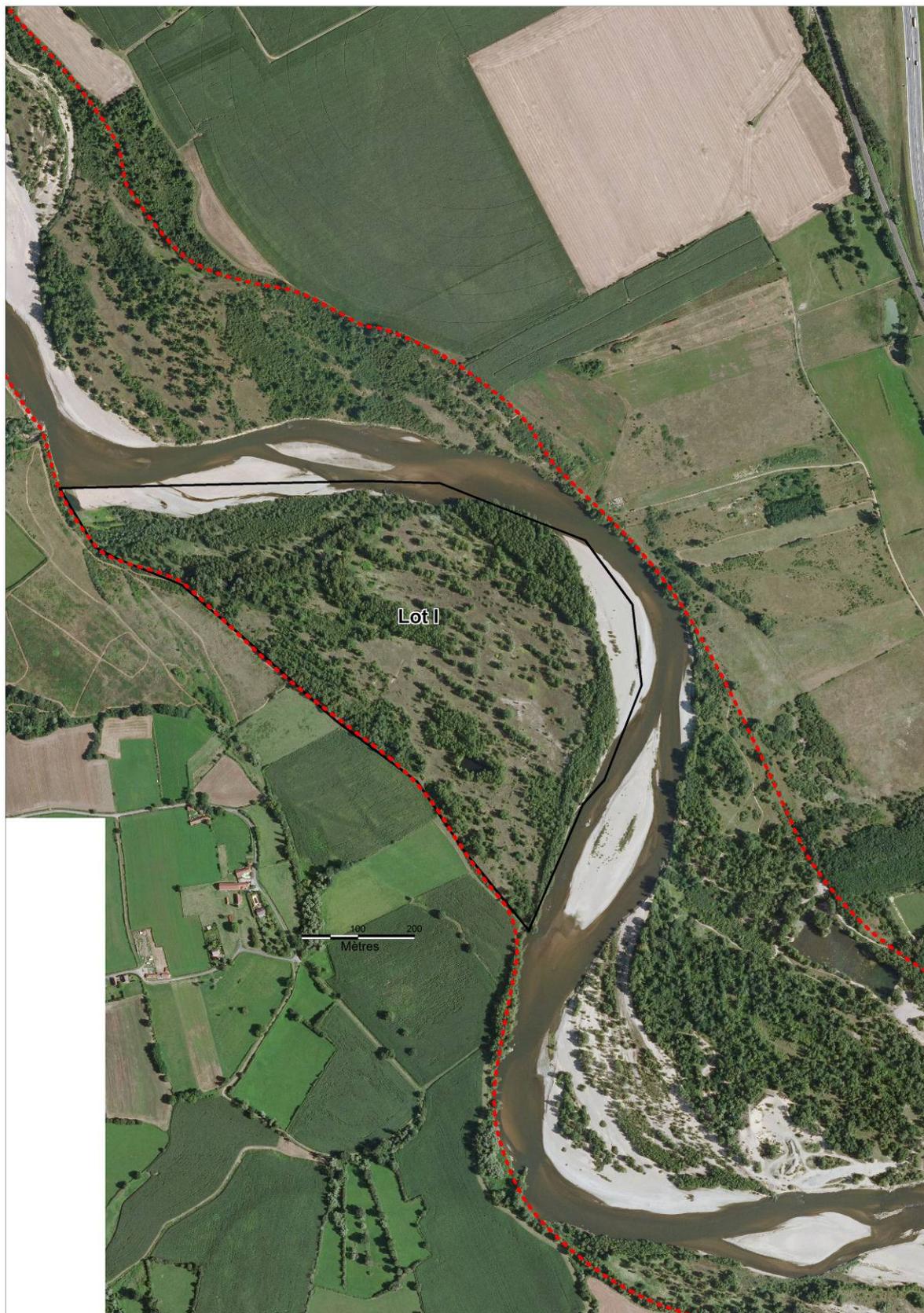
Carte 9 : Localisation du Lot I



Carte 10 : Carte des périmètres de protection et d'inventaire

3) Maîtrise foncière

Le site est entièrement inclus dans le Domaine Public Fluvial.



Carte 11 : Limite du DPF

4) Historique du Site

D'après les photographies aériennes il apparaît que le franc bord n'existait pas en 1946. En étudiant l'évolution de l'Allier, on remarque que ce franc bord a commencé à se former dans les années 1960.

Ce site a, par la suite, fait l'objet d'une exploitation de gravier. Le 2 août 1978 a vu débuter l'extraction de gravier. Cette dernière a concerné d'abord le lit mineur, puis s'est étendue au lit majeur de l'Allier. Le site a été exploité par la Société des Sablières de Moulins jusqu'au 31 décembre 1990. Par la suite le site a été remblayé puis laissé en l'état sans intervention jusqu'à aujourd'hui. Il n'y a donc, jusqu'à ce jour, eu aucune gestion particulière du site.

B) Contexte physique

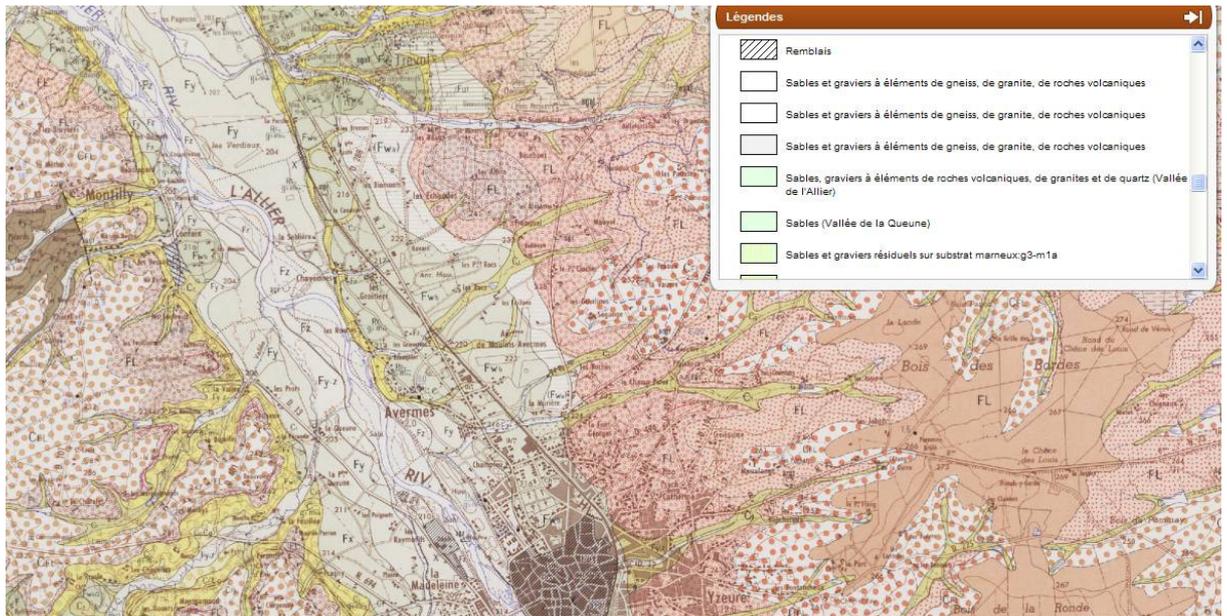
1) Climat

Le département de l'Allier se trouve à la confluence d'une zone océanique altérée au nord et à l'ouest, et d'une zone de climat de montagne au sud. Ces influences et leurs variations permettent de découper l'Allier en 3 zones homogènes, recouvrant respectivement les régions de plaines à faible altitude (vallées de la Sioule, du Cher et de l'Allier), les régions de moyenne altitude (centre du département) et les montagnes de la Bosse et les monts de la Madeleine (Sud-ouest du département).

La région de Moulins, dans laquelle est localisée le site étudié, appartient à la zone de plaines de faible altitude, et bénéficie d'une pluviométrie d'environ 800 mm/ an du fait de l'influence océanique.

2) Géologie

Le sous-sol du Lot I étudié est constitué exclusivement d'alluvions récentes. La taille de cette formation varie de 6 m à 11 m. Elle est constituée en majorité de graviers et de galets issus (granites, gneiss et roches volcaniques).



Source : <http://infoterre.brgm.fr/viewer/MainTileForward.do>

C) contexte écologique

1) Unités écologiques

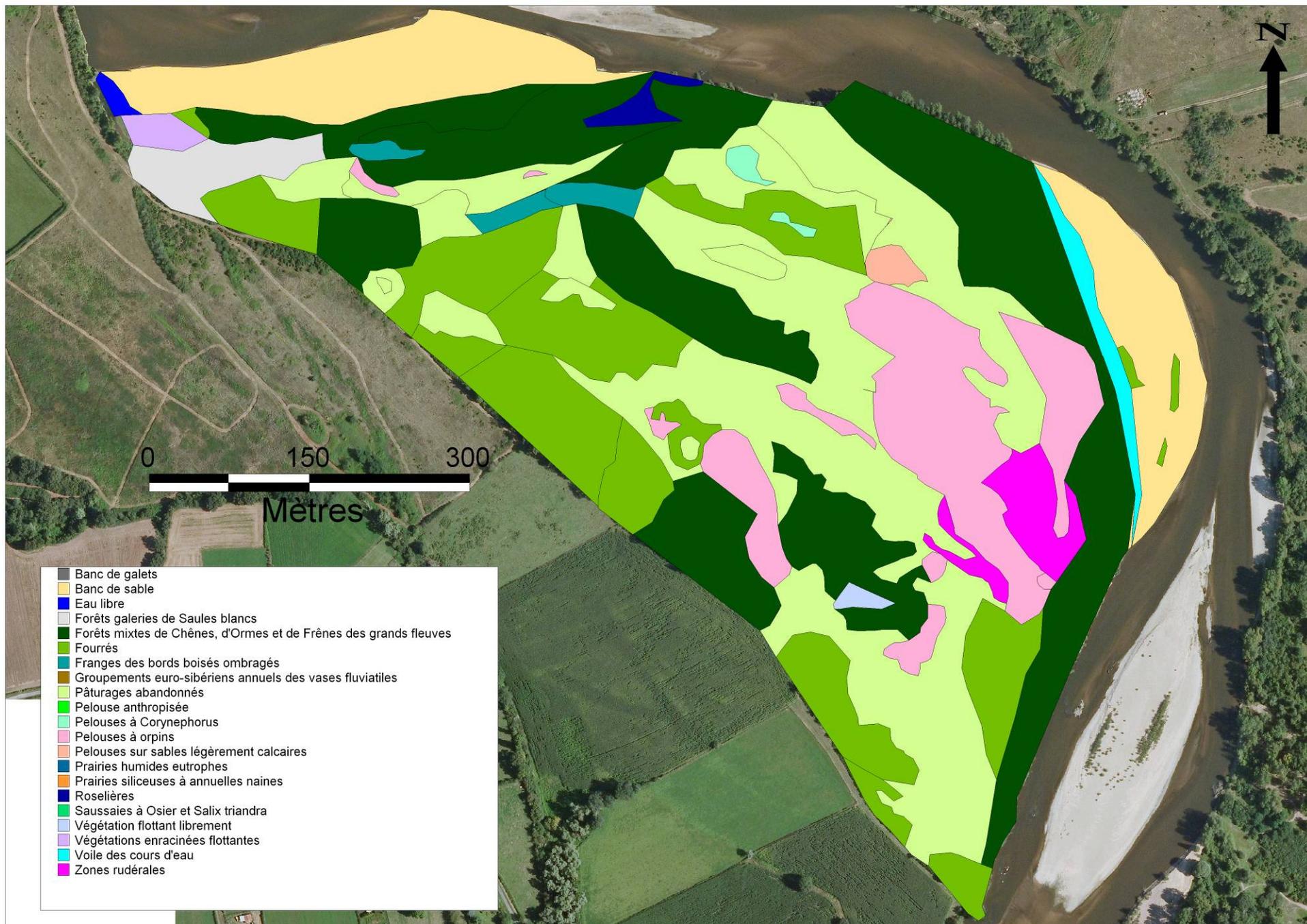
Le site étudié présente une mosaïque de milieux. Elle est constituée de 14 habitats différents.

Code CB*	CodeN2000	Unité écologique	Statut	Surface (ha)	Pourcentage Surface
22.43		Végétation aquatique		0.194119	0.486147
31.8		Fourrés et manteaux non riverains		6.8997	17.2795
34.111	8230	Pelouses à orpins	IC	4.06338	10.1762
34.342	6210	Pelouses sablo-calcaires	IC	0.154434	0.386763
35.23	6120	Pelouses à Corynephere blanchâtre	IC*	0.123449	0.309163
37.71	6120	Ourlets des cours d'eau	IC*	0.415842	1.04143
37.72	6430	Ourlets eutrophiques	IC	0.40513	1.0146
38.13		Prairies méso-xérophiles		10.5676	26.4653
44.13	9,10E+01	Boisements inondables	IC*	0.753644	1.88741
44.4	91F0	Boisements non inondables	IC	10.7789	26.9946
53.1		Roselières et Parvo-roselières		0.194711	0.487632
87.2		Zones rudérales		0.779066	1.95108
24.31		Bancs et levées de sables à peu près dépourvus de végétation		4.44987	11.1442
22.41	3150	Herbiers à comportement annuel	IC	0.152024	0.380727

Tableau extrait de Mapinfo. *D'après Corine Biotope (CB), janvier 2003

IC ; habitat d'intérêt communautaire IC* : habitat prioritaire

Tableau 1: Habitats du Lot I



Carte 12 : Carte des habitats

Végétation aquatique (22.43)

Cet habitat ne présente pas d'intérêt majeur. Il correspond, ici, à une végétation basse avec une forte présence de la Jussie, plante envahissante. D'autres plantes accompagnent cette dernière, qui est toutefois très développée. Cet habitat se cantonne, pour l'instant, à l'extrémité du Site.

Fourrés et manteaux non riverains (31.8)

Cet habitat est typique des faciès d'embroussaillage. Il est très présent sur ce site, à hauteur de 17,28 %. Il est essentiellement représenté par des fourrés arbustifs eutrophiques à Prunellier (*Prunetalia Spinosa*, Tüxen 1952). Il ne se rencontre jamais seul. Il s'accompagne souvent d'une strate herbacée. Celle-ci est souvent clairsemée dans les fourrés les plus denses, et composée d'*Hedera helix*, *Allaria petiolata*, *Urtica dioica* et *Lamium maculatum*. On peut le trouver également accompagnée d'une strate herbacée représentée par l'ourlet à chiendent. Une strate arborée de forêt de Chêne mixte peut également se trouver en mélange avec cette formation. Cet habitat se rencontre essentiellement sur la zone limitrophe avec les parcelles privées avoisinantes, sur les parties les plus « hautes » du site.

Pelouses à orpins (34.111)

C'est un habitat d'Intérêt Communautaire qui fait, en partie, la richesse du Val d'Allier. Il représente 10.48 % de la surface du Lot I. L'habitat est essentiellement représenté par la pelouse à Orpin à six angles et Orpin à petites fleurs (*Sedo albi-Verinicion dilenii*, Oberd. Ex Korneck 1974). On le trouve essentiellement en mélange avec d'autres habitats que sont les zones rudérales, l'ourlet à chiendent et pâturin et la pelouse à Corynéphorus. On retrouve ces pelouses disséminées sur la quasi-totalité du site soit en tant qu'habitat, soit en mélange avec d'autres habitats à hauteur de 30% à 60%.

Pelouses sablo-calcaires (34.342)

Cet habitat d'Intérêt Communautaire est présent de façon anecdotique sur le site étudié (0.36 %). Sur le Lot I cet habitat correspond à la Landine à Armoise champêtre (*Scrophulario caninae-Artemisietum campestris*, Billy in Royer et al 2006). On le rencontre sur une seule zone, en mélange avec la pelouse à Orpin.

Pelouses à Corynephere blanchâtre (35.23)

Cette formation est d'Intérêt Prioritaire et fait également l'intérêt du Val d'Allier. Elle est peu présente sur le site et est représenté par la Pelouse à Corynéphore et Plantain des sables (*Sileno conicae- Cerastion semideandri*, Korneck 1974). Cet habitat présente une forte variabilité. Sur le Lot I on rencontre une variante de cette formation. La pelouse à Corynéphore est alors composée également de plantes telles qu'*Ajuga genevensis*, *Armeria arenaria*, *Scrophularia canina*, *Rumex acetosella*, *Sanguisorba minor* *Agrostis sp.* et *Sedum sp.* . Cette variante constitue le stade optimal de la Pelouse à Corynéphore avant son évolution vers la pelouse à Orpin ou la pelouse à Koelerie.

Ourlets des cours d'eau (37.71)

Cet habitat est représenté par le Mégaphorbiaie nitrophile à Ortie dioïque et Liseron des haies (*Urtico dioicae – Calystegietum sepium* Görs et Müller 1969). Cette formation ne couvre que 1% de la surface. C'est un habitat d'intérêt communautaire au contact de la Peupleraie noire. Ici, l'état de conservation est mauvais. L'habitat décrit est envahi de Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*).

Ourlets eutrophiques (37.72)

Cet habitat, d'Intérêt Communautaire, recouvre environ 1% du site étudié. Il est présent sous la forme de l'Ourlet vivace nitrophile semi-sciaphile générique à Ortie dioïque (*Geo urbani-Alliarion petiolatae* W. Lohmeyer & Oberd. Ex Görs & Th. Müll. 1969). Cette formation est largement dominée par la présence d'*Urtica dioica*. Elle présente en plus de cette espèce une végétation relativement luxuriante de milieux frais et riches.

Prairies méso-xérophiles (38.13)

C'est un des habitats les plus présents sur le site. On le rencontre sur l'ensemble du site en tant qu'habitat ou en mosaïque avec les fourrés et les pelouses à Orpins. Il représente plus de 26% de la surface totale. C'est un habitat présent sous la forme de l'Ourlet prairial à Pâturin à feuilles étroites et chiendents hybrides (*Convolvulo arvensis* – *Agropyron repentis* Görs 1966).

Boisements inondables (44.13)

C'est un habitat prioritaire. Il n'est présent que sur une seule zone du franc bord et représente une faible surface, 1,88%. Il est représenté par la Saulaie blanche arborée (*Salicion albae*, Soû 1930). Il est essentiellement constitué de Saule blanc et Saule pourpre. Il est dans une zone inondable, au contact d'une petite boire raccordée à l'Allier.

Boisements non inondables (44.4)

Cet habitat, qui est présent à hauteur de 27 % est d'intérêt communautaire. Il est présent sous la forme de la Peupleraie noire mûture (*Rubo caesii-Populetum nigrae* Felzines et Loiseau ass. nov). Cette formation est présente essentiellement en bord d'Allier. Le sous-bois que l'on peut rencontrer correspond à l'ourlet nitrophile semi-sciaphile générique à Ortie dioïque. On observe également une forte présence de Renouée exotique (*Reynoutria japonica*) et d'Erable negundo (*Acer negundo*) dans ces peuplements de Peupliers noirs. Dans l'ensemble ces peuplements paraissent relativement jeunes, d'environ 20 ans.

Roselières et Parvo-roselières (53.1)

Cet habitat est présent sous la forme de la Roselière physiologique à Baldingère (*Irido pseudocari – Phalaritedum arundinaceae* , Julve 1994). Il se rencontre que très peu sur le site, environ 0,5% de la surface. On le trouve essentiellement au contact de la Peupleraie noire mûture et de la Saulaie blanche arborée. Outre *Phalaris arundinacea*, il est composé en grande partie d'*Urtica dioica*, *Gallium aparine* et *Calystegia sepium*.

Zones rudérales (87.2)

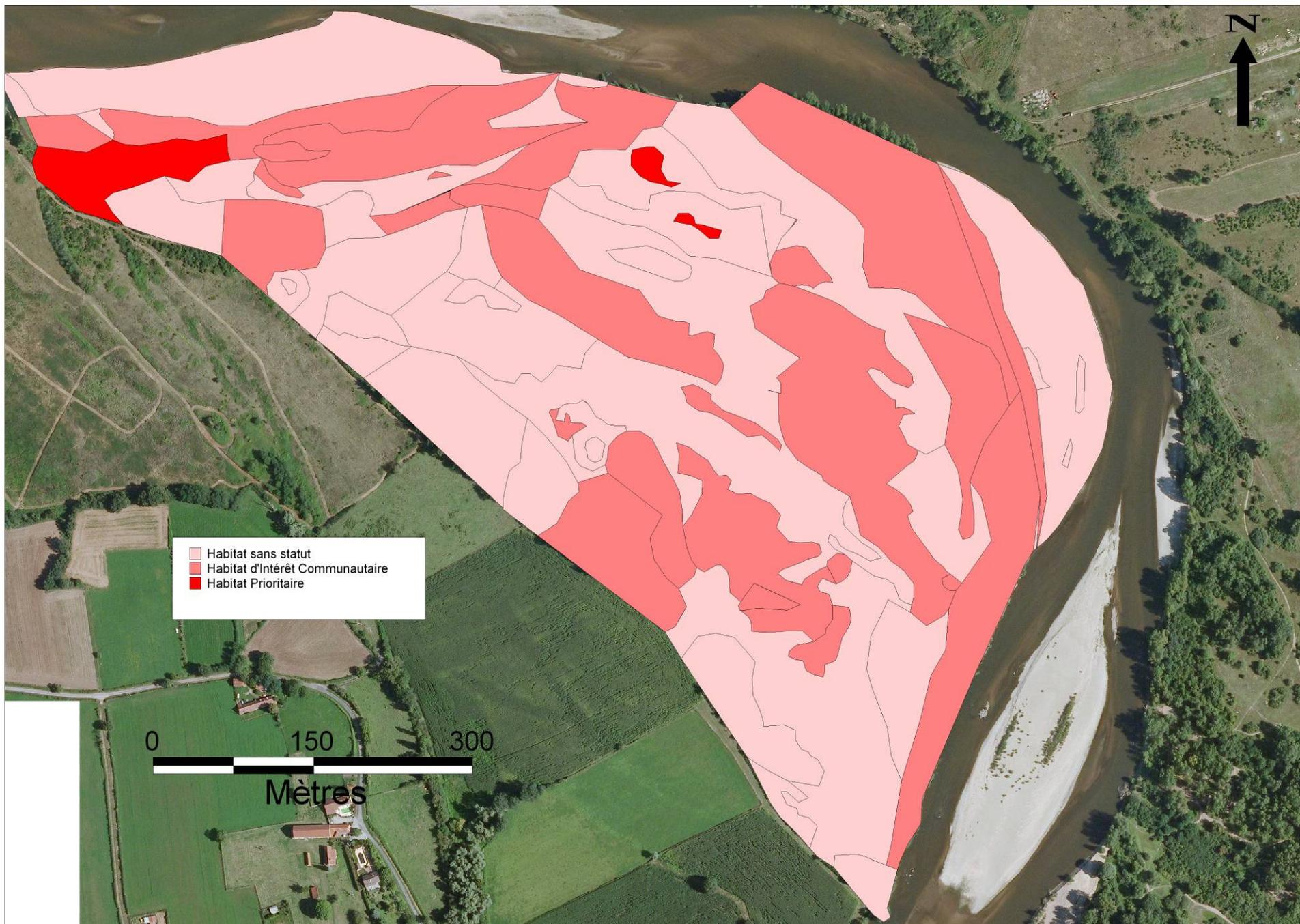
Cet habitat concerne deux zones voisines, correspondant à environ 1,96 % de la surface. Ces zones sont représentées par la friche meso-xérophile bisannuelle à Molène et Onagres (*Dauco carotea* – *Melilotion albi* Görs 1966). Il se trouve en mosaïque avec les pelouses à Orpin et la landine à Armoise champêtre.

Herbiers à comportement annuel (22.41)

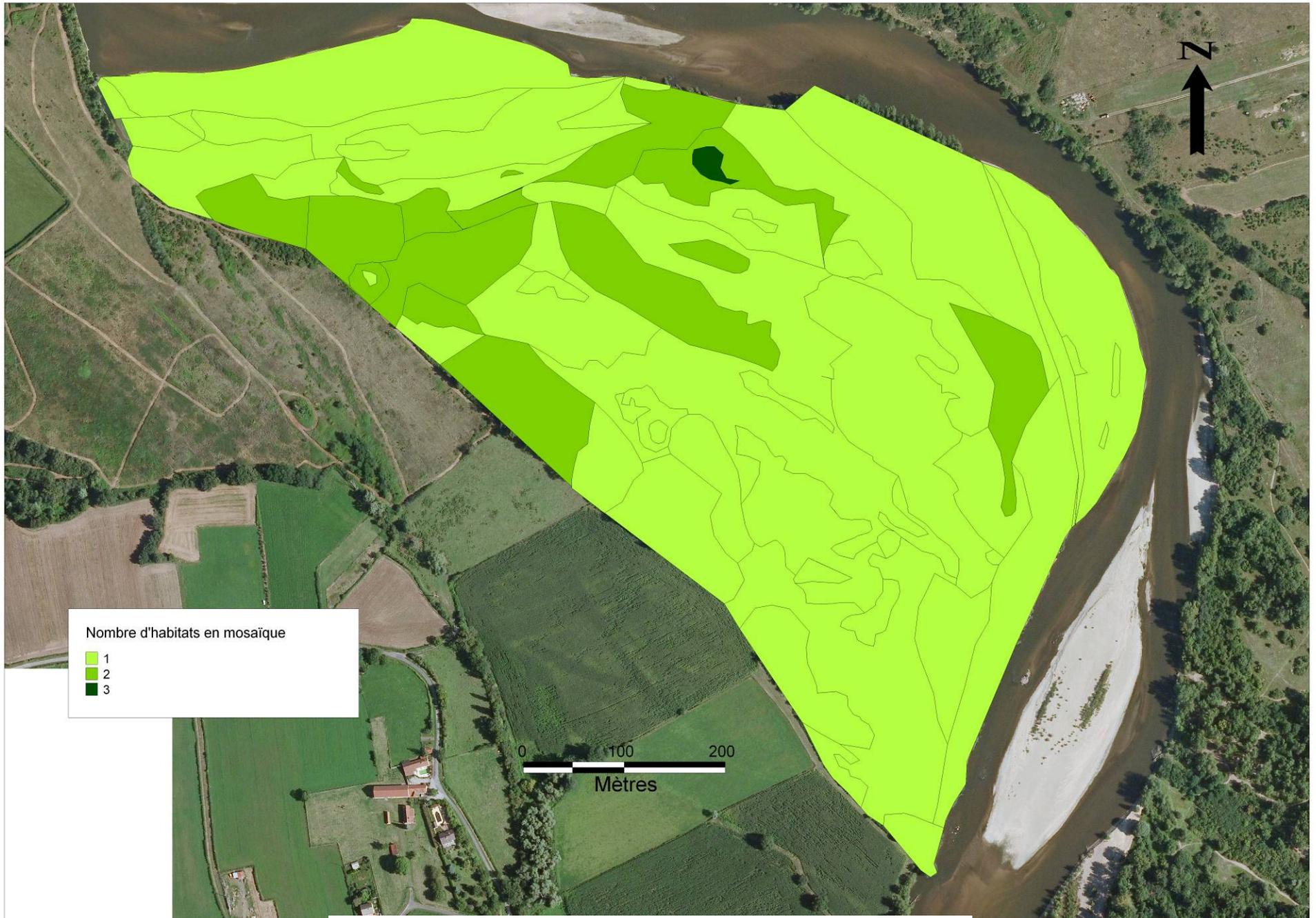
Sur le Lot il existe une boire colonisée *Elodea nuttali*. Cette végétation caractérise l'Herbier immergé des eaux stagnantes peu profondes à Elodée (*Elodeatum canadensis* Pignatti 1993). Cette boire se situe au cœur du lot à proximité des grandes zones ouvertes. Le niveau d'eau fluctue en fonction de celui de la nappe. Cette boire n'est pas connectée et ne semble pas recevoir directement d'eau provenant de l'Allier, hormis lors de crues.

Bancs et levées de sables à peu près dépourvus de végétation (24.31)

Cette formation correspond aux bancs de sables, laissés à découvert par la rivière en période d'étiage. En période hivernale ces zones sont sous les eaux. Elles voient se développer une végétation annuelle composées essentiellement de *Matricaria* , *Bidens sp.* et *Lampourde* .



Carte 13 : Carte du statut des habitats



Carte 14 : Carte de la Mosaïque d'habitats

2) Espèces

Taxon	Nombre d'espèces	Pression d'inventaire
Lépidoptères	10	Faible
Odonates	12	Faible
Coléoptères	1	Ponctuelle
Flore supérieure	70	Moyenne
Oiseaux	21	Faible
Reptiles	1	Ponctuelle
Amphibiens	2	Ponctuelle
Mammifères	4	Ponctuelle

Tableau 2 : Nombre d'espèces inventoriées

a) Flore supérieure

Les relevés phytosociologiques, et l'inventaire de la flore ont permis d'identifier 70 espèces sur le site (cf Annexe 1). Parmi celles-ci on note la présence de l'Epervière de la Loire (*Hieracium peleterianum subs ligericum*), endémique du fleuve de la Loire et de ses affluents, espèce protégée au niveau régional.

b) Odonates

L'inventaire réalisé afin d'identifier les espèces d'Odonates sur le site, a permis de vérifier la présence de 12 espèces (cf Annexe 2). Parmi celles-ci il a été inventorié le Gomphe serpentín (*Ophiogomphus cecilia*). Cette espèce est citée sur les listes rouges régionales et nationales, respectivement comme vulnérable et rare. Cette espèce est absente du Sud du département et ne se rencontre qu'au Nord de la ville de Varennes. Sa présence n'est pas directement liée au franc bord mais à la rivière. Le Gomphe serpentín peut parcourir plusieurs kilomètres afin de se nourrir. Cette espèce figure également à l'Annexe II de la directive habitat, qui désigne les espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zone spéciale de conservation (ZSC). Et elle figure à l'Annexe IV de cette même directive, qui répertorie les espèces d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte.

		LRR	LRN	PN	DH II	DH IV
Ophigomphus cecilia	Gomphe serpentin	R	V	x	x	x

Statuts

LRR : Liste Rouge Régionale

LRN : Liste Rouge Nationale

PN : Protection Nationale

DH II : Annexe II de la Directive Habitat

DH IV : Annexe IV de la Directive Habitat

Rareté/Menaces

R :Rare

c) Lépidoptères

L'inventaire des Lépidoptères a permis d'identifier 10 espèces, lors d'un passage en juillet. Aucune de celles-ci n'est patrimoniale en Auvergne. (cf Annexe 3)

d) Coléoptères

Les coléoptères n'ont pas fait l'objet d'inventaire spécifique. Une espèce a pu être identifiée car très typique ; l'Hoplie bleue (*Hoplia caerulea*). Le grand nombre de bois mort laisse penser que le site accueille une diversité de coléoptères saproxyliques intéressante.

e) Oiseaux

		LRR	LRN	PN	DO
Milvus migrans	Milan noir	NT	LC	x	x
Alcedo atthis	Martin Pêcheur	NT	LC	x	x
Sterna hirundo	Sterne pierregarin	VU	LC	x	x
Ciconia ciconia	Cigogne blanche	VU	LC	x	x
Merops apiaster	Guêpier d'Europe	VU	LC	x	
Charadrius dubius	Petit Gravelot	VU	LC	x	
Egretta garzetta	Aigrette Garzette	VU	LC	x	x
Burhinus oedicnemus	Œdicnème criard	VU	NT	x	x

Données : G. Laurent

Statuts

LRR : Liste Rouge Régionale

LRN : Liste Rouge Nationale

PN : Protection Nationale

DO : Directive Oiseaux

Rareté/Menaces

VU : Vulnérable

LC : Préoccupation mineure

NT : Quasi-Menace

L'inventaire de l'avifaune a permis d'observer 22 espèces d'oiseaux (cf Annexe 4). Parmi ces espèces on compte 8 espèces remarquables qui sont vulnérables ou quasi-menacées à l'échelle régionale. 6 espèces du site figurent à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, désignant les espèces à protéger. Sur les 22 espèces recensées, 16 font l'objet d'une protection nationale.

f) Reptiles

Aucun inventaire n'a été réalisé concernant les reptiles. Cependant une espèce a pu être observée à de nombreuses reprises. Il s'agit du Lézard vert occidental (*Lacerta bilineata*).

g) Amphibiens

Aucun inventaire n'a été réalisé concernant les amphibiens. Cependant 2 espèces ont pu être observées à de nombreuses reprises. Il s'agit de la grenouille rousse (*Rana temporaria*) et de la grenouille agile (*Rana dalmatina*).

h) Mammifères

		LRR	LRN	PN
<i>Castor fiber</i>	Castor d'Europe	V		x

Données : G. Laurent

Statuts

LRR : Liste Rouge Régionale

LRN : Liste Rouge Nationale

PN : Protection Nationale

Rareté/Menaces

VU : Vulnérable

Les mammifères n'ont pas fait l'objet d'un inventaire spécifique. Cependant 4 espèces ont pu être identifiées grâce à des observations directes ou de traces (cf Annexe 5). De nombreux crayons de castor ont pu être observés, permettant d'affirmer la présence du Castor sur le site.

3) Environnement socio-économique

a) Evolution historique des milieux naturels

Ce site s'est formé récemment, 1983. Il a été longtemps exploité pour l'extraction de d'alluvions. Ensuite les habitats ont pu se développer sur le site. Ce site présente des milieux encore « jeunes ». En 2002 seulement 31,86 % de la surface était boisés alors qu'en 2009 cela représentait 52,52 % de la surface. Cela traduit une dynamique de fermeture des milieux liée à l'absence d'entretien des zones ouvertes.

	Zone fermée	Zone ouverte	Banc de sable	Surface totale
2002	31.86 % %	42.12 % %	15.78 %	37.46 ha
2009	52.52 % %	35.47 %	12.01 %	35,88ha

De plus, l'étude de la surface des milieux fermés entre boisés entre Moulins et Villeneuve montre que ces derniers représentent 62,33 % du secteur. Ce qui montre l'intérêt d'enrayer le développement de la forêt alluviale afin de conserver une mosaïque de milieux.



Lot I 1946



Lot I 1954



Lot I 1960



Lot I 1983

b) Pratiques et activités existantes

*** Chasse**

Le site ne semble ne pas être fréquenté pour la chasse.

***Pêche**

Le site ne semble pas être fréquenté par les pêcheurs, du fait de son isolement.

***Loisirs**

Le site ne fait pas l'objet de la pratique de loisirs autres du fait de son isolement. Seuls les pratiquants de canoë sont susceptibles de faire une halte sur les bancs de sables, ce qui n'induit pas de perturbations majeurs

***Agriculture**

La zone étudiée est bordée par des parcelles agricoles. L'occupation du sol de ces parcelles est variable, ainsi 16 ha sont consacrés à la maïsiculture, 6 ha sont occupés par des prairies temporaires, et 12,5 ha sont destinés aux prairies permanentes, pâturées ou fauchées. (cf Annexe 6)

D) Evaluation Objectifs et des Opérations

1) Objectifs

La réalisation de la cartographie des habitats, ainsi que les différents inventaires menés ont permis la définition de grands objectifs permettant la conservation du site. Ils ont été définis selon le statut des habitats.

Préserver la forêt alluviale : Cette formation est aujourd'hui menacée à l'échelle européenne. Elle représente un fort taux de recouvrement sur le Val d' Allier qui joue un rôle prépondérant pour sa sauvegarde.

Par ailleurs, les parcelles alentours, hors DPF, sont en grande majorité utilisées pour la maïsiculture. Ceci implique l'utilisation de produit phytosanitaire et d'engrais. On considère alors qu'une « bande » de forêt alluviale peut jouer le rôle de tampon entre les zones cultivées et la rivière.

De ce fait il a été décidé de préserver la forêt alluviale, et d'en assurer le renouvellement. Le choix est alors fait de laisser libre cours à l'évolution des zones actuellement embroussaillées et boisées. Ceci n'implique aucune intervention particulière.

Préserver les zones ouvertes et limiter l'embroussaillage : Les zones ouvertes représentent un peu moins de la moitié du DPF. Elles ont connu un fort déclin suite à au boisement naturel. Leur conservation est nécessaire en vue de préserver la mosaïque de milieux et la présence de certaines espèces typiques de ces zones, à l'allure parfois steppiques. Ces zones accueillent également des habitats d'intérêt communautaire comme les pelouses à orpins ou les pelouse à Corynéphorus.

La fermeture de milieux, phénomène général sur les francs bords, diminution d'intensité de la dynamique fluviale, et la pratique traditionnelle de l'élevage sur les francs bords amènent à proposer la mise en place de pâturage en tant que mode de gestion.

Maintien de la dynamique fluviale : Le pâturage a un rôle d'entretien mais l'objectif est que le renouvellement des milieux et la préservation de la mosaïque soient le fruit de la dynamique fluviale. Le pâturage joue alors le rôle de relais. Pour y parvenir, il est nécessaire de mener des actions afin de maintenir la dynamique fluviale. Dans les secteurs étudiés, il existe de nombreux enrochements qui altèrent très fortement l'action de la rivière. On peut alors envisager à long terme la destruction de ces aménagements, accompagnée d'un suivi de l'érosion afin d'évaluer l'évolution de la dynamique fluviale. La principale action à mener sur le site concerne la mise en place de pâturage. Il a pour but l'entretien des milieux naturels et bloquer le processus de fermeture des milieux.

2) Opérations

Les opérations à mener sont présentées ci après, et relèvent des thématiques suivantes :

AD : Suivi technique et administratif

GH : gestion des habitats et des espèces

SE : Suivi écologique

objectifs détaillés	Contraintes	Conséquences	Actions	
Objectif 1 : Préserver les zones ouvertes				
Préserver les zones ouvertes et limiter l'embroussaillage	La dynamique fluviale est très faible, et n'entretient plus les milieux. De manière générale les milieux tendent vers la fermeture.	Nécessité d'intervenir pour le maintien de la mosaïque de milieux en maintenant les zones ouvertes.	Mettre en place un pâturage extensif	GH1
Trouver un troupeau	Le site n'est actuellement pas pâturé et aucune gestion n'y est appliquée depuis 1991.	Nécessité de trouver un agriculteur pour le pâturage	Contacteur et rencontrer les agriculteurs	AD1
Evaluer l'impact des mesures de gestion	Les actions de gestion entreprises ont un effet sur les milieux naturels, les espèces et leur évolution.	Nécessité de réaliser des suivis de végétations	Réaliser un état des lieux et suivre l'évolution de la flore et des habitats du site, et adapter le chargement.	SE1
Objectif 2 : Préserver la forêt alluviale				
Préserver la forêt alluviale			Ne pas intervenir	GH2
Objectif 3 : Maintenir la dynamique fluviale				
Préserver l'action de la rivière	Il existe sur le secteur étudié de nombreux aménagements (enrochements et épis).	Nécessité de rétablir et favoriser la dynamique fluviale	Désenrocher le secteur	GH 3

Tableau 3 : Objectifs de gestion

Action GH1 : Mise en place de pâturage

Priorité : ***

Objectif de l'action : préserver les milieux ouverts et limiter l'embroussaillage

Descriptif :

Mettre en place un pâturage extensif afin de limiter la fermeture des milieux.

Habitats visés : Pelouse à Orpins, Pelouse à Corynéphore

Acteurs de la mise en œuvre :

Éleveur

Encadrement de la structure gestionnaire

Encadrement par la Direction

Départementale des Territoires (DDT)

Modalités de mise en œuvre :

Chargement moyen annuel de 0,8 UGB/ha/an (soit à titre d'exemple 11 génisses pendant 365 jours)

Période de pâturage au choix entre mars-fin juin et septembre - octobre

Tenue d'un cahier de pâturage

Contraintes sur les pratiques agricoles

Obligation de pâturage extensif bovin ou ovin

Pas d'affouragement sur le site

Remplissage d'un cahier de pâturage

Pas de fauche

Aucun amendement

Lorsque la ressource en herbe paraît insuffisante (exemple : période de sécheresse), retirer les bêtes du site

Respect du cahier des charges

Contraintes sur le maintien de l'état des lieux

Aucun retournement

Aucune mise en culture

Aucun arasement de haies ou d'arbres

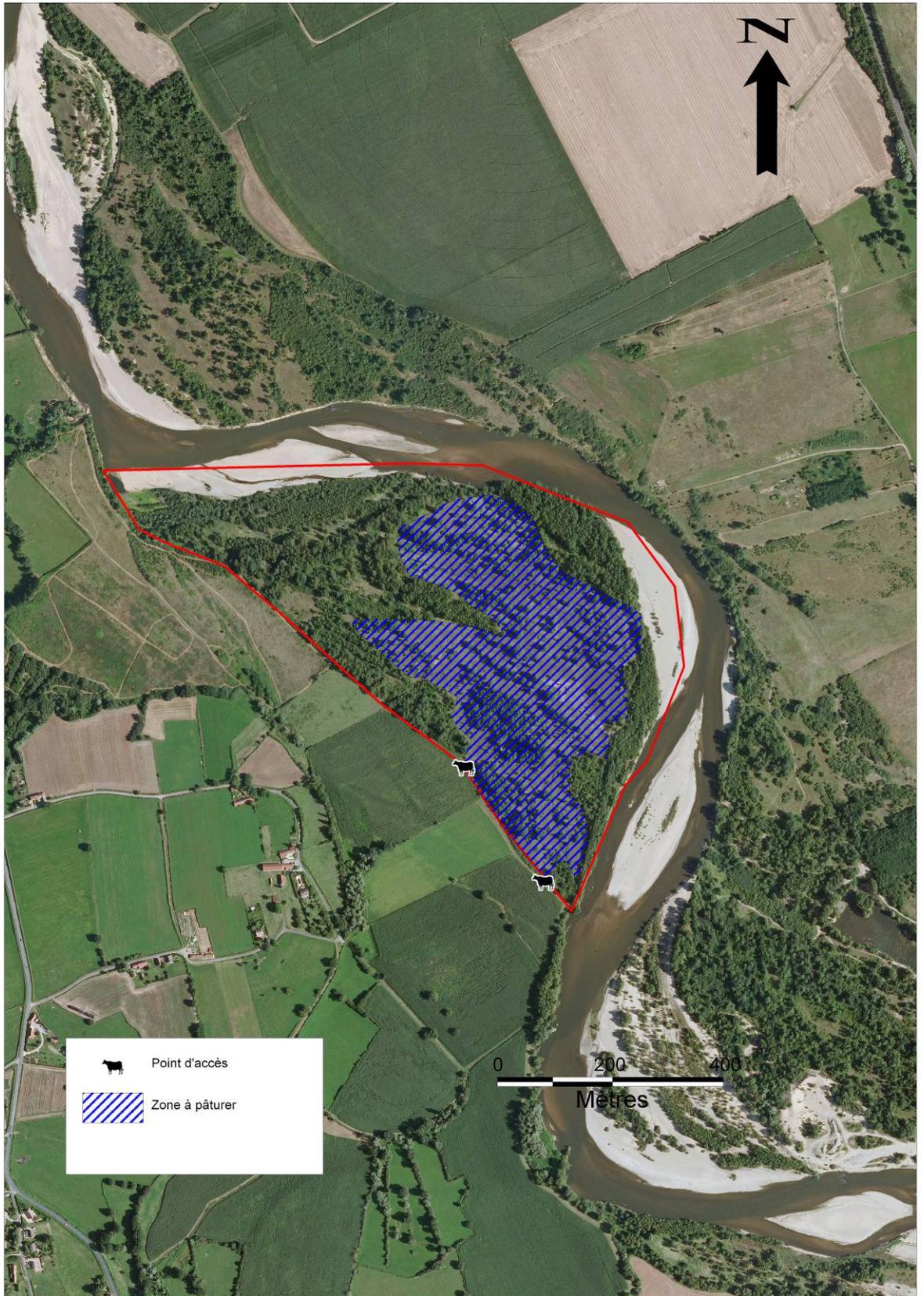
Empêcher l'accès au bétail aux bancs de sables

Aucune modification de la topographie

Aucun dépôt de gravats ou déchets

Surface

Surface : 14 ha



Carte 15 : Mesures de gestion

Action GH2 :

L'objectif est de préserver la forêt alluviale, qui est un habitat d'intérêt communautaire. Cet objectif ne nécessite aucune action particulière.

Action GH 3 :

L'objectif est de rétablir le fonctionnement naturel de la rivière en détruisant les aménagements qui la contraignent. Ce n'est pas un objectif prioritaire de part la lourdeur de mise en place.

Action AD1 :

L'objectif est de trouver un agriculteur intéressé pour mettre ses bêtes sur le site, et de le mettre en contact avec la DDT.

⇒ Recenser, contacter et rencontrer les agriculteurs

Action SE1 :

L'objectif est d'évaluer l'impact de la gestion appliquée en comparant l'évolution des milieux et de la flore, et d'adapter le chargement moyen annuel de pâturage en fonction de l'évolution de la végétation.

⇒ Réaliser un état des lieux, puis des suivis de végétation et un suivi de pâturage.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Inventaire floristique

		PR	PN
Ail	<u>Allium sp.</u>		
Alliaire	<u>Alliaria petiolata</u>		
Alysson blanchâtre	<u>Berteroa incana</u>		
Armérie des sables	<u>Armeria arenaria</u>		
Armoise champêtre	<u>Artemisia campestris</u>		
Aubépine	<u>Aster sp.</u>		
Baldingère	<u>Phalaris arundinacea</u>		
Barbarée	<u>Barbarea vulgaris</u>		
Benoite commune	<u>Geum urbanum</u>		
Bidens	<u>Bidens sp.</u>		
Bryone dioïque	<u>Bryona dioica</u>		
Canche flexueuse	<u>Deschampsia flexuosa</u>		
Chêne pedonculé	<u>Centaurea paniculata</u>		
Chevrefeuille	<u>Lonicera peryclimenum</u>		
Chondrilla effilée	<u>Chondrilla joncea</u>		
Coquelicot	<u>Papaver rhoeas</u>		
Corynéphore blanchâtre	<u>Corynephorus canescens</u>		
Eleocharis	<u>Eleocharis sp.</u>		
Epervière de la Loire	<u>Hieracium peleterianum subs. Ligericum</u>	x	
Epervière piloselle	<u>Hieracium pilosella</u>		
Erable negundo	<u>Acer negundo</u>		
Euphorbe petit Cyprés	<u>Euphorbia cyparissias</u>		
Frêne	<u>Fraxinus excelsior</u>		
Fusain d'Europe	<u>Euonymus europaeus</u>		
Gaillet aparine	<u>Euonymus europaeus</u>		
Herbe à robert	<u>Lathyrus sp.</u>		
Iris	<u>Lathyrus sp.</u>		
Jasione des montagnes	<u>Jasione montana</u>		
Jussie	<u>Ludwigia sp.</u>		
Koelerie blanchâtre	<u>Koeleria albescens</u>		
Lampourde	<u>Xanthium strumarium</u>		
Lierre rampant	<u>Xanthium strumarium</u>		
Liseron des haies	<u>Calystegia sepium</u>		
Lysimaque nummulaire	<u>Lysimachia nummularia</u>		
Matricaire	<u>Lysimachia nummularia</u>		
Molène blatère	<u>Verbascum blattaria</u>		
Mycopirum tenellum	<u>Solanum dulcamara</u>		
Myosotis des prés	<u>Myosotis arvensis</u>		

		PR	PN
Œillet prolifère	<i>Pterorhagia prolifera</i>		
Onagre	<i>Eques onager</i>		
Orme champêtre	<i>Ulmus glabra</i>		
Orpin a six angles	<i>Sedum sexangulare</i>		
Orpin blanc	<i>Sedum album</i>		
Orpin rubens	<i>Sedum rubens</i>		
Ortie dioïque	<i>Sedum rubens</i>		
Oxalis	<i>Oxalis sp.</i>		
Panicaut champêtre	<i>Eryngium campestre</i>		
Paturin bulbeux	<i>Poa bulbosa</i>		
petite oseille	<i>Rumex acetosella</i>		
Peuplier noir	<i>Populus nigra</i>		
Plantain des sables	<i>Plantago arenaria</i>		
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>		
Poa sp.	<i>Plantago lanceolata</i>		
Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>		
Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>		
Renouée	<i>Reynoutria sp.</i>		
Ronce	<i>Robinia pseudoacacia</i>		
Sanguisorbe officinale	<i>Rosa arvensis</i>		
sauge	<i>Saponaria sp.</i>		
Saule	<i>Salvia pratensis</i>		
Scirpe fuscus	<i>Scirpus fuscus</i>		
Scrofulaire des chiens	<i>Scrofularia canina</i>		
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>		
Troène	<i>Ligustrum vulgare</i>		
Veronique petit chene	<i>Veronica chamaedrys</i>		
Vigne vierge	<i>Veronica chamaedrys</i>		
Vipérine	<i>Echium vulgare</i>		

Données : G.Laurent

Statuts :

PN : Protection Nationale

PR : Protection régionale

ANNEXE 2: Inventaire des Odonates

		LRR	LRN	PN	DH II	DH IV
Anax imperator	<i>Anax empereur</i>					
Calopteryx splendens	<i>Calopteryx éclatant</i>					
Coenagrion puella	<i>Agrion jouvencelle</i>					
Erythroma lindernii	<i>Libellule écarlate</i>					
Gomphus simillimus	<i>Gomphe semblable</i>					
Ischnura elegans	<i>Agrion élégant</i>					
Onychogomphus forcipatus	<i>Onychogomphe à pincés</i>					
Ophiogomphus cecilia	<i>Gomphe serpentín</i>	R	V	x	x	x
Orthetrum albistylum	<i>Orthetrum à stylets blancs</i>					
Platycnemis pennipes	<i>Agrion à larges pattes</i>					
Sympetrum sp.	<i>Sympétrum sp.</i>					
Erythroma najas	<i>Naiade aux yeux rouges</i>					

Données : G.Laurent

Statuts

LRR : Liste Rouge Régionale

LRN : Liste Rouge Nationale

PN : Protection Nationale

DH II : Annexe II de la Directive Habitat

DH IV : Annexe IV de la Directive Habitat

Rareté/Menaces

R : Rare

Vu :

Vulnérable

ANNEXE 3 : Inventaire des Lépidoptères

		LRR	LRN	PN
Amarylis	<i>Pyronia tithonus</i>			
cuivré fuligineux	<i>Lycaena tityrus</i>			
Demi deuil	<i>Lycaena tityrus</i>			
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>			
Gazé	<i>Aporia crataegi</i>			
Paon du jour	<i>Inachis io</i>			
Pieride de la rave	<i>Leptidea sinapis</i>			
Piérider du chou	<i>Pieris brassica</i>			
Pieride du navet	<i>Pieris brassica</i>			
Sylvandre	<i>Hipparchi fagi</i>			

Données : G.Laurent

Statuts

LRR : Liste Rouge Régionale

LRN : Liste Rouge Nationale

PN : Protection Nationale

DH II : Annexe II de la Directive Habitat

DH IV : Annexe IV de la Directive Habitat

Rareté/Menaces

R : Rare

Vu :

Vulnérable

ANNEXE 4 : Inventaire ornithologique

		LRR	LRN	PN	DO
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	NT	LC	x	x
Martin Pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>	NT	LC	x	x
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	VU	LC	x	x
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	VU	LC	x	x
Guépier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	VU	LC	x	
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	VU	LC	x	
Aigrette Garzette	<i>Egretta garzetta</i>	VU	LC	x	x
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	VU	NT	x	x
Bernache sp.	<i>Branta sp.</i>				
Faucon Crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	DD	LC	x	
Rosignol philomèle	<i>Luscinia mégarhynchos</i>		LC	x	
Pigeon ramier	<i>Columba palombus</i>		LC		
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>		LC		
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>				
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>		LC		
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>		LC	x	
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>		LC	x	
Mésange nonette	<i>Parus palustris</i>	DD	LC	x	
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>		LC	x	
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>		LC	x	
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>		LC	x	
Faisan de cochlède	<i>Phasianus colchicus</i>				

Données : G. LAURENT

Statuts

LRR : Liste Rouge Régionale

LRN : Liste Rouge Nationale

PN : Protection Nationale

DO : Directive Oiseaux

Rareté/Menaces

VU : Vulnérable

LC : Préoccupation mineure

NT : Quasi-Menacé

R : Rare

ANNEXE 5 : Inventaire mammalogique

		LRR	LRN	PN
Chevreuil	<i>Capreolus capreolus</i>			
Sanglier	<i>Scrofula scrofula</i>			
Lapin de Garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>			
Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>	V		x

Données G. LAURENT

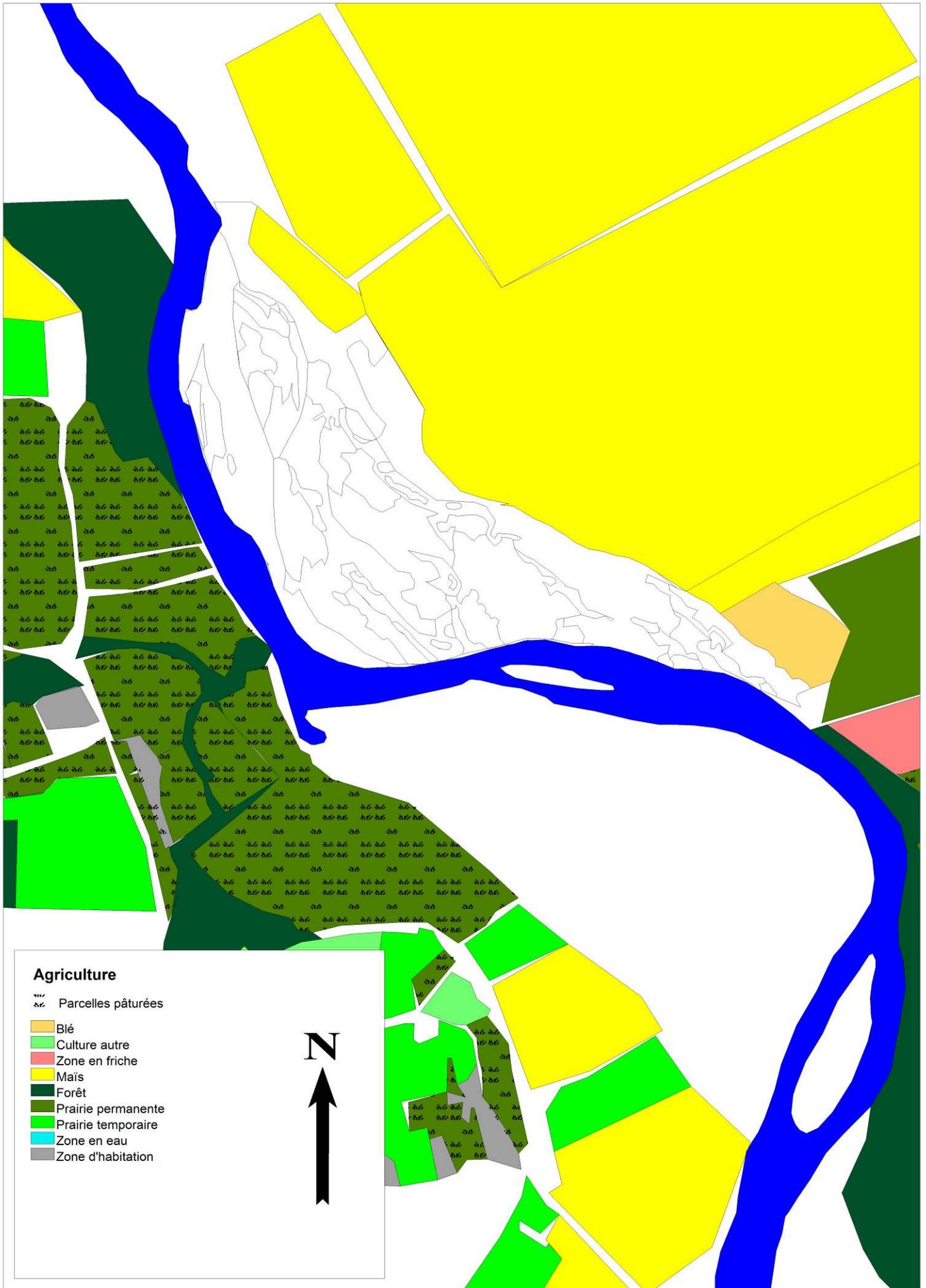
Statuts

LRR : Liste Rouge Régionale

LRN : Liste Rouge Nationale

PN : Protection Nationale

ANNEXE 6 : Carte de l'occupation des



Bibliographie

DOCUMENTS D'OBJECTIFS NATURA 2000, DIREN AUVERGNE DIREN BOURGOGNE

Val d'Allier Sud, 2001

Val d'Allier Nord, 2002

Val d'Allier Bourbonnais (2002)

Cahiers techniques de l'Atelier Techniques des Espaces Naturels –ATEN (téléchargeables sur le site de l'ATEN)

N°34 : Gestion écologique par le pâturage : l'expérience des réserves naturelles

N°33 : Gestion des zones humides et pastoralisme

N°22 : Connaître et gérer les pelouses calcicoles

N°36 : Gestion patrimoniale des milieux naturels fluviaux

Colas S., Muller F., Meuret M. et Agreil C., 2002, Paturage sur pelouse sèche : un guide d'aide à la mise en œuvre, Espaces naturels de France, fédération des conservatoires d'espaces naturels, programme Life-Nature « Protection des pelouses relictuelles de France », 152p.

Collectif. Recueil d'expériences du programme Loire Nature 2002-2006, 2006, 208p.

Conservatoire Botanique du Massif Central, référentiel typologique des habitats du Val d'Allier, 2011

Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux, Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000, Juin 2005

SOISSONS A., Définition des zones prioritaires, 2008

Le castor sur le bassin de la Loire et en Bretagne, ONCFS, 2002

<http://www.natura2000.fr/>

Annexe 11 : Compte rendu des entretiens

Compte rendu de la rencontre avec Jean-Claude ACHERON, éleveur bovin à Montilly
07/09/2011. (Lot I)

Début de l'entretien 14h30

Mr Acheron est très intéressé pour obtenir les terrains pâturables. Ils posent, dès le début, ses conditions. Elles concernent la pose de clôture prise en charge par un tiers (conservatoire, état ?) et la gratuité de la location. La discussion s'engage, d'abord pour exposer les intérêts et ensuite expliquer le cadre et les conditions, qui dépendent de la DDT. La discussion « tourne en rond » un moment autour de ces sujets.

Il évoque, de lui-même, l'ENS de Coqueteaux où l'une de ses connaissances a ses bêtes. Il demande à avoir les mêmes conditions et aides dont il a connaissance. (Gratuité du site et pose de clôtures ?). Il évoque également le fait qu'il a déjà mis des bêtes en pâture sur le site (en parallèle de l'exploitation de sables). Il explique également qu'avant cela, ses parents avaient des bêtes sur ce site. Il évoque, d'après lui, l'intérêt du pâturage, notamment au regard des parcelles alentours (maïs).

(Changement de sujet au bout de 45min)

Il nous parle ensuite des enrochements réalisés sur la commune d'Avermes, ce qui a envoyé la rivière sur la commune de Montilly où, d'après lui environ 40 ha sont alors érodés. Il nous parle ensuite de toutes les contraintes qu'impose l'environnement aux agriculteurs.

(Fin de la discussion 15h20)

Compte rendu de la rencontre avec Guy JACOB, éleveur ovin à Avermes. 07/09/2011 (Lot H)

Début de l'entretien 11h

Mr. Jacob est intéressé par le projet mais soulève quelques problèmes comme les chemins d'accès et les nombreuses contraintes. Pour lui, le pâturage sur les francs bords est possible à conditions d'installer clôture et parc de contention sur le site. Néanmoins, il est conscient qu'une telle gestion serait évidemment bénéfique. Personnellement, il ne se sent pas capable et n'a pas réellement l'envie de s'investir dans ce projet à cause de son âge et des contraintes techniques liées aux ovins.(Clôture spécifique). En évoquant les autres possibilités, il ne voit pas d'autres agriculteurs locaux susceptibles de pouvoir s'intéresser à ce site.

(Nous parlons du projet pendant environ 20 à 25 min)

Ensuite, il nous fait part de sa vision de l'allier et de son tracé. Il évoque notamment les enrochements réalisés dans les années 40/50 sur la commune d'Avermes, notamment pour les sablières. Il raconte que suite à cela la rivière a érodé près d'une quinzaine d'hectares de propriétés privées. Ceci a conduit les propriétaires à enrocher la rivière pour empêcher la rivière d'éroder plus.

(Fin de l'entretien 12h)

Introduction	4
SECTION A) Contexte général	5
A.1) Cadre de l'étude	5
A.1.1) Les objectifs	6
A.1.2) Le périmètre d'étude	6
A.2) Le Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier	8
A.2.1) Le conservatoire, presque 20 ans d'existence	8
A.2.2) Le fonctionnement et l'organisation du conservatoire	8
A.2.3) Rôle et sites d'interventions.....	9
A.3) Un site remarquable : le Val d'Allier	10
A.3.1) La dynamique fluviale, moteur de la rivière.....	10
A.3.2) Une rivière vivante au tracé changeant	12
A.3.3) Une richesse écologique exceptionnelle.....	14
A.3.4) Les différents statuts du Val d'Allier.....	16
A.3.4.A) Un statut foncier spécifique : le Domaine Public Fluvial.....	16
A.3.4.B) Un site reconnu à travers de nombreux zonages.....	16
a) Les Zones Naturelles d'Inventaire Ecologique Faunistique et Floristiques....	16
b) L'outil Européen Natura 2000.....	17
* L'Origine du réseau.....	17
* Le réseau Natura 2000 sur le Val d'Allier	18
c) Une reconnaissance locale : l'Arrêté de Protection de Biotope.....	20
d) La Réserve Naturelle Nationale du Val d'Allier	20
A.3.5) Les activités et les usages : Evolution et impact sur la rivière.....	21
A.3.5.A) Le Val d'Allier : un territoire avant tout agricole.....	21
* Une spécificité agricole : les Francs Bords.....	22
a) Qu'est ce qu'un franc bord ?	22
b) Spécificité réglementaire des francs bords	22
c) Le pâturage, une gestion traditionnelle et préconisée.....	23
d) Des atouts et des contraintes pour les éleveurs	25
A.3.5.B) Les activités anthropiques urbaines et industrielles	27
A.3.5.C) La pratique des sports et loisirs sur le Val d'Allier.....	27

Section B) Méthodologie.....	30
B.1) Analyse historique	30
B.1.1) Evolution de la dynamique fluviale.....	30
B.1.2) Evolution des milieux naturels	31
B.2) Cartographie des habitats	32
B.3) Inventaires	33
B.3.1) Inventaire ornithologique	33
B.3.2) Inventaire entomologique	33
B.3.4) Inventaire floristique	33
Section C) Bibliographie.....	34
Section D) Résultats.....	35
D.1) Evolution historique.....	35
D.2) Intérêt patrimonial.....	38
D.2.1) Les habitats rares et menacés	38
D.2.2) Les espèces remarquables	42
D.2.2.A) Flore.....	42
D.2.2.B) Faune.....	45
D.3) Choix de la gestion	52
D.3.1) Décision de gestion	52
D.3.2) Choix du mode de gestion.....	57
D.3.2.A) Quel mode d'entretien	57
D.3.2.B) Quel pâturage ?	58
D.3.2.C) Modalité du pâturage	61
D.3.3) Recherche d'éleveurs.....	61
Conclusion	64

Annexes

Bibliographie

Table des annexes :

Annexe 1 : Cartes des sites gérés par le CEN Allier

Annexe 2 : Périmètre de la réserve naturelle nationale du val d'Allier

Annexe 3 : Arrêté préfectoral de Location de Franc bord

Annexe 4 : Tableau de relevés des habitats.....

Annexe 5 : Tableau récapitulatif des espèces floristiques inventoriées

Annexe 6 : Tableau récapitulatif des espèces d'oiseaux inventoriées

Annexe 7 : Tableau récapitulatif des espèces d'Odonates inventoriées

Annexe 8 : Tableau récapitulatif des espèces de Lépidoptères inventoriées.....

Annexe 9 : Carte de la Mosaïque des habitats.....

Annexe 10 : Note de gestion du Lot I

Acquis de stage et conséquences possibles sur les choix professionnels

Acquis de stage :

Tout au long de ce stage de 5 mois, plusieurs tâches m'ont été confiées, concernant ou non ma thématique d'étude.

A l'occasion de mes inventaires naturalistes j'ai pu enrichir mes connaissances naturalistes notamment concernant la flore, grâce à la découverte de nouveaux milieux et d'un fonctionnement particulier d'un cours d'eau. Le Val d'Allier, grâce à sa richesse écologique m'a permis de développer et d'enrichir mes connaissances en ornithologie et odonatologie, jusqu'alors assez limitées. J'ai également pu développer mes connaissances techniques, notamment en étudiant la possibilité ou non de mettre en pâture certains sites et concernant la réalisation d'inventaires. J'ai également pu aborder de près la gestion agricole de milieux naturels, grâce aux notices de gestion et au contact avec les agriculteurs.

En parallèle de mon stage j'ai eu la chance de pouvoir collaborer sur certains projets du CEN Allier, et d'être mis à contribution. Ainsi j'ai pu développer mon sens de l'organisation afin de mener à bien les différentes tâches et mon sens de l'initiative en apportant mes idées et compétences. Le CEN Allier fonctionne beaucoup grâce au travail en équipe, dans lequel j'ai su m'impliquer en participant à différents projets. Ma participation au projet « Sur les traces de l'Allier » et la nécessité du travail cartographique m'ont permis de développer mon sens de la rigueur.

Compétences acquises :

- Connaissances naturalistes
- Connaissances techniques et technique d'inventaire
- Sens de l'autonomie
- Rigueur dans le travail
- Sens de l'organisation dans le travail
- Travail en équipe/relationnel
- Sens de l'initiative et de l'autonomie

Conséquences sur les choix professionnels :

Initialement, mon souhait était de me tourner vers la gestion de milieux forestiers, et de milieux non agricoles (gestion de propriété). Les différentes tâches que j'ai pu réalisées au CEN Allier, définition d'objectif de gestion, d'actions et la réalisation d'inventaires naturalistes, réalisations cartographiques, concertation avec les éleveurs et autres partenaires me confortent dans mon idée première.